



CHAMPION IRON 

RAPPORT DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2023

Une solution recherchée pour
décarboner l'industrie de l'acier

TABLE DES MATIÈRES

À propos de ce rapport

À propos de Champion

Notre approche du développement durable

Performance et objectifs

Gouvernance

Santé et sécurité

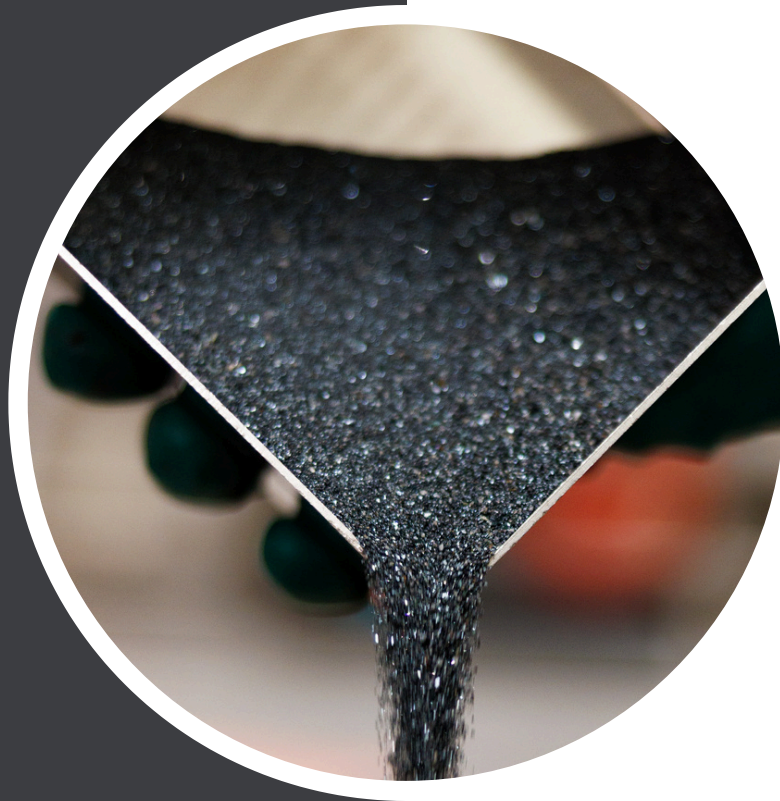
Nos équipes

Communautés et Premières Nations

Intendance environnementale

Index des contenus

Énoncés prospectifs



FAITS SAILLANTS DE NOTRE PERFORMANCE ESG

ENVIRONNEMENT



- Aucun incident environnemental majeur signalé
- Augmentation de la consommation d'eau recyclée, à hauteur de 99 % au Lac Bloom
- Les émissions de gaz à effet de serre (GES) par tonne de concentré de minerai de fer produit ont diminué de 8,7 % par rapport à l'année précédente
- Cartographie des émissions de la chaîne de valeur et établissement d'une méthodologie d'évaluation des émissions de portée 3 permettant à Champion Iron Limited (ci-après Champion ou la Société) de repérer les occasions de réduction des émissions à travers sa chaîne de valeur
- Première participation au Carbon Disclosure Project (CDP)

SOCIÉTÉ



- Ratification d'une nouvelle convention collective de cinq ans qui vient assurer une stabilité supplémentaire à la main-d'œuvre, à la communauté et à la Société et bonifier un partenariat déjà solide et mutuellement avantageux avec les employés
- Statistiques de santé et sécurité record pour l'année civile 2023
- Poursuite des activités de sensibilisation des employés à l'histoire et à la culture des Premières Nations mises en œuvre par la Société
- Augmentation de 50 % (par rapport à l'année précédente) des dons et commandites axés sur les activités communautaires locales de la Société, qui s'engage à avoir un impact significatif dans la région de la Côte-Nord, au Québec

GOUVERNANCE



- Réalisation d'une évaluation des risques climatiques physiques liés aux activités de la Société
- Adoption d'une supervision additionnelle des questions de développement durable, une responsabilité confiée au conseil d'administration dans le cadre du suivi des risques et occasions
- Révision, évaluation et mise à jour de toutes les politiques de développement durable de la Société



À PROPOS DE CE RAPPORT

Champion a préparé le rapport qui suit en collaboration avec sa filiale Minerai de fer Québec inc. (MFQ). Aux fins du présent rapport, le recours à « Champion » et à « la Société » englobe Champion Iron Limited et ses filiales, y compris MFQ. Le rapport se concentre sur le complexe minier du Lac Bloom (ci-après le complexe minier du Lac Bloom ou le Lac Bloom), situé au Québec, au Canada, l'actif phare de la Société, dont MFQ assure l'exploitation.

Nos pratiques de divulgation

Le cinquième rapport annuel de développement durable de Champion a été réalisé dans le respect des normes (2021) de la Global Reporting Initiative (GRI). Il suit par ailleurs la norme s'appliquant à l'industrie des métaux et des mines du Conseil des normes comptables en matière de durabilité (Sustainability Accounting Standards Board ou SASB) ainsi que le cadre de référence du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC).

Ce rapport donne un aperçu de la façon dont Champion gère les questions de développement durable liées à ses activités commerciales, y compris l'incidence potentielle de ses opérations. Cette année, au terme du processus d'évaluation de l'importance relative, 23 enjeux ont été ciblés puis classés par thèmes et sous-thèmes, lesquels correspondent à l'arborescence du rapport. Celui-ci prend également en considération les valeurs, la stratégie commerciale, les politiques de développement durable, les normes, les procédures, les systèmes de gestion et le cadre réglementaire et sectoriel de Champion

Les renseignements réunis dans les pages qui suivent se rapportent à la période de 12 mois ayant pris fin le 31 décembre 2023, à l'exception des données sur l'intendance de l'eau, qui se rapportent à la période de 12 mois ayant pris fin le 30 septembre 2023, conformément aux rapports précédents, et des données sur l'énergie et les changements climatiques, qui se rapportent à notre exercice financier. Les données financières présentées correspondent à l'exercice financier 2024 de la Société, terminé le 31 mars 2024¹. La période de déclaration en question n'a pas changé par rapport à la précédente. Toutes les données ont été soumises à des examens et à des évaluations internes². Le rapport a été préparé par la haute direction de Champion (ci-après la direction ou l'équipe de direction) et approuvé par le conseil d'administration (ci-après le Conseil) à Montréal le 30 mai 2024 et à Sydney le 31 mai 2024. Sauf mention contraire, tous les montants en dollars sont exprimés en dollars canadiens. Le rapport porte sur les activités du Lac Bloom et l'engagement des parties prenantes de la Société vis-à-vis de ses projets de croissance.

L'index des contenus GRI, SASB et GIFCC du rapport est fourni en annexe et dans le recueil de données ESG sur le site web de Champion, à www.championiron.com.

Nous apprécions vos commentaires et questions, que nous vous invitons à nous transmettre à : info@championiron.com.

Indicateurs de performance :
GRI 2-1, 2-2, 2-3, 2-4, 2-5



Message du président du conseil d'administration

Au cours de la dernière année, nous sommes restés fidèles à l'engagement à faire croître et à exploiter une entreprise durable en poursuivant notre mission de fournir de façon responsable les matières premières nécessaires à la décarbonisation de l'industrie sidérurgique.

L'an dernier, l'importance cruciale de notre minerai de fer de haute pureté dans la chaîne d'approvisionnement de l'acier vert a continué de se confirmer. Nous avons notamment été témoins, à l'échelle mondiale, d'une accélération des projets de production d'acier vert au moyen de fours à arc électrique, dont beaucoup sont financés par les gouvernements. Ce changement dans la fabrication de l'acier donnera lieu à une demande accrue de minerai de fer de qualité réduction directe (RD), à laquelle Champion peut répondre. Nous avons également assisté à l'apparition de nombreux contrats d'approvisionnement en acier vert à prix avantageux, allant des biens de consommation aux produits industriels. En parallèle, à l'occasion de la COP 28, plusieurs gouvernements se sont engagés à utiliser de l'acier vert dans des projets d'infrastructure, ce qui a mis en lumière un décalage certain sur le plan de la tarification des matières premières essentielles à la transition vers l'acier vert.

En nous appuyant sur notre capacité unique à décarboner la production d'acier, nous continuons de tirer parti de notre grand portefeuille de projets dans la Fosse du Labrador. Ce pôle stratégique bénéficie d'un accès potentiel à d'importantes sources d'énergie renouvelable et abrite certaines des ressources en fer les plus vastes et les plus pures au monde, qui peuvent servir à soutenir la transition vers l'acier vert.

À court terme, notre projet de réduction directe pour bouletage (RDPB) permettra à Champion de devenir une référence dans l'industrie grâce à un produit de fer parmi les plus purs au monde. À moyen terme, à la suite d'une étude que nous avons récemment déposée, nous continuons de travailler sur les possibilités de développement du projet Kamistiatusset (Kami), y compris d'éventuels partenariats stratégiques. À long terme, nous cherchons à réduire les risques et à développer notre pôle Cluster II, dont les ressources représentent plusieurs fois celles du Lac Bloom et dont l'envergure est suffisamment grande pour soutenir, à l'échelle de l'industrie, la transition vers une production d'acier sans charbon.

Alors que nous déployons des efforts considérables pour développer de façon organique nos projets de croissance et nos liens avec notre clientèle internationale, cultiver des relations durables avec les communautés locales reste pour nous une priorité. La confiance mutuelle qui s'est établie au fil des années avec nos partenaires, y compris les Premières Nations, est une des clés de notre réussite.

Enfin, deux nouveaux membres dotés d'une expérience appréciable se sont joints au conseil d'administration : Jessica McDonald et Ronnie Beevor. Leur expertise vient enrichir un conseil d'administration déjà hautement qualifié et soutenir la gouvernance requise pour consolider nos pratiques durables.

Je tiens à remercier nos équipes et nos partenaires de confiance qui permettent à notre entreprise de devenir une solution mondiale dans la chaîne d'approvisionnement de l'acier vert. Grâce à leur dévouement, nous avons terminé l'année sur de solides résultats et restons en excellente posture pour poursuivre notre croissance.

MICHAEL O'KEEFFE

Président exécutif du conseil



Message du PDG

L'engagement de Champion à l'égard de l'intégration des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) est en phase avec ses valeurs et essentiel à la création d'une entreprise prospère à long terme. En ce sens, ce rapport de développement durable 2023 met en lumière les mesures prises par notre équipe pour atteindre et dépasser la plupart des objectifs fixés dans l'édition précédente.

Compte tenu de la possibilité unique que nous avons de réduire considérablement les émissions liées au processus de fabrication de l'acier, nous avons mené à terme l'estimation de nos émissions de portée 3. Cet exercice a eu pour effet d'accroître la visibilité de notre minerai de fer de haute pureté dans la chaîne d'approvisionnement de l'acier vert. Nous gardons également le cap sur notre engagement à réduire de 40 % l'intensité des émissions de gaz à effet de serre au Lac Bloom d'ici 2030 et à atteindre la carboneutralité d'ici 2050.

En permettant la fabrication d'acier sans charbon grâce au procédé sidérurgique ayant recours au fer pré-réduit et au four à arc électrique, notre projet DRPB, qui est en cours de construction, permettra à notre entreprise de contribuer de manière significative à la lutte mondiale contre le changement climatique.

De plus, le minerai de fer de haute pureté fait désormais partie des minéraux critiques reconnus par les gouvernements du Québec et de Terre-Neuve-et-Labrador. En conséquence, le rôle déterminant de notre projet DRPB a été soutenu par l'attribution d'un bloc d'hydroélectricité supplémentaire par Hydro-Québec.

Au sein du vaste territoire ancestral innu nommé Nitassinan, Champion exploite l'une des plus grandes ressources connues de fer de haute pureté au monde. Afin d'assurer notre impact positif à long terme pour toutes les parties prenantes, nous travaillons continuellement à réduire l'empreinte écologique de nos activités. Notre engagement environnemental se traduit par un taux de conformité de 100 % par rapport aux objectifs du programme de gestion des résidus de l'Association minière du Canada et par un taux de réutilisation de l'eau de 99 %.

Nous restons déterminés à maximiser notre impact positif sur les communautés locales, en particulier auprès de nos partenaires des Premières Nations. Nous soutenons donc des projets qui contribuent à faire rayonner la culture innue et qui favorisent la croissance économique ainsi que l'entrepreneuriat local. D'ailleurs, nous sommes particulièrement fiers de notre engagement de 10 ans auprès d'Innu Nikamu, l'un des plus grands festivals de musique autochtone en Amérique du Nord. Nous sommes aussi heureux d'être un partenaire clé du Cercle économique régional des Peuples autochtones du Québec, un événement qui vise à rassembler le milieu des affaires pour encourager une plus grande inclusion économique des communautés des Premières Nations.

Je tiens à remercier tous nos employés qui, année après année, font honneur à nos valeurs d'entreprise et soutiennent nos pratiques durables. Je remercie également tous nos partenaires et toutes nos parties prenantes pour leur confiance et leur soutien constants. Grâce à vous, nous pouvons jouer un rôle de premier plan dans la chaîne d'approvisionnement de l'acier vert.

DAVID CATAFORD

Chef de la direction et administrateur



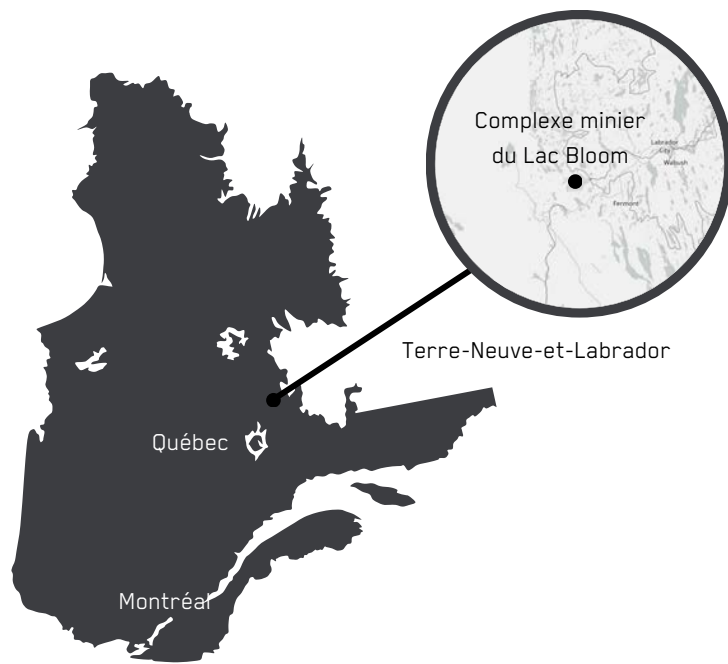
Indicateurs de performance :
GRI 2-22



À PROPOS DE CHAMPION

Champion, par l'entremise de sa filiale à part entière MFQ, détient et exploite le complexe minier du Lac Bloom, situé à l'extrémité sud de la Fosse du Labrador, à environ 13 km au nord de Fermont, Québec. La mine du Lac Bloom est une mine à ciel ouvert avec deux concentrateurs qui s'alimentent principalement en énergie hydroélectrique renouvelable. Les deux concentrateurs ont une capacité nominale combinée de 15 Mtpa et produisent du concentré de minerai de fer à haute teneur (66,2 % Fe) avec de faibles teneurs en contaminants et ont prouvé leur capacité à produire un concentré de qualité supérieure destiné à la réduction directe (67,5 % Fe).

Détentrice de l'une des ressources les plus pures au monde, la Société investit pour moderniser la moitié de la capacité de la mine du Lac Bloom afin de produire du matériel de qualité réduction directe pour bouletage pouvant atteindre 69 % Fe. La Société expédie son concentré de minerai de fer du Lac Bloom par rail jusqu'au port de chargement situé à Sept-Îles, Québec, et l'achemine à des clients partout dans le monde, y compris en Chine, au Japon, au Moyen-Orient, en Europe, en Corée du Sud, en Inde et au Canada. En plus du Lac Bloom, Champion possède un portefeuille de projets d'exploration et de développement dans la Fosse du Labrador, dont le projet Kamistiatussat, situé à quelques kilomètres au sud-est du Lac Bloom, et le portfolio de propriétés Cluster II à moins de 60 km au sud du Lac Bloom.



La Société a été constituée en vertu des lois de l’Australie en 2006. Elle est cotée à la Bourse de Toronto (TSX : CIA) et à la Bourse d’Australie (ASX : CIA) et ses titres sont négociés sur le marché OTCQX, le palier supérieur de l’OTC Markets Group (OTCQX : CIAFF). Le siège social de Champion est situé à Rozelle, Nouvelle-Galle du Sud, en Australie, et son bureau administratif principal se trouve à Montréal, Québec, Canada.

Avec diligence, la Société travaille à maintenir son impact positif sur l’ensemble de ses parties prenantes, tout en mettant en œuvre les meilleures pratiques de développement durable de l’industrie. Champion est fière de cultiver des partenariats solides et mutuellement avantageux, notamment avec les communautés locales des Premières Nations de Uashat Mak Mani-utenam et Matimekush-Lac John. Elle continue d’être le plus grand employeur de membres des Premières Nations dans sa région d’accueil, en procurant près de 1 000 emplois de qualité dans une région éloignée du Québec.

Notre vision

Faire briller l’avenir par la force des matériaux responsables qui contribuent à la décarbonation.

Notre mission

Produire des matériaux responsables avec ingéniosité, bienveillance et inclusivité dans le but de réduire l’empreinte carbone, avec et pour ceux qui participent au changement.

Nos valeurs

Nos valeurs témoignent de notre engagement envers l’exploitation minière responsable. Ces quatre valeurs fondamentales reflètent ce en quoi nous croyons et guident nos façons de faire tous les jours.

FIERTÉ

Développer un sentiment d’appartenance collectif dans toutes les sphères de l’exploitation du minerai de fer.

INGÉNIOSITÉ

Miser sur la créativité et le savoir-faire des employés afin d’atteindre et de maintenir des pratiques efficaces visant l’excellence opérationnelle.

RESPECT

Des gens, de la ressource, de l’environnement, des normes de sécurité, des partenariats et des équipements.

TRANSPARENCE

Favoriser des communications transparentes en misant sur une écoute active et un dialogue ouvert.

Nos opérations

Le complexe minier du Lac Bloom est l’actif phare de Champion, situé à l’extrémité sud de la Fosse du Labrador, au Québec, Canada. Cette ceinture de roches sédimentaires et ignées de 160 km de large sur 1 200 km de long qui traverse le Nord-du-Québec et le Labrador est reconnue pour ses gisements de minerai de fer de haute pureté. Les usines des Phases I et II du Lac Bloom bénéficient de près de 4,5 milliards de dollars américains d’investissements en infrastructures, incluant les importants investissements consentis par les anciens propriétaires du site. Le projet d’expansion de la Phase II, achevé en mai 2022, a doublé la capacité nominale prévue du site à 15 Mtpa de concentré de minerai de fer de haute pureté (66,2 % Fe) avec de faibles teneurs en contaminants et a annoncé sa première expédition en mai 2022. Champion compte sur une infrastructure de classe mondiale pour transporter son concentré de minerai de fer vers un port doté d’un terminal en eau profonde, où les navires Capesize peuvent chacun être chargés en moins de 50 heures.

Nos plans

Déterminée à concrétiser sa vision, la Société cherche à produire une solution durable pour la chaîne d'approvisionnement en acier vert. Forte de ses importantes ressources dans la Fosse du Labrador, elle vise une croissance axée sur divers projets d'optimisation et de transformation de ses ressources de haute pureté contribuant à réduire les émissions attribuables à l'industrie sidérurgique, lesquelles représentent près de 10 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Champion travaille activement aux projets suivants.

Projet de matériel de qualité réduction directe pour bouletage

En mai 2022, Champion a commandé une étude de faisabilité pour évaluer la capacité de ce projet à produire du matériel de bouletage de qualité réduction directe. Puis, en janvier 2023, la Société a annoncé les résultats de cette étude, qui évaluait le retraitement et les infrastructures requises pour produire commercialement un produit de qualité RD atteignant 69 % Fe³.

L'étude évaluait les modifications requises pour mettre à niveau l'usine de la Phase II afin d'y produire du minerai de fer de qualité RDPB à un taux moyen sur la durée de vie de la mine d'environ 7,5 Mtpa atteignant 69 % Fe, soit la plus haute qualité de produit de qualité RDPB disponible sur le marché accessible par voie maritime.

La production d'un produit de qualité RD augmenterait la capacité de la Société à contribuer davantage à la chaîne d'approvisionnement de l'acier vert en lui permettant de traiter avec d'autres clients qui travaillent avec un procédé sidérurgique ayant recours au fer préréduit (FRD) et au four à arc électrique (FAE), qui réduit pratiquement de moitié les émissions générées par la fabrication de l'acier comparativement au procédé traditionnel par haut fourneau (HF) et convertisseur à oxygène (CO), qui utilise le charbon comme matière première.

D'après l'étude de faisabilité, 30 mois seraient nécessaires pour convertir l'usine de la Phase II et les infrastructures, à un coût approximatif de 470,7 millions de dollars. Le 30 janvier 2024, à Montréal, le Conseil a donné l'approbation finale à l'investissement dans le projet de matériel de qualité RDPB. Sa mise en service devrait avoir lieu au second semestre de 2025, sous réserve de l'achèvement d'importantes étapes de construction prévues à court terme. Le projet permettra à la Société et à la région de contribuer à l'accélération de la transition vers l'acier vert.

Ce projet particulièrement opportun cadre avec les récentes décisions des gouvernements du Québec et de Terre-Neuve-et-Labrador d'ajouter le minerai de fer de haute pureté à leur liste de minéraux critiques.

Projet Kami

En avril 2021, Champion a annoncé avoir conclu l'acquisition du projet de minerai de fer Kamistiatusset (Kami), situé dans la ceinture géologique de la Fosse du Labrador, dans le sud-ouest de Terre-Neuve-et-Labrador, près de la frontière du Québec, à seulement quelques kilomètres du Lac Bloom. En janvier 2024, la Société a terminé l'étude du projet Kami, qui évaluait la construction d'installations minières et de traitement nécessaires à la production de minerai de fer de qualité RDPB des propriétés minières de Kami. L'étude fait état d'une durée de vie de 25 ans pour la mine, avec une production annuelle moyenne d'environ 9,0 Mtmh par année de concentré de minerai de fer de qualité RD à plus de 67,5 % Fe. La réalisation de l'étude permet à la Société d'évaluer Kami au sein de son portfolio d'autres projets de croissance organique. La Société prévoit de continuer à optimiser le projet, à dialoguer avec les parties prenantes, à évaluer les possibilités d'améliorer ses paramètres économiques, à poursuivre le processus d'obtention des permis et à travailler sur des possibilités de partenariat stratégique avant de prendre une décision finale d'investissement.



PLEINS FEUX SUR NOTRE PERFORMANCE



Nos contributions économiques (exercice financier 2024)

1 524,3 M\$	Revenus
234,2 M\$	Bénéfice net
1 255 M\$	Dépenses d'approvisionnement
170,3 M\$	Dépenses en salaires
15,1 M\$	Impôts sur le revenu et impôt minier

Notre production (exercice financier 2024)

40 874 100 tonnes métriques humides	Minerai extrait et transporté
14 162 400 tonnes métriques humides	Concentré de minerai de fer produit
11 643 700 tonnes métriques sèches	Concentré de minerai de fer vendu

Notre personnel (année civile)

1 145	Nombre total d'employés ⁴
57	Employés locaux et des Premières Nations

Nos produits

Champion produit un rare concentré de minerai de fer de haute pureté qui permet aux aciéristes de réduire considérablement leurs émissions de GES. Forts d'un remarquable inventaire de ressources de haute pureté, nous produisons commercialement un concentré de minerai de fer à 66,2 % Fe à faible teneur en contaminants et avons démontré notre capacité à produire du matériel de qualité RD à 68 % Fe, alors que nous travaillons à mettre en œuvre le projet RDPB, qui, conformément aux prévisions, devrait produire du matériel de qualité RD allant jusqu'à 68 % Fe. Nos produits de qualité répondent aux normes les plus strictes de nos clients de l'industrie sidérurgique, situés principalement en Chine, au Japon, en Europe, au Moyen-Orient et en Corée du Sud.

En raison des faibles taux d'impuretés et des caractéristiques favorables de nos minéraux contenant du fer, l'extraction et la concentration de notre concentré de minerai de fer se font par des procédés gravimétriques et magnétiques, sans produits chimiques. Grâce à ses caractéristiques, le produit de haute pureté de Champion permet aux aciéristes d'utiliser beaucoup moins d'énergie et de charbon pour fabriquer de l'acier, ce qui a pour effet de réduire les émissions de GES liées à la sidérurgie.

La production de minerai de fer de qualité RD permettra à la Société de contribuer davantage à décarboner l'industrie de l'acier en servant des clients dont les procédés sidérurgiques font appel au FRD et au FAE, lesquels consomment principalement de la ferraille d'acier et génèrent environ 50 % moins d'émissions que les procédés sidérurgiques traditionnels par HF et CO, qui nécessitent du charbon.

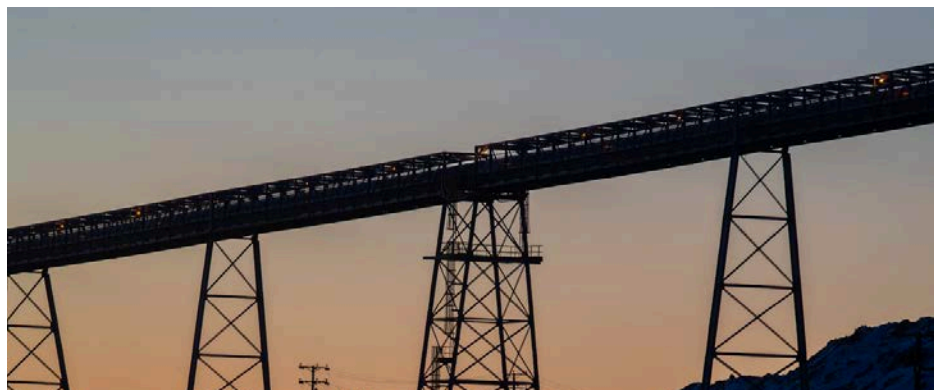


Notre chaîne de valeur

Depuis la remise en service de la mine du Lac Bloom en 2018, Champion a vendu son produit à plus de 40 clients différents dans le monde. Nous favorisons la durabilité au sein de notre chaîne de valeur en misant sur l'approvisionnement responsable et en réduisant notre empreinte écologique.

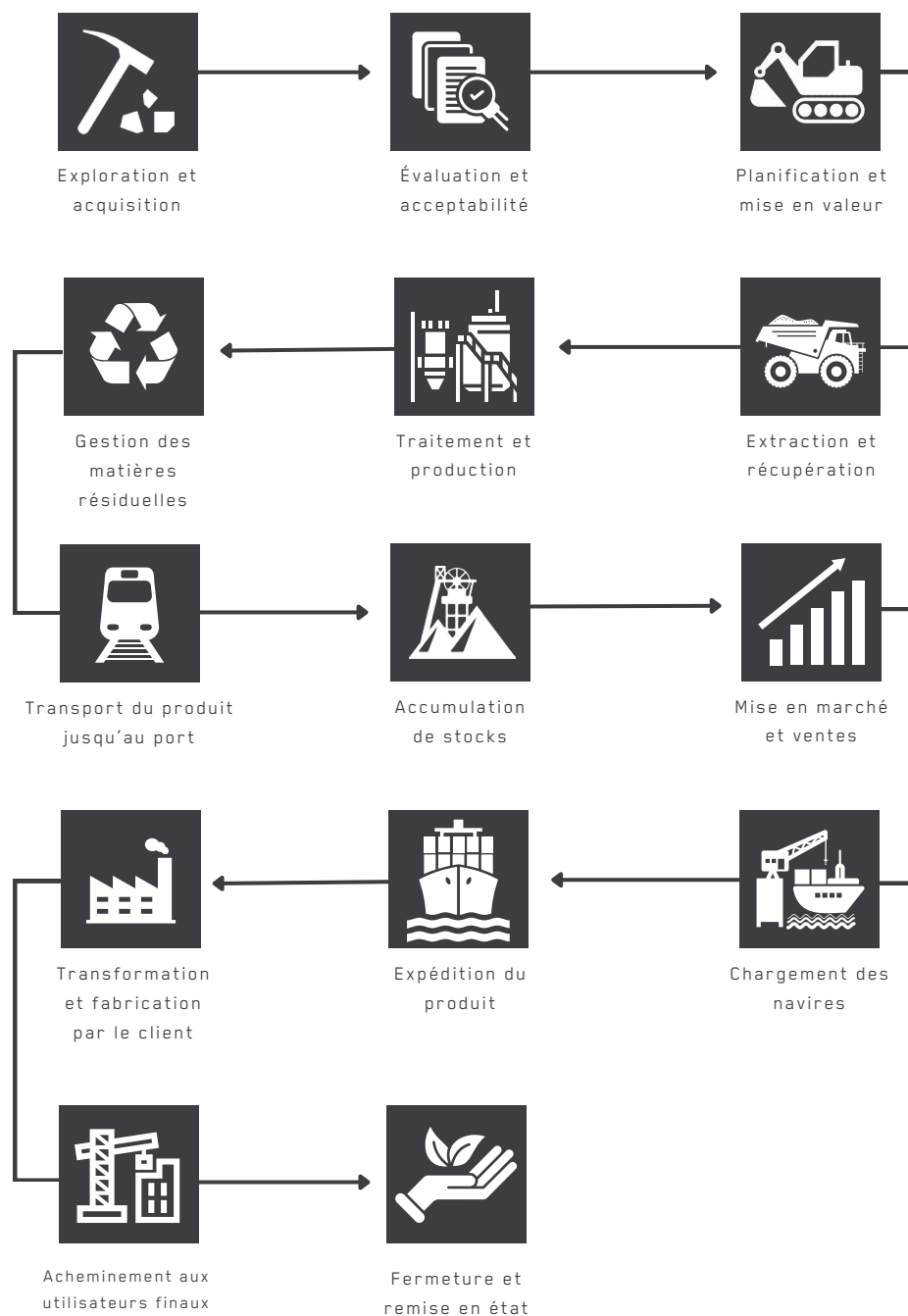
La chaîne de valeur de Champion compte 1 141 fournisseurs directs⁵ de biens, de matériaux et de services nécessaires à ses opérations. Nous cherchons à générer des retombées positives pour nos parties prenantes, y compris les communautés des Premières Nations et celles de la grande région de la Côte-Nord, au Québec, où nous exerçons nos activités. Conformément à nos pratiques d'approvisionnement, nous soutenons l'acquisition de biens et de services locaux. Ainsi, 80 % de nos dépenses d'approvisionnement sont allouées à des fournisseurs du Québec et 95 % à des fournisseurs du Canada. Les 5 % résiduels vont à des fournisseurs étrangers, principalement d'Allemagne, d'Australie et des États-Unis.

Notre chaîne d'approvisionnement direct sert surtout à soutenir nos activités minières et nos projets de croissance, notamment le projet RDPB et le projet Kami, ainsi que nos activités d'exploration. Elle comprend le transport, la main-d'œuvre contractuelle, l'équipement minier et les fournitures, la location d'équipement, le carburant, les pièces de rechange, les consommables pour notre site d'exploitation, nos fournisseurs et nos consultants. D'autres postes de dépenses se rapportent à des activités qui ne sont pas directement liées à l'exploitation minière, comme les déplacements, les services professionnels et les services de nettoyage et de sécurité. Aucun changement important n'a été apporté à notre chaîne d'approvisionnement au cours de la période visée par ce rapport.



Indicateurs de performance :
GRI 2-1, 2-6.

Cycle de vie de la chaîne de valeur





NOTRE APPROCHE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Notre approche en matière de développement durable est guidée par notre vision, notre stratégie et nos valeurs. L'importance que nous accordons au développement durable est profondément ancrée dans notre culture. Nous cherchons à générer des retombées positives pour nos parties prenantes, et nous travaillons à innover et à livrer des produits de minerai de fer de haute pureté susceptibles d'aider nos clients à produire de l'acier de manière plus écologique. En tout temps, nous nous efforçons d'offrir un milieu de travail sécuritaire et inclusif, de parer aux inégalités sociales, d'accueillir les cultures, de respecter les droits de la personne et de protéger l'environnement et la biodiversité.

Notre engagement est exprimé dans nos politiques de développement durable, notamment celles sur [les droits de la personne](#), [l'environnement](#), [l'approvisionnement responsable](#), [la santé et sécurité en milieu de travail](#), [la prévention du harcèlement et de la discrimination au travail](#) et [les dons et commandites](#).

Indicateurs de performance :
GRI 2-23, 2-24

Nos politiques s'appuient sur les exigences juridiques et réglementaires qui régissent les pays ou régions où nous exerçons nos activités, de même que sur les instruments émanant d'autorités internationales comme les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme⁶.

Notre politique sur les droits de la personne s'inspire des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, de la Charte internationale des droits de l'homme (qui comprend la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels) et des Conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail. Elle s'inspire également du cadre de gestion des risques des Principes de l'Équateur. Notre politique fait spécifiquement référence aux droits des Premières Nations et des membres des communautés d'accueil. Elle proscrit le recours au travail d'enfants et à toute forme d'esclavage moderne.

Nos politiques accessibles au public peuvent être consultées sur notre site web au www.championiron.com. Le Conseil d'administration de Champion revoit chaque année ces politiques et se penche sur la façon dont elles sont appliquées dans l'ensemble de nos opérations, en accord avec la vision, les valeurs et les objectifs de la Société. Notre engagement en matière de droits de la personne vient étayer la formation obligatoire sur les droits de la personne que tous les employés et membres de la direction de Champion doivent suivre dans le cadre de notre formation sur le code de conduite. Bien que les engagements qui sous-tendent nos politiques s'appliquent principalement à notre organisation, plusieurs de ces engagements, y compris notre politique d'approvisionnement responsable, touchent aussi notre chaîne d'approvisionnement. Nos politiques et engagements significatifs sont communiqués à nos employés dès l'embauche et sont inclus en annexe de chaque contrat de travail. Ils sont également disponibles sur notre site web, et donc à la disposition informelle des diverses parties prenantes.

Fidèles à nos engagements en matière de développement durable, nous ne ménageons aucun effort quand il s'agit de réduire l'empreinte écologique de nos activités. Cet engagement s'articule autour de trois grands axes. Premièrement, nous travaillons à réduire nos émissions de GES en électrifiant nos procédés de production et en cherchant de nouvelles façons d'innover. Deuxièmement, nous cherchons à réduire notre consommation d'eau douce en augmentant la réutilisation de l'eau. Sur le site du Lac Bloom, un réseau de 50 bassins de rétention recueille l'eau de pluie et de la fonte des neiges en vue d'une utilisation dans le traitement du minerai. L'eau usée est ensuite traitée, puis réutilisée. Enfin, conformément à notre objectif de préserver dans la mesure du possible les attributs naturels du site pendant que nous exerçons nos activités et en prévision de la fin de l'exploitation minière, nous nous efforçons de préserver les écosystèmes et d'améliorer la biodiversité locale.

Au cours de la période visée par le rapport, nous avons révisé toutes nos politiques d'entreprise. Notre objectif reste de favoriser le bien-être de nos employés, de mettre en œuvre de solides pratiques de gestion environnementale et de maintenir des processus de gouvernance diligents et éthiques.

Lignes directrices en matière de développement durable

Nous nous inspirons de plusieurs normes et cadres de référence dans notre gestion quotidienne des enjeux de développement durable, notamment en matière de planification, de stratégie, d'établissement et d'atteinte d'objectifs, de suivi et d'évaluation.



Vers le développement minier durable

À titre de membre de l'Association minière du Québec, nous harmonisons nos activités avec l'initiative Vers le développement minier durable (VDMD) de l'Association minière du Canada (AMC). Le cadre VDMD de l'AMC établit des protocoles d'évaluation de la performance des entreprises minières dans certains domaines environnementaux et sociaux. Champion a réalisé son deuxième audit VDMD en 2023. L'ensemble des résultats montrait des améliorations, année après année, et des notes positives, notamment nos premiers AAA et AA, obtenus pour notre gestion de la biodiversité. L'audit nous a aussi fait ressortir des points à améliorer. En 2024, nous voulons continuer de mettre en œuvre des systèmes et des mesures de divulgation afin d'améliorer notre performance et notre cote dans toutes les catégories VDMD, ce qui devrait contribuer à améliorer notre performance environnementale et sociale. Nos évaluations peuvent être consultées sur le [site de l'AMC](#).



Principes de l'Équateur

Notre Société harmonise ses activités de développement avec la plus récente version des Principes de l'Équateur (EP4), qui offre aux établissements financiers un cadre d'identification, d'évaluation et de gestion des risques environnementaux et sociaux adapté au processus de financement de projets. Ces principes nous aident à promouvoir des pratiques durables en matière de performance environnementale et sociale à l'échelle de la Société, ainsi qu'un processus connexe de gestion des risques.

Indicateurs de performance :
GRI 2-28

Gestion du développement durable

En vue d'avoir une incidence positive sur l'ensemble des parties prenantes, Champion établit des objectifs stratégiques de développement durable basés sur ses engagements, ses politiques et sa gestion des risques. Simultanément, nous rendons compte de nos performances dans l'atteinte de nos objectifs pour la période visée, et nous avons mis à jour nos cibles et nos indicateurs pour 2024. Ceux-ci peuvent être consultés à [Cibles et indicateurs 2024](#), et ce sont eux que nous entendons continuer d'utiliser pour faire le suivi de notre performance d'une année à l'autre. Depuis la reprise des opérations en 2018, la Société a su maintenir un bilan exemplaire, exempt d'amendes liées à des violations environnementales.

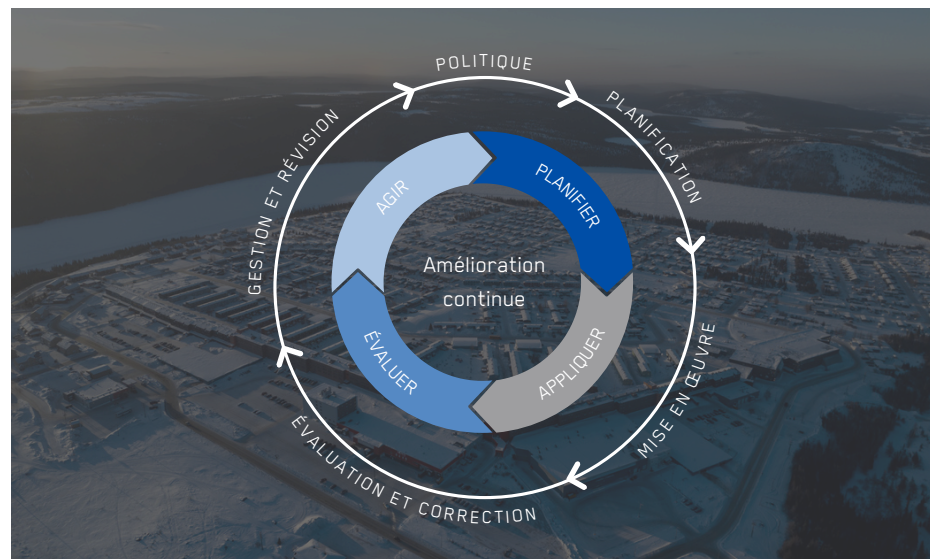
Au quotidien, l'importance que nous accordons à la gestion des risques guide nos décisions d'affaires, tout comme l'application systématique du cycle Planifier-Appliquer-Évaluer-Agir, qui nous aide à améliorer sans cesse notre gestion du développement durable. Nous nous inspirons des normes ISO 14001 et ISO 45001 pour orienter notre approche de la gestion, et sur la norme ISO 50001 pour soutenir notre cadre de gestion de l'énergie et veiller à la conformité de toute nouvelle installation ou infrastructure. Durant l'année de référence, nous avons mené une évaluation rigoureuse des risques climatiques physiques susceptibles d'avoir un impact sur le Lac Bloom, le port de Sept-Îles et les chemins de fer essentiels au transport de notre matériel. Cette évaluation en profondeur a fait ressortir trois risques principaux : l'interruption potentielle des services ferroviaires en cas d'inondation, de feu de forêt ou de chaleur extrême, les inondations au site minier ainsi que les conséquences d'une tempête ou d'une inondation au port. Une fois définis, ces dangers ont été intégrés à notre registre des risques afin d'assurer un suivi adéquat et une approche aussi proactive que résiliente de leur gestion. Le registre des risques est une ressource exhaustive qui inclut les risques sociaux et environnementaux, en plus de prendre en compte la probabilité et les conséquences éventuelles et de répertorier des mesures d'atténuation.

Notre gestion mise par ailleurs sur la préparation et la planification des interventions en situation d'urgence, la gestion des incidents et la gestion des obligations de conformité. Nos plans de préparation et d'intervention en cas d'urgence (PPIU) visent à atténuer et à prendre en charge les effets potentiels ou avérés des situations d'urgence. En 2022 et en 2023, nous avons soumis notre approche à un audit en vertu du Protocole de planification de la gestion de crises et des communications du cadre VDMD de l'AMC. Selon les conclusions de l'audit, nos protocoles de gestion de crises et nos communications sont appropriés. En octobre 2023, nous avons procédé à une simulation de crise dans le cadre de nos PPIU. Les objectifs de cet exercice, en plus de viser la conformité au cadre de l'AMC, étaient de pratiquer le déclenchement des PPIU, de vérifier leur compréhension et leur application et d'observer la coordination des différents intervenants. L'exercice a permis de démontrer l'utilité des simulations, de systématiser les communications et d'acquérir une meilleure vue d'ensemble de la façon de gérer ce type d'événement.

Cette simulation de crise nous a permis de dégager de précieux apprentissages et de donner à nos équipes les moyens de mieux se préparer aux urgences réelles. Notre gestion des situations de crise est guidée par notre approche des incidents en six étapes, conçue pour réduire la probabilité d'incidents tout en atténuant l'impact possible de ceux qui surviendraient. Nous faisons par ailleurs le suivi des exigences juridiques et légales afin d'assurer la conformité de nos exigences et engagements, y compris nos obligations envers les Premières Nations.

Notre souci d'amélioration continue tout au long du cycle de vie d'un projet, de l'exploration jusqu'à la restauration du site minier, est l'une des pierres angulaires de notre cadre de gestion du développement durable. Nous évaluons notre performance en matière de durabilité par le biais d'un suivi en continu et de nos mécanismes de gouvernance et d'audit. Ainsi, nous sommes en mesure de modifier nos programmes et objectifs en fonction de notre bilan et d'agir quand un problème survient. Le comité de développement durable et des affaires autochtones (DDAA) du Conseil d'administration est responsable de surveiller et d'analyser les risques environnementaux, de santé et sécurité, communautaires et sociaux, ainsi que la gestion de ces risques par la Société.

Tout au long de l'année, nous avons fait une première évaluation exhaustive de nos émissions de GES de portée 3. Grâce à ce travail stratégique, nous avons établi une solide méthodologie d'évaluation de ces émissions, qui nous permet d'estimer nos émissions de GES dans l'ensemble de notre chaîne de valeur. Par conséquent, la Société est désormais apte à cerner les occasions de réduire son empreinte écologique dans sa chaîne d'approvisionnement. De plus amples renseignements sont inclus dans la section [Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques](#).



Efficacité d'extraction

Dans l'industrie minière, le terme « efficacité d'extraction » renvoie à l'efficacité du processus menant à l'obtention de la ressource visée à partir d'une matière première. Dans ce contexte, la Société a démontré sa capacité à atteindre un taux de récupération de plus de 79,5 %, en phase avec son objectif de développement durable axé sur une extraction optimisée des minéraux de valeur. Cette efficacité souligne l'engagement de la Société à optimiser l'utilisation des ressources et à réduire les déchets, tout en améliorant la viabilité économique globale des activités minières. Un taux de récupération aussi élevé est rendu possible par des investissements importants dans des technologies innovantes, donnant lieu à un taux de récupération du fer qui dépasse les moyennes régionales des autres producteurs. Par ailleurs, nous avons mis à jour notre politique environnementale de manière à inclure dans nos engagements l'optimisation de notre consommation d'énergie et de ressources naturelles.



Relations avec les parties prenantes et les communautés autochtones

À travers les activités de notre dévouée équipe des relations communautaires, nous cherchons à mieux comprendre les besoins et les points de vue des parties prenantes, que nous considérons en fonction de la mesure dans laquelle elles sont touchées par nos activités, d'une part, et en fonction des intérêts que nous partageons avec elles, d'autre part. Dans les deux cas, les relations que nous entretenons avec elles sont toujours empreintes de respect. Cette façon de faire nous aide à mieux cerner les risques et les possibilités et à nouer des relations durables et mutuellement avantageuses.

Indicateurs de performance :
GRI 3-3, 2-25 (partiel)

Grâce à nos échanges réguliers, nous comprenons mieux les intérêts des parties prenantes et des titulaires de droits. Nous sollicitons leur avis sur nos activités afin de connaître les aspects qui suscitent ou pourraient susciter des préoccupations et de prendre rapidement des mesures pour les atténuer. Dans le cadre de ces échanges, nous employons de manière proactive différentes stratégies adaptées qui répondent aux besoins spéciaux de certains groupes et individus et favorisent leur inclusion. Pour soutenir cette stratégie et renforcer la gouvernance et les résultats, nous disposons aussi d'un mécanisme de traitement des plaintes opérationnelles par lequel nous prenons connaissance des commentaires et assurons un suivi. Le diagramme qui suit présente les principaux groupes avec lesquels nous dialoguons et indique les principales stratégies employées, même si d'autres sont parfois nécessaires.

	Considérer	Informé	Mobiliser	Satisfaire	Collaborer
Type de relation	Documenter et analyser les préoccupations, les tendances, les attentes et les idées pertinentes	Transmettre de manière transparente l'information sur les activités de la Société et leurs retombées	Rassembler activement les parties prenantes et les inciter à apporter une contribution positive	Respecter les exigences, les engagements et certains des besoins et des attentes pour maintenir la satisfaction des parties prenantes	Élaborer de concert des programmes ou des solutions et prendre des mesures conjointes
Type de groupe	Société civile et organismes non gouvernementaux Pairs sectoriels Employés	Médias Actionnaires Investisseurs	Employés Fournisseurs	Clients Gouvernements Prêteurs Employés	Premières Nations Syndicat Communautés locales Employés

Depuis la remise en service de la mine de Lac Bloom en 2018, notre volonté d'établir et d'entretenir de solides relations constructives avec nos partenaires des Premières Nations est au centre de notre vision et de nos façons de faire. Au cours des trois dernières années, notre évaluation de l'importance relative a constamment fait ressortir les relations avec les Premières Nations comme un de nos enjeux les plus importants.

Notre entente sur les répercussions et les avantages (ERA), qui a donné naissance à une structure mutuellement avantageuse pour nos projets dans la partie québécoise de la Fosse du Labrador, prévoit une participation active de nos partenaires des Premières Nations. Le suivi et la mise en œuvre de l'ERA incombent à un comité de coordination et à quatre sous-comités, dont le fonctionnement est expliqué dans la section [Communautés et Premières Nations](#).



Par ailleurs, nous tendons sans cesse la main à d'autres parties prenantes locales, dont les communautés à proximité de nos opérations. Nous valorisons leurs commentaires constructifs et en tenons souvent compte dans nos décisions et notre planification stratégique, ce qui améliore notre performance en matière de développement durable.

En vue de forger une culture d'amélioration continue, nous entretenons des relations avec l'industrie en adhérant à des associations sectorielles et en participant à des événements commerciaux, à des congrès et à des symposiums. Cela nous permet de rester à l'affût des bonnes pratiques et des technologies à l'échelle nationale et mondiale, d'échanger sur le sujet, d'améliorer nos processus opérationnels et de trouver de nouvelles façons de relever les défis propres à notre secteur. Nous sommes membres de l'Association minière du Québec (AMQ) et notre chef des opérations, Alexandre Belleau, siège sur leur conseil d'administration. De plus, notre vice-présidente principale aux ressources humaines, Angela Kourouklis, fait partie du conseil d'administration du COREM, un centre d'expertise et d'innovation qui offre aux sociétés minières des services spécialisés et une expertise en recherche pour optimiser et mettre au point les procédés clés de traitement de minerais.

Indicateurs de performance :
GRI 2-28, 2-29

Évaluation de la matérialité des enjeux

Champion a à cœur de gérer les retombées réelles et potentielles de ses activités ou celles liées à ses opérations et à ses relations d'affaires. Nous reconnaissons que ces retombées peuvent changer au fil du temps. Champion s'engage, en s'appuyant sur le cadre fourni par la GRI, à examiner en continu ses enjeux importants. Les enjeux importants comprennent les retombées positives et négatives de nos activités sur l'économie, les gens, le climat et l'environnement et les risques éventuels que ces facteurs posent pour la résilience et la rentabilité de la Société.

Nous avons mené notre évaluation de l'importance relative de 2023 en tenant compte, d'une part, de l'évolution des tendances en matière de double importance relative et, d'autre part, des indications de la norme GRI 3 : Thèmes pertinents 2021. Cette approche, qui nous permet de maintenir une compréhension globale de nos retombées et risques, soutient l'amélioration continue de nos décisions d'affaires et tient compte de deux aspects de nos activités et de notre chaîne de valeurs : les finances et le développement durable.

Dans le cadre de notre évaluation de l'importance relative de 2023, nous avons examiné des sources sectorielles externes et documenté nos retombées réelles et potentielles. De plus, nous avons réalisé plusieurs entrevues virtuelles et en personne avec des parties prenantes chez Champion et MFQ afin de confirmer et de définir d'autres retombées et risques. À la suite de ces entrevues, nous avons revu notre liste préliminaire des enjeux importants. Ces enjeux ont été mis en ordre de priorité au moyen d'un sondage électronique mené auprès d'un grand nombre d'experts internes et de parties prenantes externes clés. En février 2024, la GRI a publié une nouvelle norme pour le secteur minier : GRI 14: Mining Sector 2024. Champion a comparé sa liste d'enjeux à celle de la norme pour vérifier que tous les enjeux importants à ses yeux en faisaient partie.

Résumé de notre méthodologie d'évaluation de l'importance relative de 2023 :

1. Examen

- a. des retombées documentées et gérées relatives au complexe minier du Lac Bloom;
- b. des retombées potentielles documentées dans le cadre des évaluations de l'importance relative et des consultations publiques;
- c. des risques définis et documentés en relation avec les enjeux ESG à l'échelle de l'entreprise;
- d. des sujets abordés et documentés lors du traitement des réclamations et des démarches d'engagement à l'échelle des sites;

2. Prise en compte d'une gamme de tendances ESG, des risques et de l'évolution des standards de performance;

3. Entrevues avec des parties prenantes internes et externes clés pour valider et définir les retombées potentielles ainsi que les risques pour l'entreprise;

4. Établissement des priorités après consultation des experts internes en la matière et des parties prenantes externes;
5. Révision de la liste des enjeux reflétant les retombées jugées prioritaires pour arriver à 23 enjeux importants;
6. Révision et approbation des enjeux importants par la plus haute instance de gouvernance.

Le processus d'établissement des priorités a révélé de légers changements par rapport à l'évaluation de l'importance relative de l'an dernier. Les relations avec les Premières Nations se sont classées plus haut dans la liste, où elles ont remplacé la gestion des résidus miniers comme premier enjeu. Quant aux enjeux liés aux relations de travail, ils se sont tous classés plus haut, ce qui pourrait être attribuable au moment où l'évaluation a eu lieu, c'est-à-dire durant les négociations de la convention collective des employés syndiqués de la mine du Lac Bloom.

Une fois les priorités établies, les enjeux importants ont été regroupés en thématiques, qui forment les chapitres du présent rapport. Chacun des chapitres présente notre façon de gérer l'enjeu en question.



Indicateurs de performance :
GRI 3-1, 3-2

Liste des enjeux importants



Moins important ○ —————> ○ Plus important

ENVIRONNEMENT



SOCIÉTÉ



GOVERNANCE



PERFORMANCE ET OBJECTIFS

Faits marquants de notre performance en 2023

Retombées

Investissements communautaires

2023	7,1 M\$
2022	6,8 M\$

Approvisionnement auprès de fournisseurs régionaux

2023	403 M\$
2022	429 M\$

Approvisionnement auprès de fournisseurs des Premières Nations

2023	14 M\$
2022	15 M\$

Taxes municipales payées

2023	10,9 M\$
2022	4 M\$

Impôts miniers payés au gouvernement

2023	0,8 M\$
2022	49,5 M\$

Environnement

Énergie – Énergie consommée (TJ)

2023	3 708
2022	2 984

Changements climatiques – Émissions totales de GES, portée 1 et 2 (t éq. CO₂)

2023	126 786
2022	97 943

Eau – Eaux usées minières réutilisées ou recyclées

2023	99 %
2022	96 %

Résidus miniers – Conformité au programme de surveillance des ouvrages de retenue des résidus miniers

2023	100 %
2022	100 %

Biodiversité – Hectares de terrains végétalisés

2023	2
2022	15,2

Santé et sécurité

Fréquence totale de blessures à déclarer (MFQ)

2023	1,53
2022	2,05

Fréquence totale de blessures à déclarer (entrepreneurs)

2023	4,34
2022	3,97

Fréquence de blessures avec perte de temps (MFQ)

2023	0,99
2022	0,86

Fréquence de blessures avec perte de temps (entrepreneurs)

2023	1,92
2022	1,48

Ressources humaines

Nombre total d'employés permanents

2023	1 145
2022	977

Employés locaux et des Premières Nations

2023	57
2022	51

Salaires et avantages

2023	170,3 M\$
2022	128 M\$

Faits marquants de notre performance en 2023

Communautés et Premières Nations



Employés des Premières Nations

Année	Nombre	Année	Pourcentage
2023	36	2023	100 %
2022	28	2022	100 %

Réclamations reçues

Année	Nombre	Année	Pourcentage
2023	5	2023	100 %
2022	0	2022	Sans objet

Pourcentage d'employés ayant suivi une formation de sensibilisation à la culture des Premières Nations

Réclamations traitées

Intensité (par tonne de concentré de fer produite)



Matières résiduelles générées

Année	Quantité	Année	Quantité
2023	0,41 kg	2023	0,08 kg
2022	0,69 kg	2022	0,09 kg

Matières résiduelles dangereuses générées

Émissions totales de CO₂ (portée 1 et 2)

Année	Quantité
2023	8,95 kg
2022	9,82 kg

Mise à jour des chartes de comité

2023

Mise à jour de la Charte du comité de développement durable et des affaires autochtones afin d'inclure la surveillance des enjeux liés à la biodiversité.

2022

Mise à jour de la Charte du comité de la rémunération, du talent et de la gouvernance afin d'inclure la surveillance et le suivi des efforts de Champion en matière de diversité et d'inclusion.

Mise à jour de la Charte du comité de développement durable et des affaires autochtones afin d'inclure la surveillance et le suivi des enjeux liés aux changements climatiques.

Audit externe VDMD

2023	90 % Niveau A ou conforme
2022	80 % Niveau A ou conforme

Cibles et indicateurs pour 2024

Tout au long de 2023, nous avons passé en revue et bonifié nos objectifs de développement durable afin qu'ils soient en phase avec les attentes de nos parties prenantes. Cette démarche exhaustive visait à nous permettre non seulement d'atteindre, mais de dépasser leurs standards en priorisant un environnement de travail sûr et sain d'un point de vue environnemental. Afin d'élaborer une stratégie efficace composée d'objectifs à court, moyen et long terme et d'assurer un suivi de sa performance d'une année à l'autre sur des enjeux clés, la Société a sélectionné les cibles et les indicateurs qui suivent. Ceux-ci ont été élaborés avec la participation d'experts internes et de notre équipe de direction en tenant compte des tendances sectorielles en matière de gestion des risques et de la performance, des priorités des investisseurs et d'un éventail de priorités exprimées par les parties prenantes.

Durant la période visée par le précédent rapport, nous avons atteint 11 des 12 objectifs de durabilité que nous nous étions fixés dans le [rapport de développement durable 2022](#)⁷ et établi un plan d'amélioration des mesures de santé et sécurité des entrepreneurs.

Environnement

Thématiques	Objectifs 2023	Performance 2023	Objectifs 2024
Conformité environnementale	Atteindre un bilan de 0 infraction environnementale ou incident environnemental majeur ou significatif	0	Atteindre un bilan de 0 infraction environnementale ou incident environnemental majeur ou significatif
Gestion de l'eau	% d'eau réutilisée/recyclée Cible : 80 %	98,4 %	% d'eau réutilisée/recyclée Cible : 90 % et plus
Gestion des résidus miniers	Atteindre un taux de conformité de 100 % au modèle et au cadre de gouvernance en matière de gestion des résidus miniers de l'AMC touchant la surveillance des structures de rétention des résidus	100 %	Atteindre une cote d'au moins A et un taux de conformité de 100 % au modèle et au cadre de gouvernance en matière de gestion des résidus miniers de l'AMC touchant la surveillance des structures de rétention des résidus
GES	Étapes à franchir vers la cible fixée pour 2030 Identifier et divulguer une liste de projets qui pourraient permettre à la Société d'atteindre ses objectifs de réduction des émissions d'ici 2030	Atteint	Cible 2030 Dresser une liste de projets qui pourraient permettre à la Société d'atteindre ses objectifs de réduction des émissions d'ici 2030 et mesurer l'efficacité de ces projets
	Étapes à franchir vers la cible fixée pour 2050 Examiner et sélectionner une méthodologie de calcul des émissions de portée 3	Atteint	Cible 2050 Divulguer notre premier calcul d'émissions de portée 3 conformément au Protocole sur les GES

Société

Thématiques	Objectifs 2023	Performance 2023	Objectifs 2024
Santé et sécurité	Fréquence des incidents (MFQ) - Cible : 2,0	1,91	Fréquence des incidents (MFQ) - Cible : 1,9
	Fréquence des incidents (entrepreneurs) - Cible : 3,1	4,18	Fréquence des incidents (entrepreneurs) - Cible : 3,1
	Zéro décès	0	Zéro décès Cible ultime de zéro blessure
Diversité et inclusion	Ne s'applique pas nouvelle cible fixée pour 2024	-	Augmenter d'année en année le nombre de femmes travaillant pour la Société et mettre des mesures en place pour soutenir leur développement
Relations communautaires	Ne s'applique pas nouvelle cible fixée pour 2024	-	Traiter 100 % des réclamations à l'intérieur de 30 jours
Partenaires des Premières Nations	Participation des employés à la formation sur la culture des Premières Nations. Cible : 100 %	100 % en date du 31 décembre	Organiser et tenir une consultation annuelle avec nos partenaires des Premières Nations pour évaluer l'alignement et les possibilités d'améliorer la collaboration

Gouvernance

Thématiques	Objectifs 2023	Performance 2023	Objectifs 2024
Diversité	30 % de femmes au sein de notre conseil d'administration	Atteint	Maintenir un minimum de 30 % de femmes au sein de notre conseil d'administration
Gestion	Examen annuel de toutes nos politiques de gouvernance d'entreprise afin de nous assurer de suivre les meilleures pratiques	Atteint	Effectuer un examen annuel de toutes nos politiques de gouvernance d'entreprise pour nous assurer de suivre les bonnes pratiques et modifier les politiques d'examen actuelles et en adopter de nouvelles qui répondent aux attentes des parties prenantes
Développement durable	Atteindre 100 % des indicateurs clés de la performance servant à calculer les incitatifs pour la direction liés aux pratiques de développement durable portant sur la divulgation ESG, le positionnement durable, l'impact communautaire positif, la rétention des employés, le développement des talents et la planification de la relève	Atteint	Vers une exploitation minière durable: Atteindre et maintenir une cote A ou conforme dans 90 % des catégories



GOVERNANCE

Champion s'engage à mener ses activités de manière éthique et responsable, dans le respect des lois de chaque pays et région concernés et conformément aux plus hautes normes de gouvernance d'entreprise. Nous reconnaissons qu'une bonne gouvernance est de la plus haute importance pour nos parties prenantes et qu'elle est essentielle à l'amélioration continue de notre performance en matière de reddition de comptes et de développement durable. Elle nous permet de montrer nos valeurs fondamentales de transparence et de respect.

Structure de gouvernance

Nos politiques en matière de gouvernance d'entreprise et de développement durable guident nos pratiques commerciales et définissent les engagements et les attentes qui doivent être respectés à tous les niveaux de l'organisation. Les voici :

- Charte du conseil d'administration
- Déclaration de gouvernance d'entreprise
- Politique d'évaluation de la performance du conseil d'administration
- Code de conduite
- Charte du comité d'audit
- Charte du comité de la rémunération, du talent et de la gouvernance
- Charte du comité de développement durable et des affaires autochtones
- Mandat du chef de la direction
- Politique sur la diversité
- Politique d'information continue
- Politique en matière de communications avec les actionnaires
- Politique sur les opérations
- Politique de vote majoritaire pour l'élection des administrateurs
- Politique en matière de dénonciation
- Politique sur la propriété des titres
- Politique de santé et sécurité au travail
- Politique sur la prévention du harcèlement et de la discrimination au travail
- Politique sur l'approvisionnement responsable
- Politique sur les droits de la personne
- Politique environnementale
- Politique en matière de dons et de commandites

Conformément à nos objectifs de gouvernance, nos politiques, ainsi que les chartes du conseil d'administration et des comités, sont revues annuellement afin qu'elles demeurent à jour et en phase avec nos stratégies commerciales globales et qu'elles reflètent l'évolution du contexte interne et externe de nos activités. La dernière révision a été effectuée au début de 2024. Outre certaines politiques et chartes internes, l'ensemble de nos politiques publiques d'entreprise ont été examinées et approuvées par notre conseil d'administration. Les politiques et les chartes de développement durable et de gouvernance de Champion sont disponibles sur notre site web, www.championiron.com.

Le conseil d'administration a pour tâche de superviser l'équipe de direction. En tant qu'intendants de la Société, ses membres hautement qualifiés veillent à ce que la Société ait des retombées positives pour les parties concernées et à ce qu'elle mène ses activités de manière sécuritaire, responsable et éthique. Il assure une surveillance générale des principaux risques et possibilités de la Société, y compris de ceux liés au développement durable.

Il se tient au courant des enjeux en la matière par le biais de réunions régulières et de visites du site et soutient par le fait même les mécanismes de gouvernance et de reddition de compte à tous les niveaux de l'organisation. Au 31 mars 2024, le conseil d'administration de Champion était composé de huit membres, dont trois femmes (38 %). Les administrateurs proviennent de divers horizons culturels, notamment de l'Angleterre, de l'Australie, du Canada et de l'Inde. Deux d'entre eux sont aussi membres de l'équipe de direction, tandis que les six autres sont des membres indépendants qui n'en font pas partie. L'information détaillée sur les membres du conseil d'administration, dont la durée de leur mandat et leur expertise relative à leurs fonctions, se trouve dans la [Circulaire d'information de la direction de 2023 \(en anglais\)](#)⁸. Le président du conseil d'administration, Michael O'Keeffe, est membre de l'équipe de direction et un des principaux actionnaires de la Société. Il joue un rôle clé au sein de l'entreprise en conseillant et en forgeant une orientation stratégique pour le déploiement de notre vision d'entreprise⁹.



Le conseil d'administration comporte trois comités qui guident la Société :

1. Le Comité d'audit
2. Le Comité de rémunération, de personnel et de gouvernance
3. Le Comité de développement durable et des affaires autochtones

Au cours de la période visée, nous avons révisé la charte du comité de développement durable et des affaires autochtones; nous y avons inclus la surveillance de la biodiversité afin de tenir compte des recommandations du Groupe de travail sur les informations financières liées à la nature et de l'engagement de la Société à gérer de près son impact sur la biodiversité. Nous avons aussi révisé la [Charte du comité de la rémunération, du talent et de la gouvernance](#), qui établit le processus de nomination et de sélection des membres du conseil d'administration et de ses trois comités. Le comité est chargé d'établir des critères de sélection pour les membres du conseil d'administration, puis de trouver et trier les candidats en vue de leur nomination. Ces critères, auxquels tous les membres actuels répondent, tiennent compte des compétences, des connaissances, de l'expérience, des aptitudes, des qualités et du degré d'indépendance nécessaires au bon fonctionnement du conseil d'administration.

Le comité fait ensuite des recommandations au conseil d'administration. Il veille également à ce que les administrateurs entrants bénéficient d'un programme d'initiation et d'orientation approprié. Il aide le conseil d'administration à établir une échelle salariale et des politiques de rémunération appropriées pour les directeurs et les dirigeants. La Charte du comité mentionne explicitement les considérations d'indépendance et de diversité, ainsi que les compétences et l'expertise des candidats. L'opinion des parties intéressées n'est pas prise en compte directement.

Le [Code de conduite](#) de Champion stipule que les administrateurs ont l'obligation d'exercer un jugement indépendant dans leurs actions. Lorsque les intérêts personnels d'un administrateur sont susceptibles d'entrer en conflit avec ceux de la Société, des mesures doivent être prises pour éliminer ces conflits¹⁰.

Les préoccupations graves qui émergent de nos activités ou de nos mécanismes de traitement des réclamations sont portées à l'attention des comités concernés et du conseil d'administration par le biais de présentations trimestrielles préparées par la direction. Chaque année, le comité d'audit examine les systèmes de gestion des risques de la Société pour qu'elle s'expose le moins possible aux diverses sources de risques. Chaque année, le conseil d'administration procède à une évaluation de la performance afin de déterminer son efficacité et celle de ses administrateurs et de ses comités. L'évaluation est menée par le président ou l'administrateur principal, avec l'aide du comité de la rémunération, du talent et de la gouvernance.

Politiques de rémunération

La [Circulaire d'information de la direction de 2023 \(en anglais\) de Champion](#) explique le processus d'établissement de la rémunération des membres de la plus haute instance de gouvernance et de la haute direction, ainsi que la manière dont les politiques de rémunération de Champion sont conçues et mises en œuvre. Le comité de la rémunération, du talent et de la gouvernance, qui est composé d'administrateurs indépendants, fait des recommandations au conseil d'administration quant au cadre de rémunération des dirigeants, y compris les primes et les incitatifs à court et à long terme. Des consultants indépendants sont également engagés pour fournir des conseils sur les meilleures pratiques de l'industrie et procéder à une analyse comparative des politiques, de la structure et des niveaux de rémunération. La haute direction de la Société et les membres du comité s'adressent aux parties prenantes directement et par l'intermédiaire de conseillers afin de recueillir leurs commentaires sur la structure de rémunération de la Société. Ces commentaires sont ensuite compilés et, le cas échéant, aident les conseillers en rémunération de la Société à établir une structure de rémunération digne des meilleures pratiques.

La rémunération fixe comprend un salaire de base assorti d'avantages personnels et accessoires, tandis que la rémunération variable comprend des incitatifs à court terme sous forme de primes annuelles et des incitatifs à long terme sous forme de rémunération à base d'actions, lesquels sont assujettis aux indicateurs clés de performance (ICP) que sont le rendement des capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires et le rendement total pour les actionnaires.

Les incitatifs à court terme et les primes annuelles sont assujettis aux ICP, à savoir ceux des finances, des activités et du développement durable. Champion n'a pas de politique particulière sur les primes à la signature ou au recrutement. En ce qui concerne les indemnités de fin d'emploi, la Société dispose de contrats de travail signés avec chacun de ses hauts dirigeants désignés, qui sont régis par les lois du Québec. Les détails sont fournis dans la Circulaire d'information de la direction. Il n'y a pas eu de recouvrement au cours de la période visée. Du côté des avantages, Champion propose trois régimes de retraite : un pour ses employés syndiqués, un pour ses gestionnaires et ses professionnels et un pour la haute direction. Ces régimes ont tous fait l'objet d'une analyse comparative sectorielle. Les avantages personnels sous forme de régimes collectifs d'assurance-maladie et d'assurance-vie offerts à la haute direction sont accessibles à tous les employés permanents à temps plein de la Société. À la discrétion du conseil d'administration et en fonction des pratiques courantes du marché, d'autres avantages peuvent être proposés aux membres de la haute direction en relation avec le poste qu'ils occupent.



Vingt pour cent de la rémunération incitative à court terme de la plus haute instance de gouvernance et de la haute direction est liée à nos objectifs de développement durable. Pour l'exercice financier 2024, ces objectifs sont :

- Commencer à publier les objectifs annuels en matière d'environnement, de société et de gouvernance, surveiller les progrès et en rendre compte dans les rapports de développement durable annuels ultérieurs;
- Veiller à ce qu'il ne se produise aucun incident environnemental grave ni aucune violation majeure d'une loi ou d'un règlement en la matière;
- Faire avancer les projets dans le respect de la volonté de la Société de réduire ses émissions de portée 3, sélectionner la méthode de calcul des émissions de portée 3 de la Société et positionner des communications externes supplémentaires sur la possibilité, pour la Société, de réduire les émissions dans la fabrication de l'acier;
- Élaborer et mettre en œuvre une stratégie de croissance de la richesse des Premières Nations au sein de la communauté au moyen de partenariats et d'échanges;

- Optimiser la stratégie d’acquisition de talents en investissant dans une proposition de valeur robuste et une expérience qui sauront attirer des employés et favoriser leur rétention;
- Élaborer une stratégie de planification de la relève en investissant dans le développement de nos employés et en créant un environnement et une culture propices à la croissance et au bien-être, afin de créer une main-d’œuvre qualifiée, motivée et engagée.

Gouvernance en matière de développement durable

Champion s’engage à mener ses activités de manière éthique et responsable, dans le respect des lois de chaque pays et région concernés et conformément aux plus hautes normes de gouvernance d’entreprise. Nous cherchons à créer de la valeur pour nos actionnaires tout en offrant un milieu de travail sécuritaire à nos employés et en contribuant au développement durable des communautés locales.

La surveillance et la gouvernance de la performance de Champion en matière de développement durable incombent d’abord au conseil d’administration et au comité DDAA, puis s’étendent à la direction et à l’ensemble des activités. En 2022, la révision de la Charte du conseil d’administration comprenait l’ajout d’un rôle de surveillance dans l’engagement de la Société en matière de développement durable et socialement responsable des ressources. Au cours de la période visée, la Charte a été modifiée à nouveau pour inclure précisément la surveillance générale des principaux risques et possibilités de la Société au regard du développement durable. Quant au comité DDAA, il surveille et analyse les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance, y compris ceux liés aux changements climatiques, et appuie la Société dans son engagement en matière de développement des ressources responsable et respectueux de l’environnement. Sa gouvernance est axée sur des sujets tels que le développement durable, la gestion des résidus miniers, l’intendance de l’eau, la restauration des sites, les ressources humaines, la santé et la sécurité, les droits de la personne et les relations de la Société avec les communautés, dont les communautés autochtones.

Au cours de la période visée, les fonctions du comité DDAA ont été optimisées par l’ajout de la surveillance relative à la biodiversité afin de tenir compte des recommandations du Groupe de travail sur les informations financières liées à la nature et de l’engagement de la Société à gérer de près son impact sur la biodiversité. La charte du comité DDAA comprend maintenant la gestion des relations et des échanges avec nos partenaires des Premières Nations, ce qui reflète notre désir d’entretenir des liens solides et durables avec elles. Le comité DDAA est également chargé de surveiller l’évolution des pratiques dans l’industrie, des lois, des règlements et des tendances actuelles et nouvelles en matière de développement durable, d’évaluer la portée des nouvelles normes et exigences en matière d’information et de donner des conseils appropriés au conseil d’administration pour qu’il puisse approfondir ses connaissances et ses compétences sur les questions de développement durable. Enfin, le comité DDAA examine les rapports et les informations publics relatifs à la performance de la Société en matière de développement durable, y compris les sujets importants et les rapports de développement durable de la Société.

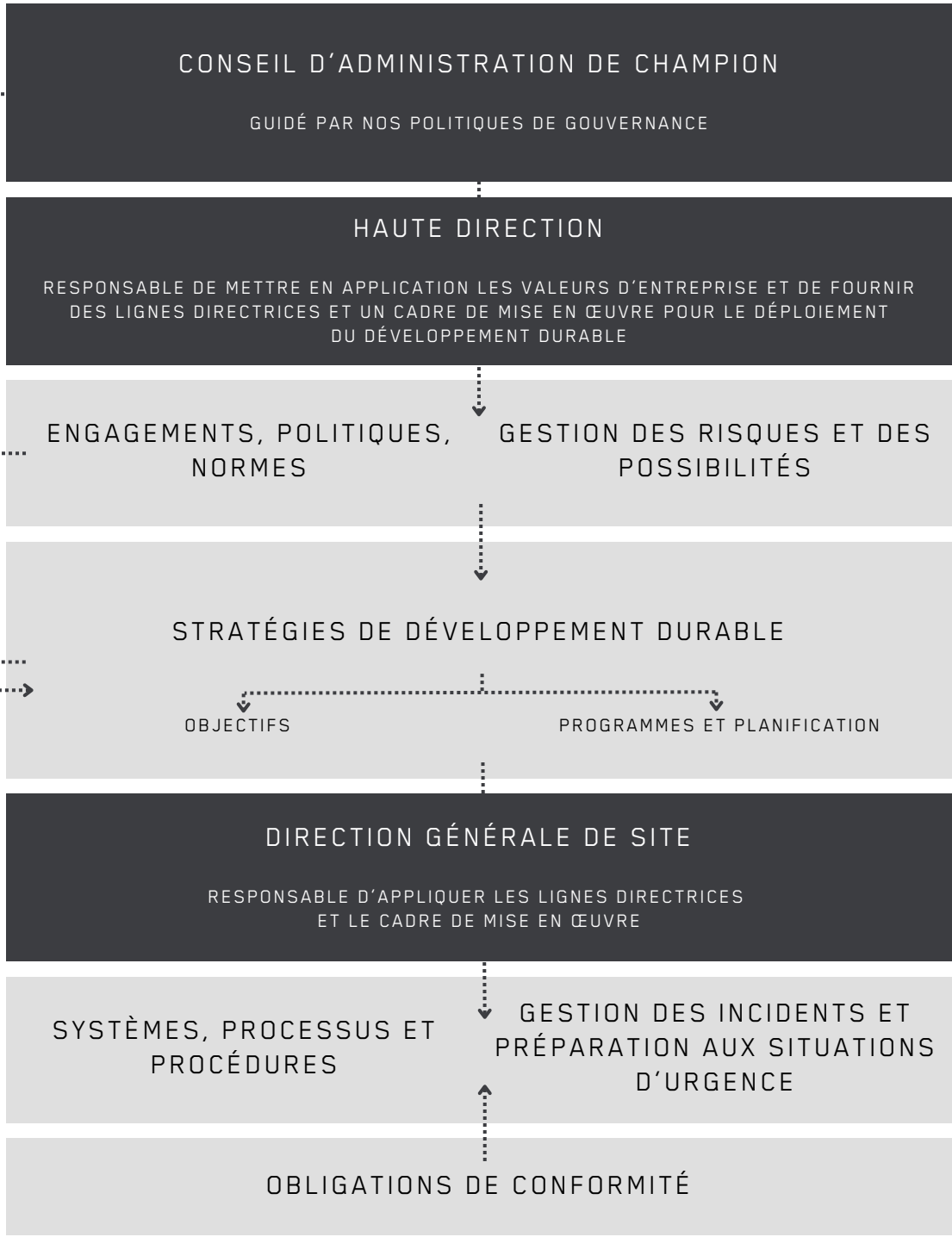
Le comité DDAA se réunit au moins une fois par trimestre afin d’examiner notre bilan en matière de développement durable et de recommander des mesures appropriées au conseil d’administration, dont il relève directement. Sa surveillance permet de veiller au respect des bonnes pratiques de gouvernance, notamment quant à la conduite, à la transparence et à l’éthique. Le Conseil collabore directement avec les parties prenantes, s’il y a lieu, en ce qui a trait aux risques et aux possibilités définies qui pourraient nécessiter une surveillance accrue ou des mesures supplémentaires.

Dans le cadre de son rôle dans l’établissement d’une échelle salariale et de politiques de rémunération appropriées, le comité de la rémunération, du talent et de la gouvernance supervise la définition de mesures et d’objectifs de développement durable liés à la rémunération des dirigeants et fait des recommandations au conseil d’administration, le cas échéant. Cette responsabilité a été ajoutée à sa charte au cours de la période visée.

La direction est responsable de définir et de réviser les lignes directrices et les cadres de développement durable et de mettre en œuvre les pratiques de développement durable de Champion. L’impact de Champion en la matière est géré par des membres de la direction, à savoir le chef de la direction, le chef des opérations, le chef de la direction financière, la vice-présidente principale aux ressources humaines, le vice-président principal aux affaires juridiques et secrétaire corporatif et le vice-président principal au développement corporatif et aux marchés des capitaux. Ces personnes déploient les systèmes de gestion des risques et des possibilités et les programmes d’audit et d’évaluation du rendement relatifs au développement durable et déterminent les stratégies, les objectifs et les programmes à adopter. Ces stratégies, objectifs et programmes sont ensuite intégrés dans la vision à long terme de la Société. La direction du site veille ensuite à l’application des lignes directrices en matière de développement durable en vue d’atteindre les objectifs annuels.

Les membres de la direction qui gèrent l’impact de Champion en matière de développement durable font rapport au comité DDAA de manière périodique et au besoin afin de présenter diverses stratégies et projets en plus de rendre compte des progrès vers l’atteinte des objectifs. Ce qui suit illustre les rôles qui sont directement responsables des décisions et de la performance de Champion en matière de développement durable.

Les comités du conseil d’administration de Champion sont structurés de manière à tenir compte des aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance dans ses activités. Il s’agit du comité de développement durable et des affaires autochtones, du comité d’audit et du comité de la rémunération, du talent et de la gouvernance.



ENJEUX IMPORTANTS

APPROBATION

LIGNES DIRECTRICES
CADRE DE MISE EN ŒUVRE

SURVEILLANCE ET AMÉLIORATION CONTINUE



EXCELLENCE OPÉRATIONNELLE

Indicateurs de performance :
GRI 2-9, 2-10, 2-11, 2-12, 2-13, 2-14, 2-15, 2-16
(partiel), 2-17, 2-18, 2-19, 2-20, 2-23, 405-1
(partiel)

Notre performance

En août 2023, Jessica McDonald a été nommée au conseil d'administration de la Société. Mme McDonald apporte une expertise fort utile et sa nomination s'inscrit dans l'engagement de Champion en matière de diversité au sein du conseil d'administration. Au 31 mars 2023, les femmes étaient représentées à hauteur de 38 % au sein du conseil d'administration, alors que l'objectif était d'au moins 30 %. La Société est déterminée à bâtir une équipe dirigeante équilibrée et s'est donné comme priorité de cultiver un milieu de travail inclusif qui favorise la diversité, l'égalité et les pratiques inclusives au sein de l'organisation. Par ailleurs, elle a commencé à adopter des systèmes qui devraient l'aider à atteindre ses objectifs de réduction des GES de 2030 et 2050.

Un des principaux chantiers de gouvernance de la Société a été la mise à jour et l'adaptation des politiques de gouvernance et de développement durable ainsi que des chartes du conseil d'administration et des comités (voir la section [Structure de gouvernance](#)). Par ailleurs, nous avons poursuivi la formation sur la gouvernance d'entreprise et continué de perfectionner notre programme d'intégration destiné aux nouveaux employés, qui comprend maintenant une allocution de bienvenue du chef de la direction portant surtout sur l'histoire, les valeurs et la culture axée sur les employés de la Société. Nous avons aussi continué de donner et d'optimiser une formation de sensibilisation à la diversité culturelle, abordée plus en détail à la section [Nos équipes](#).

Code de conduite et éthique en affaires

Nous nous efforçons de mener nos activités avec un haut niveau de transparence et d'intégrité. Notre objectif est de maintenir et de renforcer les relations qui favorisent notre succès et qui ont des retombées positives pour nos communautés d'accueil, nos fournisseurs, nos clients et les parties prenantes. Notre code de conduite (le Code), qui s'applique à l'ensemble des administrateurs, des dirigeants et des employés de la Société et de ses filiales, intègre la conduite responsable et éthique dans toutes nos activités. Il établit les procédures pertinentes en matière de confidentialité et de protection et d'utilisation des actifs de la Société, ainsi que des interdictions pour se prémunir contre les conflits d'intérêts. Il comprend aussi une approche de tolérance zéro à l'égard de la corruption et des pots-de-vin.

Notre processus d'examen trimestriel de l'évaluation des risques sert à relever les risques importants, dont les risques de corruption, qui sont portés à l'attention du conseil¹¹. Au cours de la période de référence, le Code, qui énonce également notre engagement en matière de développement durable et socialement responsable des ressources, a été actualisé pour qu'il reflète aussi notre position contre le travail forcé et le travail des enfants. Le comité d'audit est chargé de veiller à ce que Champion remplisse toutes les exigences éthiques et juridiques. Il passe en revue le système de gestion des risques de la Société et supervise l'application des normes de conduite de l'entreprise, y compris en ce qui a trait aux conflits d'intérêts éventuels. Conjointement à notre politique sur la prévention du harcèlement et de la discrimination au travail, le Code interdit la discrimination ou le harcèlement de quelque nature que ce soit. Au cours de la période visée, aucune infraction n'a été constatée et aucun employé n'a été congédié en relation avec les dispositions du Code.

PLEINS FEUX SUR NOTRE PERFORMANCE



Nommée au conseil d'administration en août 2023, Jessica McDonald apporte une grande expérience et expertise de l'industrie à notre équipe de direction. Après avoir mené une brillante carrière dans le secteur minier et fait ses preuves en tant que PDG de British Columbia Hydro and Power Authority, elle prête maintenant son expertise inestimable à notre conseil d'administration. Tout au long de sa carrière, Mme McDonald a su maîtriser les subtilités de l'industrie minière; son point de vue s'avère donc un atout stratégique pour renforcer notre processus décisionnel et notre position sur le marché. Son leadership dans le secteur de l'énergie, qui se caractérise par des approches innovantes et des pratiques durables, est compatible avec notre vision d'avenir pour une Société responsable et avant-gardiste.

La Société a par ailleurs annoncé la nomination de Ronnie Beevor à son conseil d'administration en mars 2024. M. Beevor possède des dizaines d'années d'expérience pertinente, notamment à titre de directeur ou de président de diverses entreprises minières. Son expertise de la finance et du secteur minier vient compléter un conseil d'administration déjà hautement qualifié tandis que nous continuons de mettre en œuvre notre vision de chef de file au sein de la chaîne d'approvisionnement de l'acier vert. M. Beevor est titulaire d'un diplôme spécialisé en philosophie, politique et économie de l'Université d'Oxford et est comptable agréé en Angleterre et au pays de Galles.

En 2023, Champion n’a fait l’objet d’aucune amende, pénalité ou poursuite liée à l’éthique en affaires. Il n’y a pas eu d’incident confirmé de corruption ni d’action en justice concernant un comportement anticoncurrentiel ou des pratiques antitrust ou monopolistiques. De plus, le code de conduite de Champion interdit le versement de contributions politiques et au cours de la période visée, aucune contribution de ce type n’a été faite.

Les politiques et les procédures de lutte contre la corruption sont communiquées dans le cadre de la formation en ligne sur le Code et de la certification que tous les employés de Champion et des entités sous son contrôle sont tenus de suivre et d’obtenir après leur embauche. De plus, tous les employés doivent renouveler annuellement leur certification afin de confirmer leur engagement à respecter le Code. Conformément à notre engagement à remplir toutes les exigences réglementaires, Champion respecte ses obligations fiscales au Québec, au Canada et en Australie et évite les pratiques qui vont à l’encontre de l’éthique. En tant qu’entité assujettie à la Loi sur les mesures de transparence dans le secteur extractif (LMTSE) du Canada et à la Loi sur les mesures de transparence dans les industries minière, pétrolière et gazière du Québec, nous divulguons annuellement certains types de paiements faits aux gouvernements. Cela contribue à dissuader la corruption dans le secteur extractif et à augmenter la transparence dans notre secteur. Les données pertinentes fournies couvrent notre exercice financier, soit du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024.

	Exercice financier 2022	Exercice financier 2023	Exercice financier 2024
Total de la dépense d’impôts sur le revenu et impôts miniers (M\$)*	348,3	145,8	158,6
<i>*Incluant les impôts sur le revenu et les impôts miniers courants et différés</i>			
Taxes et impôts payés (M\$)	Exercice financier 2022	Exercice financier 2023	Exercice financier 2024
Taxes municipales	7,8	4,0	10,9
Impôt sur le revenu	258,0	68,3	14,3
Impôt minier	217,3	49,5	0,8
Baux miniers	0,3	0,4	0,4
Taxes scolaires	0,2	0,2	0,5
TOTAL	483,6	122,4	26,9

Indicateurs de performance :

GRI 2-27, 3-3, 201-1 (partiel), 205-1, 205-2, 205-3, 206-1, 207-1 (partiel), 415-1
SASB EM-MM-510a.1, EM-MM-510a.2

Mécanismes de dénonciation et de rétroaction

Champion fournit des cadres de référence au niveau de l’entreprise et des sites pour veiller à ce que ses employés, les communautés d’accueil et les autres parties prenantes aient accès à des moyens légitimes d’exprimer leurs préoccupations. Notre mécanisme interne de traitement des plaintes est conçu pour que tout employé puisse transmettre ses préoccupations en matière d’éthique en affaires ou de droits de la personne à un représentant des ressources humaines, à son délégué syndical ou à une tierce partie indépendante désignée conformément à la politique en matière de dénonciation sur notre site web, et ce, sans crainte de représailles. Les détails, y compris sur les plaintes reçues au cours de la période de référence, se trouvent à la section [Nos équipes](#).

Nous disposons aussi d’un mécanisme officiel de traitement des plaintes communautaires, qui permet aux membres des communautés d’accueil d’exprimer leurs préoccupations au sujet de nos activités ou de leurs répercussions et qui offre la possibilité de le faire en ligne, de façon anonyme. Au cours de la période de référence, nous avons reçu cinq plaintes communautaires, qui ont toutes été traitées rapidement. Les parties prenantes internes et externes qui sont les utilisateurs prévus des mécanismes de traitement des plaintes ne participent pas directement à la conception, à l’examen, au fonctionnement ni à l’amélioration de ceux-ci. Toutefois, dans un souci d’amélioration continue, les connaissances acquises dans le cadre d’échanges entrent en ligne de compte lors de l’examen régulier de ces mécanismes. La section [Communautés et Premières Nations](#) du présent rapport fournit plus de détails à ce sujet. Ces mécanismes s’inscrivent dans notre volonté générale de dialoguer avec les titulaires de droits concernés afin de remédier aux retombées négatives auxquelles nos opérations pourraient contribuer ou être associées ou dont elles pourraient être la source. Nous consultons régulièrement les titulaires de droits par l’entremise de comités de consultation afin qu’ils aient l’occasion d’exprimer leurs préoccupations à propos de retombées négatives éventuelles (voir à ce sujet la section [Communautés et Premières Nations](#)).

Indépendamment des mécanismes de traitement des plaintes, nous sommes conscients que certaines personnes peuvent souhaiter obtenir des conseils sur la façon d’implanter des pratiques commerciales responsables ou encore exprimer des préoccupations à propos de la conduite en affaires de l’entreprise ou de la conduite associée aux relations d’affaires de la Société. Le cas échéant, les employés peuvent contacter leur superviseur ou l’équipe des ressources humaines pour obtenir de l’aide. Quiconque désire communiquer ses préoccupations peut le faire par le biais de notre mécanisme de dénonciation. Notre politique en matière de dénonciation établit une procédure pour la soumission, la réception, la rétention et le traitement des plaintes ou des préoccupations, de façon anonyme et en toute confidentialité. Les préoccupations sont traitées au moyen d’un système de signalement géré par une tierce partie, en l’occurrence Deloitte. La politique en matière de dénonciation interdit toute mesure de représailles contre les personnes qui signalent de bonne foi des violations connues ou présumées.

Au cours de la période de référence, nous avons amélioré notre mécanisme de traitement des plaintes communautaires de manière à pouvoir réagir rapidement lorsque les parties prenantes portent des problèmes à notre attention. Toutes les plaintes reçues ont été traitées et réglées avec succès et nous avons effectué un suivi auprès de tous les réclamants. Lorsqu'une plainte nous est transmise de manière anonyme, il nous est impossible de faire le suivi directement. Néanmoins, ces plaintes ont aussi été traitées efficacement.

Droits de la personne, esclavage moderne et travail des enfants

Conformément à notre engagement en matière d'éthique et de développement durable en affaires, le respect des droits de la personne est une priorité. Nous reconnaissons que les parties prenantes valorisent le respect et la protection des droits de la personne et sommes conscients que des relations solides avec les communautés locales sont essentielles à notre capacité d'exploiter notre entreprise de manière durable.

Pour faire respecter les droits de la personne, nous commençons par définir et gérer les risques tout au long de notre chaîne de valeur. Notre unique site opérationnel et nos divers sites d'exploration sont tous situés au Canada, en dehors de toute zone de conflit. Nous respectons les nombreuses lois québécoises et canadiennes qui régissent le travail, l'emploi et l'immigration, notamment le droit des travailleurs à la liberté syndicale et à la négociation collective. D'ailleurs, 62 % de nos employés adhèrent à une convention collective¹². En mars 2024, la Société avait le plaisir d'annoncer que ses employés syndiqués avaient ratifié une nouvelle convention collective de cinq ans le 29 février précédent. La nouvelle convention collective, qui apporte une stabilité supplémentaire à notre main-d'œuvre, à la communauté et à la Société, nous aide à maintenir un partenariat solide et mutuellement avantageux avec nos employés. Elle concilie le besoin de rester compétitif en attirant les meilleurs talents et la nécessité, pour la Société, de s'adapter à une conjoncture économique incertaine.

Notre politique sur les droits de la personne, de même que notre code de conduite, sert à affirmer notre engagement à respecter et à protéger les droits de la personne pour toutes les parties prenantes. Comme nous l'indiquons dans la section [Notre approche du développement durable](#), cette politique est inspirée de divers projets de loi et pactes internationaux, dont les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations Unies et le cadre de gestion des risques des Principes de l'Équateur. Lorsqu'ils entrent en fonction chez Champion ou une de ses entités contrôlées, les employés et les membres de la direction doivent suivre une formation sur le code de conduite, dont un volet porte sur les droits de la personne. Notre politique sur les droits de la personne proscrit le recours au travail d'enfants ou prisonniers et à toute forme de travail forcé. Au cours de la période de référence, aucun cas de travail d'enfants ou de travail forcé ou obligatoire n'a été signalé au sein de nos opérations ou de notre chaîne d'approvisionnement.

Le respect des droits de la personne est également intégré dans notre politique sur la prévention du harcèlement et de la discrimination au travail, qui souligne notre volonté de créer un milieu de travail sûr et respectueux pour nos employés. Nous n'avons relevé aucun incident de discrimination ou de harcèlement par le biais de nos mécanismes officiels de traitement des plaintes ou de notre ligne de dénonciation.

Notre volonté de protéger les droits de la personne s'étend aussi à nos politiques d'approvisionnement. La politique sur l'approvisionnement responsable de Champion traite des droits de la personne dans notre chaîne d'approvisionnement et fournit des lignes directrices pour favoriser le développement durable dans nos pratiques d'achat, de location et d'attribution de contrats.



Indicateurs de performance :
GRI 2-23, 2-25, 2-26, 2-30, 3-3, 406-1,
407-1, 408-1, 409-1
SASB EM-MM-310a.1, EM-MM-210a.3

Gestion de la chaîne de valeur

Nous reconnaissons qu'en tant qu'entreprise, nous puissions avoir des répercussions sur les droits de la personne et l'environnement par l'entremise de notre chaîne de valeur. Par conséquent, nous nous engageons à examiner notre chaîne de valeur et à gérer les répercussions auxquelles nous pourrions contribuer ou être associés en raison de nos relations commerciales.

Afin d'assurer le respect des droits de la personne et de proscrire l'esclavage moderne ou le travail des enfants sous toutes leurs formes au sein de notre chaîne de valeur, nous analysons de manière proactive nos risques en la matière. En 2023, nous avons publié en Australie notre quatrième [Déclaration sur l'esclavage moderne \(en anglais\)](#), qui traite des risques que les opérations et la chaîne d'approvisionnement de Champion contribuent ou soient associées à l'esclavage moderne ou qu'elles en soient la source. En mai 2024, nous avons également publié, au Canada, notre [premier rapport sur le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement \(en anglais\)](#), rapport dans lequel nous décrivons les mesures prises au cours du dernier exercice financier pour prévenir le travail forcé et le travail des enfants dans nos activités et notre chaîne d'approvisionnement et réduire les risques que de telles situations se produisent.

En vue de mieux comprendre notre chaîne de valeur, nous avons resserré nos processus en 2023 en procédant à un examen de nos fournisseurs cruciaux. En plus de nous aider à comprendre les activités de ces partenaires, l'exercice, qui comprenait un questionnaire rigoureux, nous a permis de cerner les risques en matière de droits de la personne ou d'esclavage moderne.

Par ailleurs, tout comme nous cherchons constamment à sélectionner des fournisseurs qui mènent leurs activités de manière durable, nous cherchons aussi à mieux comprendre leur impact sur l'environnement. Au cours de la période de référence, nous avons remplacé un de nos fournisseurs de services de gestion des matières résiduelles par un autre qui avait des pratiques plus rigoureuses en matière d'environnement. Nous avons aussi amélioré notre système de chargement des camions de livraison. Les modifications apportées nous permettent d'empiler deux palettes, ce qui en retour maximise la quantité de biens pouvant être transportés par chaque camion et réduit le nombre de camions nécessaires à l'expédition de ces biens à partir de la mine.



Consommation et production responsables

Champion a à cœur de contribuer à l'économie circulaire, où moins de matériaux sont utilisés, où les matériaux sont maintenus en service et où les matières résiduelles et la pollution sont réduites à la source dans la mesure du possible. Cela commence avec notre propre engagement à produire moins de matières résiduelles et à réduire l'énergie nécessaire à leur élimination. Pour y parvenir, nous appliquons le principe des quatre « R » dans l'ensemble de nos opérations. De plus, nous produisons un minerai de fer de haute pureté qui permet aux aciéristes de réduire leur consommation d'énergie dans la fabrication de l'acier, ce qui concorde avec notre vision de la production responsable.

RÉDUIRE	RÉUTILISER	RECYCLER	REVALORISER
			
à la source la consommation de matériaux.	les biens autant que possible afin de prolonger leur vie.	les matières résiduelles pour leur donner une nouvelle vie.	les matières résiduelles en leur donnant de nouvelles fonctions au lieu de les détruire.

Les principaux matériaux utilisés comme intrants dans notre processus de production sont le minerai, la roche stérile, les explosifs, les produits chimiques, les lubrifiants et le caoutchouc. En 2023, la quantité de matières premières utilisée a totalisé quelque 64 millions de tonnes. Ces données sont partielles puisqu'elles tiennent uniquement compte des 6 produits chimiques les plus utilisés, soit 1 537 tonnes sur 64 millions, roche stérile comprise. Sur ce nombre, 3,67 millions de tonnes (7 %) représentaient des matériaux recyclés ou réutilisés.

Étant donné notre expansion récente avec l'achèvement de la Phase II, réduire substantiellement la quantité de matériaux nécessaire à nos opérations s'avère un défi. Nous nous sommes toutefois concentrés sur les façons d'éliminer le plastique à usage unique. Ainsi, au cours de la période de référence, nous avons remplacé les contenants et les couverts jetables à la cafétéria par des contenants et des couverts lavables, ce qui nous a permis de réduire nos déchets.

Indicateurs de performance :

GRI 3-3, 301-1, 301-2, 308-1 (partiel), 308-2, 414-1 (partiel), 414-2.

Cybersécurité

Les dommages directs et indirects que peut occasionner une mauvaise gestion de la cybersécurité comprennent la perte de production ou de revenus, la perte de confiance, les violations de la confidentialité, les atteintes à la réputation, la volatilité du cours des actions et les mesures réglementaires ou autres recours. Notre gestion de la cybersécurité est intégrée à notre gouvernance et à la surveillance de nos systèmes de technologies de l'information et des opérations. La Société possède des politiques de cybersécurité internes pour l'ensemble de ses employés, de même que des recours hiérarchiques lorsqu'une personne remarque quelque chose de suspect qui nécessite une enquête. Le comité d'audit est chargé de surveiller l'exposition de la Société aux risques liés à la fraude, à la cybersécurité et à la confidentialité des données, tandis que la surveillance de la gestion incombe au chef de la direction financière. En 2022, nous avons mandaté un expert tiers pour évaluer notre résilience en matière de cybersécurité et analyser notre environnement de technologies de l'information et des opérations, ce qui a mené à l'adoption d'une série de mesures pour améliorer notre situation. Cet expert a aussi effectué une analyse de vulnérabilité et simulé des attaques informatiques. Au cours de la période de référence, nous avons mis en œuvre un plan circonstanciel et appliqué les recommandations découlant de ces analyses. Dans notre optique d'amélioration continue, nous avons lancé un programme de formation et de sensibilisation à la cybersécurité destiné aux employés qui comprend des simulations d'hameçonnage. Au cours de la période de référence, nous n'avons reçu aucune plainte fondée concernant des violations de la vie privée de nos clients.



Indicateurs de performance :
GRI 3-3, 418-1

Fermeture

Bien que la durée de vie estimée de la mine soit longue, nos ressources et nos réserves de fer ne sont pas infinies. La planification de la fermeture éventuelle de la mine et de la remise en état du site minier est un élément essentiel de nos opérations à long terme. Elle nous permet de maximiser notre contribution au développement durable des communautés où nous exerçons nos activités. Une bonne planification commence avant même le début de l'exploitation minière, puisqu'une approche de gestion minière responsable s'étend sur le cycle de vie complet de la mine.

Champion a utilisé le cadre VDMD sur la fermeture des mines de l'AMC pour guider sa planification de la fermeture du Lac Bloom. Conformément aux lois du Canada et du Québec, MFQ devait planifier la fermeture avant d'entrer en production et mettre à jour le plan advenant toute activité d'expansion. Dans la foulée de la Phase II, nous avons revu notre plan de fermeture du site minier, qui a d'ailleurs été approuvé par le gouvernement en mars 2023. La prochaine mise à jour du plan est prévue en 2026.

La planification de la fermeture implique aussi le dépôt de garanties financières afin qu'un financement approprié soit disponible le moment venu. Dans le plan révisé en 2021, le coût de fermeture sur la durée de vie de la mine était estimé à 118,0 millions de dollars (non actualisé), ce qui comprend les coûts d'ingénierie, les coûts de surveillance et une contingence de 15 %. Ce montant comprend également environ 85,5 millions de dollars en coûts directs de fermeture et de remise en état, 17,1 millions de dollars en coûts indirects (par exemple pour les plans d'ingénierie et la surveillance pendant et après la fermeture) et un montant total d'environ 15,4 millions de dollars pour les éventualités.

En mars 2023, le montant estimatif de 118,0 millions de dollars pour la fermeture du site minier a été augmenté à 131,7 millions de dollars, principalement en raison des coûts prévus plus élevés de la végétalisation. En vertu de la Loi sur les mines du Québec, la Société a souscrit une caution de remise en état auprès d'une tierce partie.

Au cours de la période de référence, nous avons poursuivi nos travaux de végétalisation progressive, auxquels se sont ajoutés 2 hectares. Les détails se trouvent dans la section [Utilisation du territoire et biodiversité](#) du présent rapport.

Indicateurs de performance :
GRI 3-3, 304-3, 413-2, MM10



SANTÉ ET SÉCURITÉ

Champion estime que tout le monde a droit à un milieu de travail sécuritaire. Guidés par notre politique de santé et sécurité au travail (SST), nous nous efforçons de cerner et d'atténuer les risques possibles pour la santé et la sécurité dans l'ensemble de nos opérations et de fournir à nos employés un milieu de travail sain, sans blessures, accidents, ni maladies professionnelles.

La gestion des risques est au cœur de notre approche en matière de santé et de sécurité. Notre système de gestion de la SST, qui s'inspire de la norme internationale ISO 45001 et qui repose sur une hiérarchie de contrôle des risques, s'applique à tous les employés de la Société, aux entrepreneurs ainsi qu'à toute autre personne qui entre sur le site minier. Le programme d'inspection et de vérification de Champion a pour but d'examiner et de vérifier la conformité aux normes et aux politiques dans tous les aspects du milieu de travail, y compris l'équipement, les outils et le matériel utilisé. Des voies de communication claires sont essentielles pour encourager nos employés à signaler les incidents et les dangers, même s'ils semblent mineurs, ce qui nous permet d'évaluer les risques opérationnels et, au besoin, de prendre des mesures préventives appropriées avant que des blessures ou des incidents ne se produisent.

Nous fournissons également à nos employés et à nos sous-traitants les outils et la formation nécessaires pour prendre en main leur santé, leur sécurité et leur bien-être. Durant la période de référence, nous avons actualisé notre politique de SST afin que les questions qui y sont liées soient encore mieux encadrées. La politique inclut maintenant un engagement explicite à prévenir les accidents mortels et les maladies professionnelles ainsi qu'à promouvoir le bien-être des employés en offrant du soutien en matière de gestion du stress. En plus de promouvoir la diffusion des mesures de SST auprès des employés et de tous les travailleurs du site du Lac Bloom, elle est révisée annuellement par l'équipe de gestion.

Composé de travailleurs et de représentants de la direction, le comité de SST est chargé de surveiller et d'évaluer le bilan de SST, de formuler des recommandations appropriées et d'aider la direction à mettre en œuvre des programmes de prévention et de formation efficaces. Ce comité se réunit au moins une fois par mois et permet aux employés de faire partie du processus décisionnel sur les questions de sécurité.

Nos quatre piliers en SST

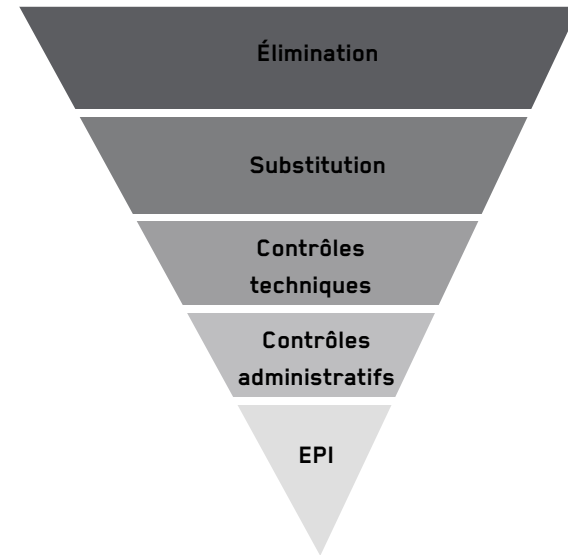
Nous travaillons sans relâche à améliorer notre bilan de SST en nous fixant des objectifs et des priorités, en cernant les dangers et les risques, en mettant en place des contrôles rigoureux et en misant sur la sensibilisation par la formation et la communication.

Nous appliquons toutes les lois et tous les règlements pertinents et nous nous conformons aux plus hauts standards de l'industrie en nous appuyant sur les meilleures pratiques, normes et principes.

Notre approche de gestion de la santé et sécurité priorise la prévention des risques. Ainsi, nous mettons en œuvre des programmes et des outils efficaces conçus pour les atténuer.

Nous favorisons un environnement au sein duquel tous comprennent que le respect de nos valeurs de santé et sécurité est une responsabilité collective. Nous encourageons la participation active de tous les individus et de nos partenaires commerciaux dans l'atteinte de nos objectifs de SST.

Notre hiérarchie de contrôle des risques



Notre performance

En 2023, nous nous sommes assurés d'être pleinement conformes à toutes les lois et à tous les règlements provinciaux et fédéraux régissant la santé et la sécurité des employés. Tout au long de l'année, nous avons solidifié les bases de notre système de gestion de la SST. L'accent a été mis sur la formation et l'augmentation du nombre d'inspections et de vérifications de sécurité pour sensibiliser tous les travailleurs du site à la santé et à la sécurité. Ainsi, nous avons réussi à faire passer le taux total de fréquence des blessures enregistrées (TRIFR) au Lac Bloom de 2,05 en 2022 à 1,53 en 2023¹³, notre taux le plus bas depuis que nous avons commencé à présenter ces données en 2019 et en dessous de notre cible de 2,0.

Notre système de SST s'applique aussi à l'ensemble des 3 266 entrepreneurs qui ont travaillé sur le site à un moment ou l'autre de l'année civile. Pour 2023, le TRIFR pour les entrepreneurs était de 4,34, comparativement à la cible de 3,1. Nous avons mis en place des mesures correctives pour améliorer ces performances, notamment des rencontres régulières avec nos entrepreneurs, en plus de les inclure dans nos programmes de formation et de sensibilisation.

La mise à jour de toutes nos formations en SST était l'une des grandes priorités de l'année. Nous utilisons auparavant la plateforme Cognibox, qui offrait des formations générales selon différents paramètres d'industrie.

En 2023, nous avons développé notre propre programme de formation, adapté à nos besoins précis, qui présente de réels scénarios miniers. Nous avons également continué d'offrir une formation sur le processus de signalement et l'analyse des événements accidentels, qui inclut un volet sur la méthodologie d'analyse des causes profondes. De plus, en raison de notre effectif grandissant, nous avons embauché deux nouveaux coordonnateurs en SST.

Dans le cadre de notre engagement à favoriser une culture de santé et de sécurité inclusive, nous nous attendons à ce que nos employés nous fassent part de toute préoccupation liée à cet aspect, et nous les encourageons à le faire. Dans l'ensemble de nos sites, tout travailleur peut et doit se retirer de toute situation de travail qui, à son avis et de bonne foi, pourrait lui causer des blessures ou nuire à sa santé, et ce, sans crainte de représailles. Les employés de la Société ont effectué un total de 113 analyses de la sécurité des tâches en 2023 qui ont permis de cerner les dangers associés à l'exécution d'une tâche donnée avant qu'elle soit entreprise et d'atténuer l'exposition des employés¹⁴. Au total, 87 155 analyses préalables de la sécurité des tâches ont été effectuées, ce qui représente une hausse de 27 % par rapport aux 68 594 de 2022. L'augmentation du nombre d'analyses de sécurité et d'inspections sur le terrain visait à sensibiliser individuellement les personnes qui travaillent sur le site aux priorités de santé et sécurité, et à éliminer le plus possible les risques.



Tout au long de la période de référence, nous avons continué à faire connaître le processus de signalement des situations potentiellement dangereuses et à encourager les employés de la Société à y recourir. L'utilisation de cartes de SST a facilité ces signalements. En 2023, 588 signalements ont été déposés.

Le tableau ci-dessous résume notre bilan de santé et sécurité pour 2023. Nous n'avons pas eu d'incident de santé et sécurité significatif pendant l'année. La majorité des blessures enregistrées étaient liées à des chutes ou à des coupures mineures.

Indicateur de performance	Champion	Entrepreneurs	Total
Taux total de fréquence des blessures enregistrées	1,53	4,34	2,85
Blessures avec perte de temps	11	19	30
Fréquence des blessures avec perte de temps	0,99	1,92	1,43
Blessures invalidantes (Assignment temporaire) ¹⁵	3	16	19
Fréquence des blessures invalidantes (Assignment temporaire)	0,26	1,61	0,90
Fréquence des blessures avec perte de temps et des blessures invalidantes	1,26	3,53	2,33
Sévérité des blessures avec perte de temps ¹⁶	14,03	25,95	19,65
Nombre de cas où des premiers soins ont été prodigués ¹⁷	248	217	465
Nombre de consultations médicales	1 485	364	1 849
Nombre de décès	0	0	0
Taux de fréquence des accidents évités de justesse	13,13	2,72	8,27
Nombre total d'heures travaillées	2 223 070	1 980 360	4 203 430

La Société dispose de son propre service de santé au travail composé de personnel infirmier qualifié qui offre des soins médicaux de base 365 jours par année. Notre équipe compte un coordonnateur de la santé, trois infirmières et un médecin. Les maladies professionnelles les plus courantes dans l'industrie minière sont associées à des pertes auditives et des maladies respiratoires. Conséquemment, un volet important de notre programme de SST consiste à aider les employés à évaluer l'état de leur audition et de leurs poumons, et à comprendre l'impact du milieu de travail afin qu'ils puissent prendre, en collaboration avec notre équipe de SST, les mesures appropriées pour prévenir des dommages irréversibles. Parallèlement à la croissance rapide de notre effectif, nous travaillons à faire grandir notre équipe de soins de santé, ce qui nous permettra de continuer à offrir proactivement des tests et des services médicaux.

La préparation aux situations d'urgence et aux incendies a continué de représenter l'un des points importants en 2023. Nous disposons maintenant d'une équipe de 59 pompiers, d'une ambulance adaptée à tous les types de terrain et d'un garage pour ambulances près de notre bâtiment administratif pour optimiser les délais d'intervention. En 2023, notre équipe de pompiers a reçu 722,5 heures de formation, comparativement aux 550 de 2022. Comme mentionné dans la section [Énergie et changements climatiques](#) de ce rapport, nous avons été touchés par les feux de forêt qui ont sévi à environ 300 km au sud du site minier du Lac Bloom en mai 2023. Même si ces feux n'ont pas atteint la mine, ils constituent un rappel important du risque que ces événements représentent pour la sécurité de notre personnel et de nos opérations. Ainsi, nous avons lancé une évaluation du risque de feu de forêt, effectuée par une tierce partie, qui a révélé 16 mesures d'atténuation des risques déjà en place, pour la plupart, ou en voie de l'être.

En 2023, nous avons procédé à un audit interne en nous fondant sur les critères du [Protocole VDMD sur la sécurité, la santé et le respect en milieu de travail](#) (notre dernière évaluation externe s'était conclue en 2022). Nous avons obtenu deux A et trois B. En 2024, pour améliorer nos résultats, nous allons continuer de consolider les bases de notre système de gestion de la SST en misant sur la formation et l'amélioration continue en matière d'identification et de gestion des risques.

Indicateurs de performance :

GRI 3-3, 403-1, 403-2, 403-3, 403-4, 403-5, 403-6,
403-7, 403-8, 403-9, 403-10
SASB EM-MM-320a.1 (partiel)

PLEINS FEUX SUR NOTRE PERFORMANCE



Durant la période de référence, nous avons mis en place un ensemble de comités de SST locaux au sein de nos services de Mine et de Gestion des résidus et de l'eau. Ces comités, qui reproduisent la structure des comités de SST à l'échelle du site, sont composés de représentants des employés et des gestionnaires. S'appuyant sur le modèle créé en 2022 pour le garage, ces comités réunissent le superviseur général, les superviseurs et un conseiller en SST de chaque service, ainsi qu'un représentant des employés pour chacun des postes de travail à l'intérieur d'un service. Pendant les rencontres du comité, les participants s'assurent de soulever et de résoudre les enjeux de SST propres à chaque service par l'identification et l'élaboration de plans d'action. La participation des employés favorise la bonne communication entre travailleurs et gestionnaires et renforce la culture de SST au sein des services.

Nous avons reçu de la rétroaction positive de la part des employés au sujet de la structure des comités. Plusieurs d'entre eux remarquent que le processus leur permet d'identifier et de soulever rapidement et efficacement des enjeux de SST qui se posent dans leur travail quotidien. Les employés se sont aussi montrés plus réceptifs aux solutions proposées par les comités, puisque leurs pairs ont contribué à les trouver. Les participants ont souligné que le processus a permis à leur service de prendre en main les questions de santé et de sécurité. Ainsi, vu le succès de ces comités, nous considérons les mettre en place dans d'autres services en 2024.



NOS ÉQUIPES

Nos employés sont notre ressource la plus précieuse et le principal moteur de notre succès en tant que société minière engagée dans la durabilité. Ils façonnent nos valeurs et notre culture d'entreprise, et font de nous l'un des principaux employeurs dans la région. Nous nous efforçons d'offrir un milieu de travail collaboratif empreint d'équité et de respect par notre gestion des relations de travail, par la formation et le perfectionnement et par nos efforts en matière d'équité, de diversité et d'inclusion. Nous visons à offrir des chances égales à tous les employés et à promouvoir l'embauche de groupes traditionnellement sous-représentés.

L'engagement de Champion envers ses employés est exprimé dans notre code de conduite, notre politique sur la diversité, notre politique de prévention de la discrimination et du harcèlement, notre politique sur les droits de la personne, notre politique en matière de dénonciation, notre politique de santé et de sécurité au travail et notre politique de travail flexible. Durant la période de référence, nous avons mis à jour notre politique de prévention de la discrimination et du harcèlement et notre politique sur les droits de la personne pour y inclure une révision annuelle par l'équipe de gestion.

Parmi les autres révisions apportées à la politique des droits de la personne, notons l'ajout de termes plus stricts en ce qui a trait à notre engagement à ne pas entraîner la violation des droits de la personne et à ne pas en être complice. Champion soutient le droit des employés à la liberté d'association et valorise l'avancement et la protection des droits des travailleurs. Nous nous engageons à investir dans la formation de nos employés pour nous assurer qu'ils soient bien équipés pour leur emploi actuel et futur. Nous avons développé un cycle de gestion des ressources humaines qui comprend quatre étapes : établissement des objectifs, revue des talents et plan de relève, revue de mi-année puis évaluation du rendement et calibration de fin d'année.

À la deuxième étape, les gestionnaires utilisent des outils officiels pour identifier les employés à fort potentiel et les postes critiques. Nous formons les gestionnaires sur l'élaboration et la mise en œuvre de plans de perfectionnement individuels en phase avec la stratégie organisationnelle globale afin qu'ils puissent encadrer et soutenir la croissance et l'avancement professionnels des employés et les accompagner dans leur démarche de perfectionnement. Tous les cadres et les professionnels bénéficient d'un environnement de travail solidaire et d'une approche personnalisée qui favorisent la formation continue et la croissance.

Notre politique sur la diversité guide nos efforts pour atteindre et maintenir la diversité – et tout particulièrement la diversité de genre – dans tous les postes, y compris au sein du conseil d'administration et de la haute direction. Conformément à notre ERA, nous cherchons également à créer des possibilités d'emploi pour les membres des communautés des Premières Nations locales.

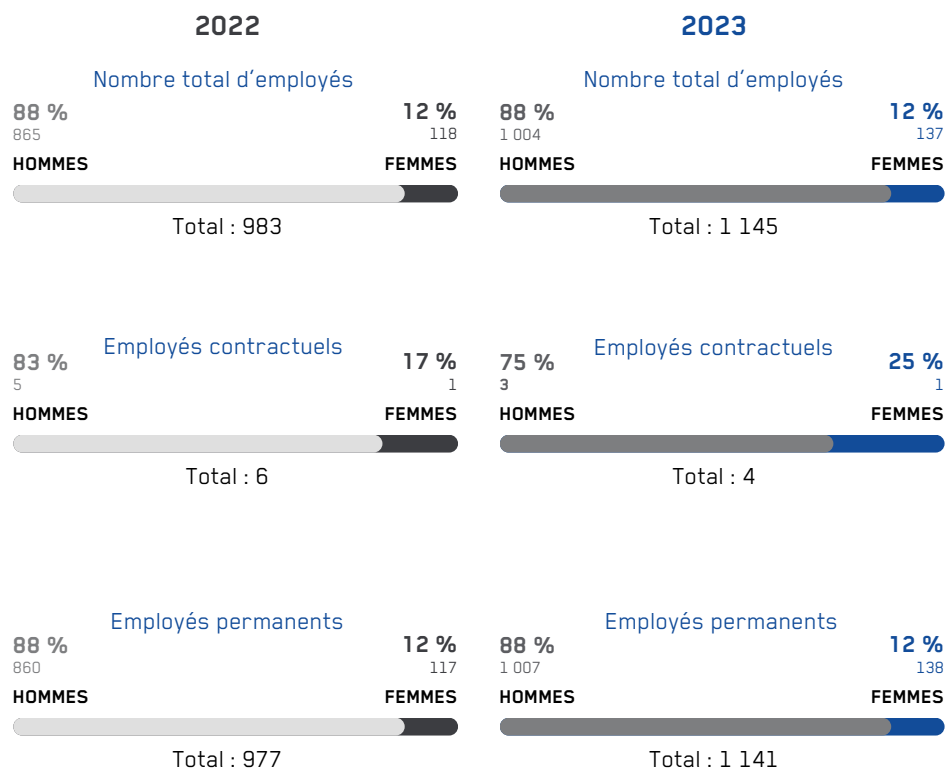


Notre performance

Avec l'expansion de nos opérations au Lac Bloom, notre effectif a augmenté au cours de la période de référence, pour atteindre 1 141 employés en date du 31 décembre 2023¹⁸, ce qui représente une augmentation d'environ 17 % d'une année à l'autre. Avec l'ajout de quatre employés contractuels temporaires, le total est de 1 145 employés à temps plein¹⁹. Après une pause entraînée par la pandémie de COVID-19, nous avons relancé notre programme de stages en 2023 pour favoriser le partage des connaissances et la formation de la prochaine génération de travailleurs qualifiés de l'industrie.

Au courant de l'année, nous avons déployé la deuxième phase de notre programme de formation interculturelle, nommé Initiation à la compétence culturelle, dans le but de favoriser une meilleure compréhension du patrimoine culturel des communautés locales des Premières Nations, en particulier de la communauté innue de Uashat mak Mani-utenam (ITUM), notre plus proche voisin. Ce programme a été développé en collaboration avec ITUM. Nous avons atteint notre objectif de 100 % de participation des employés à cette formation culturelle en date du 31 décembre 2023.

Nos employés en date du 31 décembre 2023²⁰



Relations de travail



Champion soutient le droit des employés à la liberté d'association et valorise l'avancement et la protection des droits des travailleurs. À ce chapitre, notre priorité cette année était la négociation d'une nouvelle convention collective. Nous avons entamé les négociations en septembre 2023, à l'expiration de l'ancienne convention, avec le Syndicat des Métallos, qui représente l'ensemble de nos employés syndiqués, soit approximativement 62 %²¹ de notre effectif en date du 31 décembre 2023. Après l'embauche d'un médiateur, nous avons réussi à négocier une nouvelle convention collective de cinq ans qui a été ratifiée le 29 février 2024 par nos employés syndiqués. La convention collective, en vigueur jusqu'en septembre 2028, procure une stabilité supplémentaire à notre effectif, à la communauté et à la Société, et est garante d'un partenariat mutuellement profitable avec les employés.

Nous nous efforçons d'offrir des salaires et des avantages concurrentiels pour attirer les meilleurs talents tout en veillant à ce que la Société soit en mesure de composer avec un climat économique incertain. En 2023, notre salaire de base pour les cadres et les professionnels était de 30,70 \$ l'heure pour les hommes et de 28,94 \$ pour les femmes, ce qui se compare avantageusement au salaire minimum de 15,75 \$ l'heure au Québec. La différence entre le salaire des femmes et celui des hommes reflète leurs rôles et postes respectifs dans l'organisation.

Nous offrons un régime d'assurance collective modulaire qui permet à chaque employé de choisir la couverture qui répond le mieux à ses besoins. Nos employés à temps plein bénéficient d'une gamme d'avantages sociaux, notamment des soins médicaux et dentaires, de l'assurance-vie, de l'assurance en cas de décès et de mutilation accidentels et de l'assurance-invalidité. De plus, nous offrons un régime d'épargne et de retraite²².

En 2023, nous avons mis à jour notre programme de retraite pour les cadres et les professionnels afin d'y inclure la cotisation au régime enregistré d'épargne-retraite, ce qui leur donne davantage de flexibilité. Au cours de la période de référence, Champion a versé un total de 170,3 millions de dollars en salaires et avantages sociaux à ses employés.

Conformément à notre stratégie de relations de travail, nous avons instauré un processus pour répondre aux préoccupations et aux plaintes des employés. Notre mécanisme interne de traitement des plaintes des employés et notre convention collective permettent à tout employé de signaler une préoccupation en matière d'éthique en affaires ou de droits de la personne à un représentant des ressources humaines, à son représentant syndical ou à un tiers indépendant désigné en vertu de la politique de dénonciation sur notre site web, sans crainte de représailles. En 2023, 368 plaintes ont été reçues, une nette augmentation par rapport aux 156 plaintes enregistrées en 2022. Les éléments les plus souvent cités comme causes sont présentés dans le tableau ci-dessous. Compte tenu du contexte de négociation de la convention collective, le nombre de plaintes liées à l'interprétation de la convention collective, à la sous-traitance et aux réclamations financières était plus élevé que lors des périodes précédentes. Il n'y a eu aucune violation du code de conduite de Champion et aucun congédiement associé à des infractions au code de conduite. Enfin, il n'y a eu aucun arrêt de travail, grève ou lock-out en lien avec les relations de travail au cours de la période de référence.

Plaintes déposées par les employés entre 2021 et 2023

Sous-traitance et réclamations financières

2023	111
2022	5
2021	13

Contestation d'un avis disciplinaire

2023	71
2022	7
2021	10

Contestation d'un licenciement

2023	15
2022	28
2021	2

Interprétation de la convention collective

2023	171
2022	116
2021	27

Autres

2023	0
2022	0
2021	188

Total

2023	368
2022	156
2021	240

Formation et développement des compétences

Nos employés sont le principal moteur de notre succès et Champion s'engage à investir dans leur formation pour s'assurer qu'ils soient bien équipés pour leur emploi actuel et futur. Nous avons offert un total de 45 181 heures de formation à nos talents en 2023, contre 43 311 heures en 2022. Les employés ont reçu en moyenne 40 heures de formation en 2023, une légère baisse par rapport aux 44 heures de 2022²³. Le nombre moyen de séances de formation reçues par personne, classées par fonction, est présenté ci-dessous.

Nombre moyen d'heures de formation reçues par personne

Haute direction		Production	
2023	30	2023	50
2022	62	2022	46
2021	40	2021	54

Cadres professionnels et d'ingénierie		Personnel administratif, technique et de bureau	
2023	14	2023	9
2022	20	2022	23
2021	25	2021	16

Le nombre moyen d'heures de formation pour toutes les catégories, à l'exception de la production, a diminué par rapport à 2022, même si le nombre total d'heures de formation dispensée est plus élevé en 2023. Cette diminution est attribuable à plusieurs facteurs, y compris la croissance rapide de la Société et du nombre total d'employés. Au cours de la période de référence, nous avons continué de déployer notre cycle de gestion des ressources humaines, qui comporte, pour tous les employés, une évaluation du rendement de fin d'année par le gestionnaire. Nous avons également travaillé à établir les bases d'un système d'information sur les ressources humaines et avons évalué, dans le cadre de ce processus, plusieurs fournisseurs potentiels de systèmes d'information.

Nous avons aussi élaboré une nouvelle politique interne de développement des compétences qui témoigne de notre engagement à investir dans le perfectionnement de nos employés pour qu'ils se développent et prospèrent à nos côtés. Nous soutenons les employés qui souhaitent approfondir leurs connaissances par la formation continue en lien avec leur fonction ou un parcours professionnel identifié dans leur plan de développement individuel. Enfin, bien que nous n'offrons pas d'aide à la transition, nous offrons plusieurs programmes qui permettent à nos employés d'améliorer leurs compétences, y compris, sans s'y limiter : la diligence raisonnable en matière d'environnement, les logiciels, la gestion de projets, les incendies en milieu industriel, les plateformes élévatoires, le travail en hauteur et les compresseurs.

Emploi et rétention

Chez Champion, notre objectif est d'attirer et de retenir les meilleurs talents qui adhèrent à nos valeurs et à notre culture. Nous surveillons le roulement de personnel et utilisons des entrevues de départ pour comprendre comment nous pouvons mieux soutenir nos employés et continuellement améliorer et adapter notre milieu de travail pour répondre à leurs besoins, faire face aux nouvelles réalités et avoir de saines pratiques de gestion. En cas de changement opérationnel, le préavis minimal est de 7 jours, comme le stipule la convention collective, et conformément à la disposition de la Loi sur les normes du travail, nous respectons les normes du travail en ce qui a trait aux employés non syndiqués.

En 2023, 124 employés ont quitté leur emploi chez Champion, soit 24 femmes et 100 hommes. Nous avons embauché 292 nouveaux employés, dont 15 % étaient des femmes. Le taux de roulement annuel du personnel a diminué de 20 %, passant de 15 % en 2022 à 12 % en 2023, en hausse par rapport à 6,9 % en 2021. Dans l'ensemble, notre effectif présente une répartition par tranches d'âge assez équilibrée allant de 20 à 65 ans.

Chacun de nos 1 141 employés permanents a droit à un congé parental. Au cours de la période de référence, 3 femmes et 56 hommes ont pris un congé parental. De ce nombre, 95 % sont revenus au travail à la fin de leur congé parental, alors que les 3 femmes et 5 % des hommes étaient toujours en congé parental en date du 31 décembre 2023. Des 26 employés qui ont pris un congé parental en 2022, 85 % (2 femmes et 20 hommes) sont toujours à l'emploi de la Société et 15 % (2 femmes et 2 hommes) ne le sont plus.



Tranches d'âge des employés et taux de rétention en 2023

Tranches d'âge	Tous les employés de Champion	Nouveaux employés de Champion		Employés qui ont quitté Champion	
		Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
20-24	37	0	16	1	1
25-29	136	11	39	3	13
30-34	192	7	37	1	9
35-39	162	3	30	1	11
40-44	173	11	41	8	20
45-49	158	6	39	3	14
50-54	140	4	27	5	10
55-59	93	2	15	1	8
60-64	47	0	4	1	11
65-69	3	0	0	0	3
Total	1 141	44	248	24	100

Équité, diversité et inclusion

Nous sommes engagés dans la création d'un effectif diversifié et mettons l'accent sur la diversité de genre et l'embauche de membres des communautés des Premières Nations locales. Nous nous efforçons notamment d'accroître la représentation des femmes au sein de notre effectif et dans les postes de direction. L'an dernier, nous nous sommes fixé l'objectif d'atteindre et de maintenir une représentation de 30 % de femmes au sein de notre conseil d'administration. Cet objectif a été atteint avec l'arrivée, le 30 août 2023, de Jessica McDonald, qui possède une vaste expérience dans des postes de direction et d'administration dans divers secteurs. Au 31 mars 2024, le Conseil comptait 3 femmes (soit une représentation de 38 %) et des membres de quatre nationalités différentes (Canada, Australie, Inde et Angleterre).

En 2023, 19 femmes ont joint nos équipes, portant à 12 % leur représentation à l'échelle de la Société (en excluant la haute direction et le conseil d'administration), conformément aux ratios de 2022. À la mine, le milieu de travail éloigné, qui implique du navettage, génère des défis pour l'embauche de femmes. En revanche, au siège social, notre effectif se compose à environ 38 % de femmes. Bien que nous ne fassions pas de suivi de la diversité de genres non binaires, nos politiques et nos pratiques en matière de respect de la personne s'appliquent, indépendamment de l'orientation sexuelle ou l'identité de genre.

Nous sommes engagés dans le respect de l'équité salariale, et nous nous conformons à la Loi sur l'équité salariale du Québec. En 2022, nous avons procédé à l'analyse de l'équité salariale pour les employés syndiqués ainsi que pour les cadres et les professionnels, et nous continuons d'agir en fonction des résultats obtenus.



Répartition des genres par milieu de travail (2023)

	Total	Hommes	Femmes
Conseil d'administration	8	62 % (5)	38 % (3)
Haute direction	7	86 % (6)	14 % (1)
Total des dirigeants et dirigeantes	13	69 % (9)	31 % (4)
Total des travailleurs et travailleuses non cadres	1 141	88 % (1 004)	12 % (137)
Siège social	123	62 % (76)	38 % (47)
Site minier			
Syndiqués	710	96 % (679)	4 % (31)
Cadres et professionnels	308	82 % (251)	18 % (57)



Nous sommes conscients que pour nos partenaires des Premières Nations, l'une des plus importantes contributions que nous puissions avoir est d'offrir des perspectives d'emploi directes et indirectes. Comme mentionné dans la section [Communautés et Premières Nations](#), le comité de coordination de l'ERA, qui aide à superviser la mise en œuvre de nos engagements, a dû suspendre ses travaux en raison des restrictions liées à la COVID-19, et a repris ses activités pendant la période de référence. Le comité de coordination de l'ERA compte quatre sous-comités, dont un affecté à l'emploi et à la formation. Celui-ci a déployé une plateforme d'affichage de postes destinée à nos partenaires des Premières Nations et s'affaire à trouver des solutions pour aider nos partenaires à atteindre leurs objectifs.

Durant la période de référence, nous avons maintenu et amélioré nos efforts visant à recruter des talents des Premières Nations et à réduire les obstacles systémiques à l'embauche de membres des Premières Nations. Notre équipe de recrutement compte un membre de la communauté locale, dont la présence aide à surmonter les obstacles à la communication et d'éventuels biais. Nous avons aussi pris part à des journées de choix de carrière pour soutenir le recrutement de membres des Premières Nations.

Au 31 décembre 2023, nous comptons 31 employés des Premières Nations contre 28 en 2022, et nous soutenons plus d'une centaine d'emplois indirects au sein des communautés des Premières Nations, ce qui fait de notre Société un chef de file en tant qu'employeur de membres des Premières Nations dans la région de la Côte-Nord, au Québec. De plus amples renseignements sur les employés des Premières Nations et nos pratiques d'embauche auprès des Premières Nations sont présentés à la section [Communautés et Premières Nations](#) du présent rapport. En 2024, nous continuerons à nous concentrer sur l'amélioration du système d'assistance que nous mettons à la disposition de notre personnel des Premières Nations.

Indicateurs de performance :

GRI 2-7, 2-30, 3-3, 202-1, 201-3, 401-1 (partiel), 401-2, 401-3, 402-1, 404-1 (partiel), 404-2, 404-3, 405-1, 405-2, 407-1, MM04
SASB EM-MM-000.B, EM-MM-310a.1, EM-MM-310a.2

PLEINS FEUX SUR NOTRE PERFORMANCE



En septembre 2023, nous avons entamé des négociations avec nos travailleurs affiliés au Syndicat des Métallos, lesquels représentent environ 62 % de l'effectif de la mine du Lac Bloom. Les négociations se sont poursuivies jusqu'en 2024, et le 29 février, une nouvelle convention collective de cinq ans a été signée. La ratification de cet accord est une réalisation importante qui favorise stabilité et prospérité pour nos travailleurs, pour la communauté et pour la Société.

L'accord qui a été négocié témoigne de notre engagement à maintenir un partenariat solide et fondé sur la collaboration avec tous nos employés, assurant des avantages mutuels et une prospérité partagée. Cet accord parvient à trouver un équilibre délicat entre deux nécessités : celle de demeurer concurrentiel dans le recrutement des meilleurs talents et celle de veiller à la résilience de la Société face aux incertitudes économiques.

Cet événement charnière vient affermir notre engagement non seulement envers notre personnel, mais aussi envers les communautés locales, auprès desquelles nous tenons à avoir un impact positif. Tandis que nous progressons résolument vers la contribution à la chaîne de production d'acier vert que nous visons, cet accord sert d'assise à la croissance et à la durabilité à long terme dont nous avons besoin pour susciter un changement significatif dans l'industrie.



COMMUNAUTÉS ET PREMIÈRES NATIONS

Chez Champion, nous reconnaissons que nos activités peuvent générer des retombées positives importantes pour les collectivités locales, en particulier en ce qui a trait à l'emploi, à l'approvisionnement et à l'investissement communautaire, mais nous sommes également conscients du potentiel d'impacts néfastes et involontaires. Nous nous efforçons d'éviter de causer de tels impacts négatifs ou d'y contribuer, sachant qu'une mauvaise gestion peut entraîner un manque de confiance, des perturbations opérationnelles, des différends et des occasions manquées de créer des collaborations mutuellement avantageuses avec les parties prenantes.

La détermination de Champion à tisser des liens solides avec les communautés locales et les partenaires des Premières Nations repose sur trois piliers, à savoir : 1) soutenir les droits de la personne; 2) engager un dialogue avec les communautés; et 3) contribuer au développement économique local par l'embauche et l'approvisionnement et par des investissements communautaires.

SOUTENIR LES DROITS
DE LA PERSONNE

ENGAGER UN
DIALOGUE AVEC LES
COMMUNAUTÉS

CONTRIBUER AU
DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE LOCAL
EN EMBAUCHANT
LOCALEMENT, EN
S'APPROVISIONNANT
LOCALEMENT ET PAR
DES INVESTISSEMENTS
COMMUNAUTAIRES.

Le maintien d'un dialogue continu nous permet de mieux comprendre les préoccupations et les intérêts des communautés locales et de nos partenaires des Premières Nations. Nous avons mis en place des mécanismes accessibles aux communautés afin qu'elles puissent nous faire part de leurs préoccupations concernant les impacts réels ou perçus de nos activités. Notre politique sur les droits de la personne décrit notre engagement à soutenir et à protéger les droits de toutes les personnes, y compris nos employés et sous-traitants, ainsi que les droits des communautés où nous exerçons nos activités et de celles qui peuvent être touchées par nos activités. La politique sur les droits de la personne s'applique à tous les employés de Champion, et nous encourageons activement nos partenaires et nos sous-traitants à adopter une politique similaire au sein de leur propre entreprise. En 2023, nous avons mis à jour notre politique pour y ajouter une révision annuelle par l'équipe de gestion et des termes plus stricts en ce qui a trait à notre engagement à ne pas entraîner la violation des droits de la personne et à ne pas en être complice. Nous avons aussi ajouté une référence concernant notre respect du droit de prendre part à des activités liées au mode de vie traditionnel et d'en tirer sa subsistance.

Le site du Lac Bloom est situé sur le territoire de la Corporation Ashuanipi, laquelle englobe les communautés de Uashat mak Mani-utenam (ITUM) et de Matimekush-Lac John, et se trouve sur le vaste territoire ancestral innu, le Nitassinan. Toutes nos réserves minérales prouvées et probables sont également situées sur des territoires des Premières Nations ou à proximité de ceux-ci²⁴. L'engagement de Champion envers ses partenaires des Premières Nations et les communautés locales repose sur les mesures que nous prenons pour contribuer au développement durable et à long terme des communautés où nous exerçons nos activités. Notre ERA de 2017 nous guide et est le fondement même de la relation mutuellement bénéfique²⁵ que nous avons bâtie avec nos partenaires des Premières Nations. Nous avons un bureau de relations communautaires à ITUM qui assure notre présence à temps plein dans la communauté, ainsi qu'une équipe prête à répondre à ceux qui pourraient avoir des questions sur nos opérations.

Notre performance

Dans la foulée de notre engagement à entretenir une relation équitable et respectueuse en toutes circonstances avec nos partenaires des Premières Nations, nous avons pris diverses mesures au cours de la période de référence. Notre objectif principal était d'opérationnaliser le comité de coordination de l'ERA et ses quatre sous-comités, tel que prévu dans notre ERA et abordé dans la section qui suit. Nous avons également agrandi notre équipe de relations communautaires en embauchant un conseiller Premières Nations additionnel et nous avons déployé la deuxième phase de notre programme de formation Initiation à la compétence culturelle, que 100 % des employés ont complété.

Droits des Premières Nations, engagement et protection du patrimoine culturel

L'ERA de 2017 de Champion oriente nos pratiques actuelles, nos projets et nos interactions avec nos partenaires des Premières Nations. L'ERA prévoit la création de deux comités : un comité de coordination et un comité environnemental, qui aident à orchestrer la mise en œuvre des engagements de l'entente. La création de ces comités a été interrompue en raison de la COVID-19, mais nous l'avons reprise au cours de la période de référence. Pour mieux refléter les besoins de nos partenaires des Premières Nations, nous avons mis sur pied un comité de coordination et quatre sous-comités : un sous-comité environnemental, un sous-comité d'emploi et de formation, un sous-comité de développement des affaires et un sous-comité de finances.



Le comité de coordination, qui inclut trois représentants d'ITUM et trois représentants de MFQ, se rencontre en personne sur une base trimestrielle. Il est mandaté de fournir un rapport trimestriel à ITUM et à MFQ sur le respect de leurs obligations et responsabilités respectives en lien avec l'ERA. Le comité rend aussi compte des activités des quatre sous-comités, au besoin. Nous n'avons procédé à aucun autre investissement ou accord d'importance en 2023.

Champion dispose d'un mécanisme de traitement des plaintes communautaires, accessible via le site web de la Société. Il permet aux membres des communautés d'accueil de déposer une plainte facilement et de n'importe où et de partager leurs préoccupations avec notre équipe de direction, notamment de façon anonyme. L'adresse courriel créée à cet effet fait l'objet d'un suivi régulier, et un gestionnaire responsable est chargé de suivre chaque plainte jusqu'à ce qu'elle ait été résolue. À nos objectifs de durabilité de 2024, nous avons ajouté notre engagement à examiner les plaintes à l'intérieur de 30 jours et nous avons fait part du mécanisme aux parties prenantes concernées.

En 2023, nous avons reçu cinq plaintes par l'entremise de notre mécanisme de traitement des plaintes communautaires. Dans chaque cas, nous avons évalué la plainte pour savoir si elle était reliée à un risque opérationnel, y compris les ressources humaines, la santé et sécurité, l'environnement et la réputation. Après investigation, aucune de ces plaintes n'a été considérée comme associée à un tel risque. L'investigation a été enclenchée rapidement et les plaintes ont toutes été résolues. Aucune de ces plaintes n'était liée aux droits de la personne et nous n'avons reçu aucun signalement formel au sujet d'une violation potentielle ou réelle des droits de la personne, des droits coutumiers ou concernant l'utilisation du territoire associé aux Premières Nations par l'entremise de ce mécanisme. De plus, il n'y a eu aucun différend ou litige important impliquant les Premières Nations ou d'autres communautés locales, et aucun retard technique ou arrêt découlant de troubles communautaires n'a eu lieu au cours de la période de référence.

Comme expliqué dans la section [Nos équipes](#), nous avons déployé la deuxième phase de notre programme Initiation à la compétence culturelle, dont le contenu et les thèmes ont été établis en collaboration avec des membres de la communauté d'ITUM. Cette formation a contribué à accroître la sensibilité culturelle de notre effectif et a eu une incidence positive sur notre relation avec les communautés des Premières Nations avoisinantes. La formation répond à l'appel à l'action n° 92 de la Commission de vérité et réconciliation du Canada, qui demande aux entreprises de s'engager à former leurs employés sur l'histoire des Premières Nations du pays. Au cours de la période de référence, tous nos employés ont complété la formation.

En reconnaissance de l'histoire douloureuse des communautés des Premières Nations du Canada, nous avons commémoré la troisième Journée nationale de la vérité et de la réconciliation le 30 septembre 2023. À l'occasion, nous avons tenu des activités commémoratives auxquelles nos employés ont pris part et avons créé des occasions d'échanges culturels entre eux et les représentants innus. Le 21 juin 2023, nous avons aussi célébré la Journée nationale des peuples autochtones, une journée fériée pour les employés du Lac Bloom.

Relations et investissements communautaires

Au cours de la période de référence, nous avons continué à améliorer notre gestion de la documentation sur nos activités d'engagement avec les parties prenantes. Pour ce faire, nous avons mis au point un tableau de bord qui favorise le suivi des données sur les engagements de l'ERA et des indicateurs de performances pertinents dans le cadre de notre relation avec ITUM.



En plus de notre engagement continu auprès de nos partenaires des Premières Nations, nous avons poursuivi nos rencontres et nos échanges réguliers avec les résidents du secteur du Lac Daigle, à quelques kilomètres du site du Lac Bloom. En réponse à leurs préoccupations à propos des divers impacts que pourraient avoir l'expansion, achevée récemment, de nos opérations du Lac Bloom, nous avons discuté d'une série de mesures d'atténuation. Cet échange a par la suite mené à l'élaboration d'un plan de compensation, dans le cadre duquel nous proposons d'acheter certaines maisons de la communauté à des prix concurrentiels qui tiennent compte du marché et de verser une indemnisation financière à ceux qui choisissent de rester.

Nous nous engageons à garder le dialogue ouvert et à rester à l'écoute des résidents, tout en investissant les efforts nécessaires pour réduire notre impact sur leur milieu de vie. Tout au long de la période de référence, nous avons maintenu notre travail auprès des municipalités et notre engagement auprès des chambres de commerce locales. Un représentant de la Société siège notamment au conseil d'administration de la Chambre de commerce de Fermont. Cela nous aide à mieux comprendre les préoccupations des parties prenantes, tout particulièrement celles des entreprises locales, dont certaines s'inquiètent du défi du recrutement, considérant les pratiques d'embauche compétitives des grandes sociétés minières de la région.

Nous contribuons aux communautés locales et des Premières Nations par des investissements communautaires. Parmi ceux-ci, nos investissements liés à l'ERA permettent aux collectivités de piloter des projets et programmes axés sur le développement socioéconomique et destinés à générer des retombées et de la valeur au-delà de la fermeture de la mine. En 2023, les investissements communautaires consentis dans le cadre de l'ERA ont totalisé 7,1 millions de dollars.

Au-delà des engagements pris dans le cadre de l'ERA, nous avons fourni à nos communautés locales un soutien financier direct de 365 000 \$, ce qui représente une augmentation par rapport aux 240 000 \$ versés en 2022. Par ailleurs, en collaboration avec des partenaires, nous avons continué à soutenir les efforts de Cancer Fermont, qui travaille à améliorer la qualité de vie des résidents de la région aux prises avec le cancer.

La Société s'est également associée à l'ADISQ, dont le gala récompense les artistes, artisans et professionnels de l'industrie musicale québécoise, pour commanditer le prix de l'album de l'année dans la catégorie Langues autochtones, et elle a fait un don à la Maison l'Envol, un organisme à but non lucratif de Sept-Îles qui offre des services aux familles, y compris une clinique périnatale gratuite, pour contribuer à un fonds d'urgence destiné aux familles qui ont besoin d'un soutien essentiel. Enfin, dans le cadre de notre engagement à soutenir le festival de musique Innu Nikamu, nous avons accordé un don de 500 000 \$ sur 10 ans à cet événement tenu par les Innus qui célèbre chaque année la musique autochtone du Canada.

Approvisionnement et emploi locaux et des Premières Nations

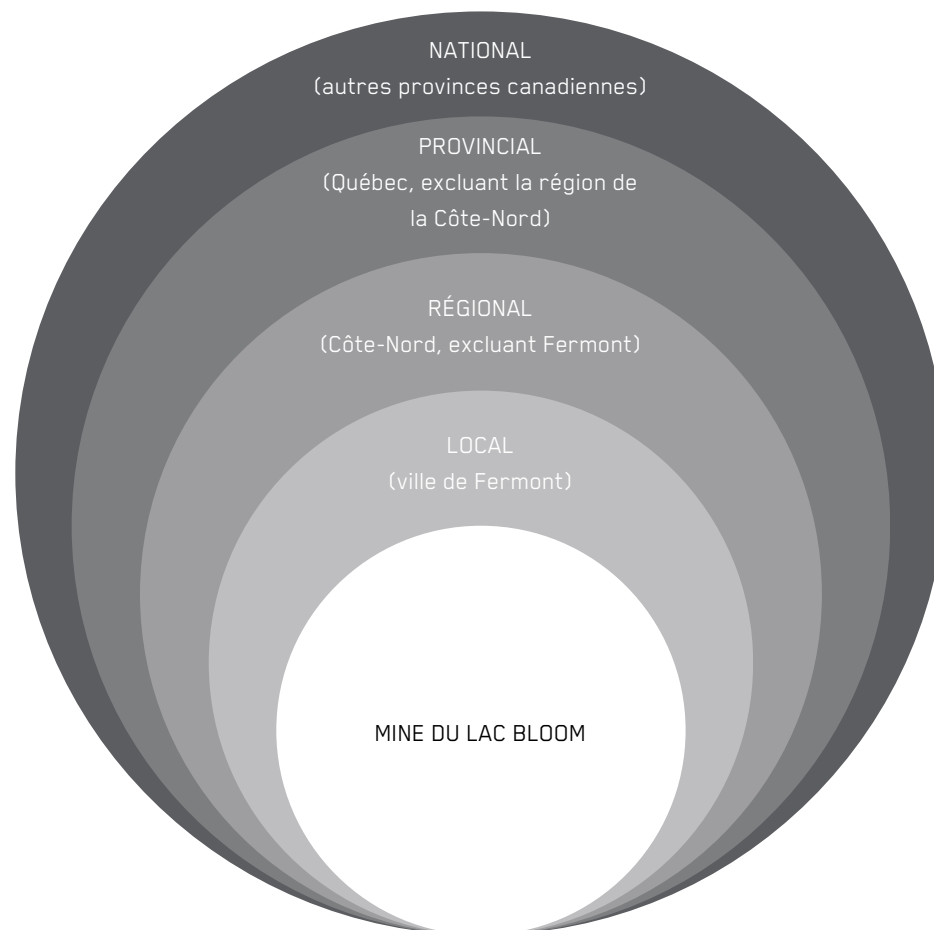
Notre engagement auprès de nos partenaires des Premières Nations tout au long de 2023 nous a permis de reconfirmer que leurs principales préoccupations sont la formation, le recrutement et la rétention des employés des Premières Nations, de même que l'approvisionnement auprès des entreprises des Premières Nations.

À la lumière de ces préoccupations, nous faisons en sorte que nos pratiques d'embauche et d'approvisionnement privilégient, dans la mesure du possible, les fournisseurs locaux et des Premières Nations.

Le caractère local du recrutement tel que nous le définissons recouvre diverses zones géographiques, et nous faisons le suivi de nos dépenses d'embauche et d'approvisionnement en conséquence. Dans le cadre de nos pratiques d'approvisionnement, nous donnons la priorité aux entreprises locales ou des Premières Nations (ou les deux).

En plus de fournir des emplois indirects aux membres des Premières Nations par des partenariats avec les entreprises de leurs communautés, nous sommes le plus important employeur minier de membres des Premières Nations dans la région de la Côte-Nord, au Québec, et ce, malgré notre envergure plus petite comparativement aux autres opérations environnantes.

Définition de « local »



Retombées économiques locales

Employés locaux et des Premières Nations²⁶

2023	57
2022	51
2021	58

Approvisionnement auprès de fournisseurs des Premières Nations (M\$)²⁸

2023	14
2022	15
2021	47,1

Approvisionnement local auprès de fournisseurs autres que des fournisseurs des Premières Nations (M\$)

2023	28
2022	23
2021	17

Selon les plus récentes données du recensement démographique (2021), la population de la ville de Fermont s'élève à près de 2 300 habitants. Les communautés des Premières Nations Uashat mak Mani-utenam et Matimekush-Lac John comptent respectivement environ 3 000 et 600 habitants. Champion collabore étroitement avec ces communautés pour développer et embaucher le plus grand nombre possible de leurs membres qualifiés.

En date de décembre 2023, nous comptons 31 employés locaux des Premières Nations, une hausse par rapport aux 28 de 2022. Pour faciliter l'intégration des employés innus et leur permettre de connaître du succès dans leurs rôles, nous avons continué d'appuyer la création d'un comité innu, le Groupe Innuat Ka Tessashet (GIKT). Le GIKT est composé d'employés innus qui peuvent offrir un soutien culturellement adapté aux autres employés innus.

Approvisionnement régional auprès de fournisseurs autres que des fournisseurs des Premières Nations (M\$)²⁷

2023	389
2022	406
2021	376

Investissements communautaires en lien avec l'ERA (M\$)

2023	7,1
2022	6,8
2021	5,2

Cette année, nous avons établi les principaux objectifs et responsabilités du GIKT, soit : offrir du soutien culturel aux employés innus; parrainer les employés innus pendant leur intégration au sein de MFQ; participer à des consultations et activités culturelles qui promeuvent le multiculturalisme. Le GIKT consulte fréquemment les employés innus pour comprendre leurs préoccupations, et les membres du GIKT peuvent également accompagner les employés innus, à leur demande, à toute rencontre avec les gestionnaires pour faciliter la compréhension et limiter les barrières linguistiques. Nous prévoyons de définir davantage la structure de gouvernance du GIKT en 2024.

Malgré notre intérêt à embaucher localement des travailleurs qualifiés, nos besoins en main-d'œuvre font en sorte que nous devons également embaucher des travailleurs aux niveaux tant régional que national. Ceux-ci font la navette jusqu'à notre site minier, où ils sont logés dans les installations de la Société, dans la communauté locale. L'horaire de travail est de 14 ou 7 jours, suivis d'un congé à la maison de 14 ou 7 jours. En 2023, le nombre d'employés locaux représentait 2,3 % de notre main-d'œuvre opérationnelle, contre 98 % d'employés faisant la navette depuis des régions éloignées du Québec (Bagotville, Mont-Joli, Sept-Îles, Rouyn-Noranda et Chibougamau, entre autres). Au total, 100 % des gestionnaires du site minier (directeurs généraux et directeurs) sont des résidents permanents du Québec.

Pour ce qui est de soutenir les fournisseurs locaux et les entreprises des Premières Nations, la Société travaille activement avec les chambres de commerce locales pour aider à renforcer la capacité des entreprises de la région à travailler avec elle. Des contrats d'une valeur d'environ 1 milliard de dollars ont été attribués à des entreprises ayant des unités d'affaires dans la province de Québec au cours de la période de référence, ce qui représente une augmentation de 3 % par rapport à 2022 et 80 % de tous les contrats attribués par la Société. Les entreprises ayant des unités d'affaires dans la région de la Côte-Nord, où se trouve le site de la mine du Lac Bloom, se sont vu attribuer des contrats totalisant 403 millions de dollars, ce qui représente 32 % de toutes les dépenses de la Société. En 2023, la Société a attribué des contrats d'une valeur de 14 millions de dollars à des fournisseurs ou à des partenaires des Premières Nations.

En 2023, pour contribuer davantage au développement des entreprises locales et régionales, nous avons mis sur pied Investissement Mamu, un fonds d'investissement qui offre des options flexibles d'emprunts ou de capitaux propres aux entrepreneurs locaux afin de soutenir le développement entrepreneurial. Nous avons financé quatre entreprises au moyen de ce fonds en 2023 et à ce jour, l'investissement total se chiffre à près de 800 000 \$. En 2023, nous avons procédé à une autoévaluation interne en nous fondant sur les critères du [Protocole VDMD sur les relations avec les Autochtones et les collectivités](#) (notre dernière évaluation externe s'était conclue en novembre 2022). Cinq A figuraient parmi les résultats de cette autoévaluation. Au cours de la prochaine période, notre priorité sera de continuer à soutenir un environnement de travail inclusif permettant à nos employés des Premières Nations de croître au sein de l'organisation.

Approvisionnement local et régional : Valeur des contrats attribués par Champion à des fournisseurs dans la région de la Côte-Nord (exercice financier 2024)

	Valeur (en millions de dollars)	Pourcentage
Sept-Îles	349	87 %
Baie-Comeau	12	3 %
Fermont	28	7 %
Autres	14	3 %
Total	403	100 %

Valeur des contrats attribués par Champion (exercice financier 2024)

	Valeur (en millions de dollars)	Pourcentage
Québec	1 000	80 %
Terre-Neuve-et-Labrador	120	10 %
Autres provinces canadiennes	69	5 %
Autres pays	66	5 %
Total	1 255	100 %

Indicateurs de performance :

GRI 3-3, 202-1 (partiel), 202-2 (partiel), 203-1, 203-2, 204-1, 411-1, 413-1, 413-2, MM05, MM06, MM07, MM08, MM09 (partiel)

SASB EM-MM-210a.2, EM-MM-210a.3, EM-MM-210b.1, EM-MM-210b.2

PLEINS FEUX SUR NOTRE PERFORMANCE



Notre engagement soutenu et actif auprès des communautés locales nous a valu deux prix en 2023 :

- L'Association minière du Québec nous a décerné un Prix Distinction dans la catégorie Relations avec les communautés, soulignant expressément notre investissement dans la promotion de la culture, de la langue et des valeurs innues.
- La Chambre de commerce du Québec nous a remis un trophée Mercure lors des Mercuriades, récompensant nos stratégies et nos actions au sein de la collectivité, y compris nos engagements envers les communautés innues.

Nous partageons cette reconnaissance avec nos partenaires innus, qui se sont activement engagés dans ces activités et dans tous nos projets de croissance sur le Nitassinan, leur territoire ancestral.



INTENDANCE ENVIRONNEMENTALE²⁹

Champion reconnaît que ses activités minières ont des répercussions directes et indirectes sur l'environnement, dont certaines peuvent être néfastes. Nous nous engageons à éviter les impacts négatifs dans la mesure du possible, à les atténuer, à les minimiser et à les compenser lorsqu'ils ne peuvent être entièrement évités. Notre objectif consiste à suivre les meilleures pratiques de l'industrie minière mondiale par la gestion responsable des ressources naturelles, l'atténuation proactive des impacts environnementaux et l'amélioration continue de notre performance écologique afin de minimiser notre empreinte. Nous collaborons étroitement avec les communautés locales, nos partenaires des Premières Nations et d'autres parties prenantes sur la base de l'imputabilité et de la reddition de comptes transparente quant à nos pratiques. L'engagement de Champion en matière d'intendance environnementale est exprimé dans notre politique environnementale.

Intendance de l'eau

L'eau est une ressource publique commune essentielle à la population, à l'environnement et à nos activités. Notre approche de la gestion de l'eau est guidée par la reconnaissance du fait que les bassins hydrographiques dans le secteur où nous exerçons nos activités jouent un rôle central dans la subsistance des parties prenantes, notamment les Premières Nations et les communautés locales, sans parler de leur importance pour l'industrie et le tourisme.

Nos structures de rétention de l'eau sont gérées de manière proactive pour prévenir les inondations et les conséquences de précipitations extrêmes. De plus, nous recyclons activement l'eau et utilisons des stations de traitement pour les surplus qui sont libérés dans l'environnement.

Avec près de 700 plans d'eau et près de 1 000 ruisseaux et rivières, le secteur autour de la mine du Lac Bloom regorge de ressources naturelles en eau. Nous cherchons constamment à réduire notre impact sur les plans d'eau et à réduire notre consommation d'eau douce.

De plus, nous unissons nos forces à celles de différentes parties prenantes locales pour mettre en œuvre des mesures adéquates de gestion de l'eau, qui permettent de répondre aux besoins opérationnels de la Société sans compromettre les besoins en eau des autres utilisateurs du bassin versant.

Notre système de gestion de l'eau achemine l'eau traitée vers un seul effluent dans le lac Mazaré, un sous-bassin hydrographique du bassin versant plus vaste de la rivière Caniapiscou, laquelle se jette dans le plus grand bassin versant de la baie James et de la baie d'Hudson. Compte tenu de la composition de la roche extraite sur notre site, nos activités ne génèrent pas de drainage rocheux acide qui pourrait avoir une incidence néfaste sur les cours d'eau ou les écosystèmes environnants.

Notre performance

Le tableau ci-contre présente un aperçu de notre bilan opérationnel en matière d'eau au cours des deux dernières années, couvrant la période de 12 mois du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023, ce qui correspond à la période de déclaration utilisée pour les données sur l'intendance de l'eau dans les rapports précédents.

Au cours de la période de référence, nous avons mesuré la quantité d'eau prélevée³⁴ pour nos activités, qui totalise 16,42 Mm³, comparativement à 25,29 Mm³ en 2022³⁵, dont 0,18 Mm³ (0,42 Mm³ l'an dernier) prélevé des lacs environnants³⁶.

L'intensité de l'eau est le prélèvement d'eau total par tonne de concentré de minerai de fer produit. En 2023, l'intensité de l'eau était de 1,27 m³/t, comparativement à 2,8 m³/t, en 2022. L'intensité de l'eau provenant des lacs environnants en 2023 était de 14 L/t, comparativement à 47 L/t en 2022. Cette diminution reflète une augmentation de l'utilisation d'eau recyclée et une diminution des précipitations et de l'eau de fonte sur le site.

Nous partageons ces renseignements avec nos parties prenantes, y compris les communautés locales, afin de saisir leurs priorités et de collaborer avec elles pour élaborer des solutions qui minimisent les impacts négatifs et atténuent les risques associés à notre utilisation collective de l'eau.

Prélèvement d'eau (apport) (Mm³)

Dénoyage des fosses (eaux souterraines)³⁰

2023	1,96
2022	1,60

Lacs environnants

2023	0,18
2022	0,42

Opérations

Variation de l'eau entreposée (Mm³)

2023	-0,44
2022	1,27 ³¹

Pourcentage d'eaux réutilisées ou recyclées

2023	99 %
2022	96 %

Intensité de l'eau en m³ par tonne de concentré de minerai de fer produit³³

2023	1,27
2022	2,80

Consommation d'eau (sortie) (Mm³)

Eau évacuée (eau traitée libérée dans l'environnement) (Mm³)

2023	5,56
2022	8,46

Nombre d'incidents significatifs associés à l'eau

2023	0
2022	0

Précipitations sur le site

2023	14,28
2022	23,27

Prélèvement total d'eau pour les opérations (en Mm³)³²

2023	16,42
2022	25,29

Eaux réutilisées ou recyclées (Mm³)

2023	25,46
2022	18,18

Eau utilisée dans le procédé (eau emprisonnée dans les résidus miniers, dans les interstices et sous forme de glace)

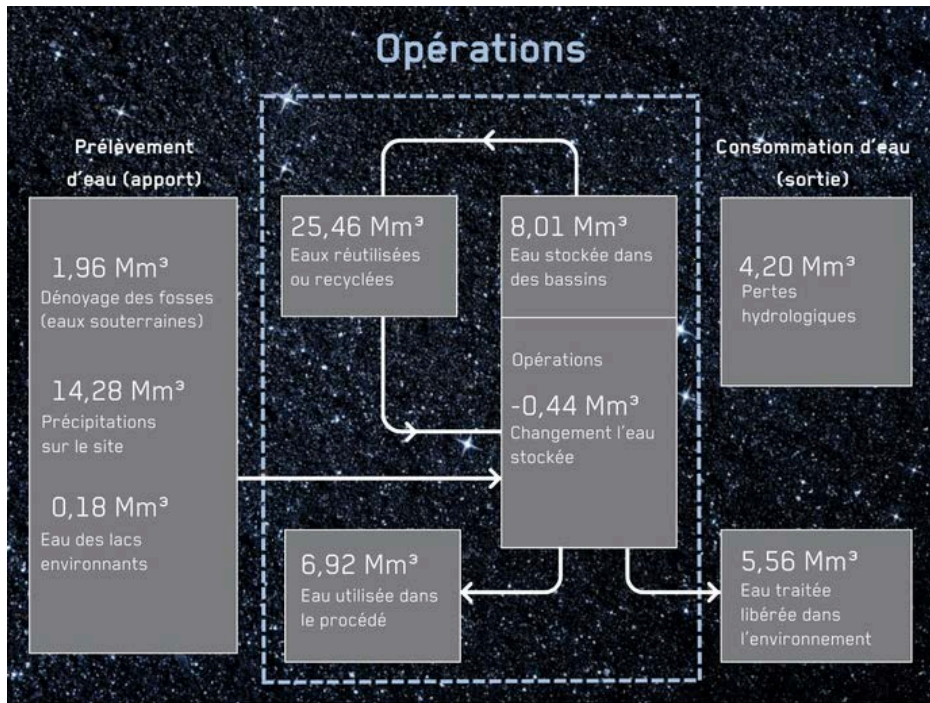
2023	6,92
2022	7,04

Litres d'eau des lacs environnants utilisée par tonne de concentré de minerai de fer produit

2023	13,96
2022	47,39

Pertes hydrologiques

2023	4,20
2022	7,90



Au cours de la période visée, nous avons réussi à faire passer la quantité d'eau traitée réutilisée ou recyclée de 96 % en 2022 à 99 % en 2023. Cette augmentation est en partie attribuable au plus faible taux de précipitations sur le site durant la période de référence. Notre capacité à mener nos opérations avec un apport d'eau de pluie et d'eau de fonte considérablement moindre témoigne de l'efficacité de notre processus de gestion de l'eau. Notre usine de la Phase II, en fonction depuis mai 2022, est alimentée exclusivement d'eau recyclée. De plus, un total de 6,92 Mm³ est utilisé dans le procédé. Cette eau représente l'eau emprisonnée dans les résidus miniers, dans les interstices et sous forme de glace. Une grande proportion de cette eau ne quitte jamais le site et se retrouve dans nos parcs à résidus.

Le traitement des eaux minières générées par nos opérations est un autre élément clé de nos efforts globaux en matière d'intendance de l'eau. Nos activités n'ont pas lieu dans une zone de stress hydrique³⁷, et il y a généralement un excès d'eau naturelle sur le site du Lac Bloom. Toute l'eau de précipitations et l'eau de fonte qui entre en contact avec nos infrastructures minières est captée à l'aide d'un réseau de fossés de plus de 35 km de long, situé en périphérie des installations minières. Ces fossés sont reliés à 39 bassins de transit et à 12 bassins de rétention qui peuvent contenir et traverser en toute sécurité une tempête ou une crue centennale ou millénaire. Tout surplus d'eau qui n'est pas utilisé sur le site minier est acheminé à notre unité de traitement des eaux avant d'être évacué. L'eau fait l'objet d'un suivi avant d'être évacuée, notamment d'une caractérisation physicochimique (pour détecter la présence de matières en suspension), et de tests biologiques (toxicité) pour que l'eau libérée dans l'environnement soit conforme aux plus hautes normes en matière de gestion de l'eau.

De plus, nos opérations ont généré un apport d'eau total de 9,76 Mm³, y compris 4,20 Mm³ de perte hydrologique due à l'évaporation, à l'infiltration dans la nappe phréatique et à la sublimation de la neige, et 5,56 Mm³ d'eau traitée évacuée. Nous effectuons des tests sur toute l'eau retournée dans l'environnement dans le cadre de notre régime de conformité, et 100 % de l'eau traitée évacuée respectait les critères fédéraux et provinciaux de toxicité et de qualité physicochimique. L'eau traitée est retournée dans le lac Mazaré, qui abrite plusieurs espèces dont aucune n'est menacée, vulnérable ou fait l'objet d'un statut spécifique. Ni le lac Mazaré, ni les plans d'eau en aval avoisinants ni les habitats qui leurs sont associés ne sont désignés comme des aires protégées à l'échelle locale, provinciale, nationale ou internationale.

Aucun incident de non-conformité associé aux permis, aux normes ou à la réglementation sur la qualité de l'eau n'a été signalé au cours de la période visée. Par ailleurs, il n'y a eu aucun incident qui pourrait avoir un impact environnemental ou des effets à moyen ou à long terme sur les ressources en eau. En 2023, nous avons achevé le travail sur le terrain d'une étude d'impact sur l'environnement pour déterminer si les effluents évacués dans les habitats naturels affectent les espèces de poissons qui y vivent. L'étude, qui, selon la réglementation fédérale, est requise tous les trois ans, comprend le contrôle de la qualité de l'eau et de la santé des poissons dans les plans d'eau en question. Nous attendons le rapport final de l'étude sous peu.

Projets majeurs

En 2023, nous avons amélioré certaines de nos infrastructures de gestion de l'eau, y compris deux bassins et deux fossés importants. De plus, nous avons mis en place une mesure d'adaptation entre deux bassins pour permettre le pompage de l'un à l'autre et ainsi augmenter la flexibilité opérationnelle en cas de réparation, d'entretien ou de problème électrique à une station de pompage.

Enfin, nous avons sélectionné une nouvelle station de prévisions météorologiques qui nous fournit des prévisions locales personnalisées en temps réel. Il s'agit d'une grande amélioration, puisqu'auparavant, nous nous fiions aux données de l'aéroport de Wabush, situé à 40 km du site minier. Cela nous permet de mieux nous préparer aux conditions météorologiques annoncées sur une base quotidienne.

Dans le cadre de l'initiative VDMD de l'AMC, nous continuons à peaufiner notre approche en matière d'intendance de l'eau, notamment en surveillant le niveau des principaux bassins pour qu'ils aient la capacité de faire face à d'éventuels événements météorologiques extrêmes. En 2023, nous avons effectué un audit interne et avons obtenu le niveau de performance A à tous les critères du [Protocole d'intendance de l'eau](#).

Indicateurs de performance :
 GRI 2-27, 3-3, 303-1, 303-2, 303-3, 303-4, 303-5, 413-2
 SASB EM-MM-140a.1, EM-MM-140a.2

Gestion des résidus miniers

Les résidus miniers sont un sous-produit de nos activités minières et leur prise en charge est cruciale pour nous assurer d'être des intendants responsables de l'environnement. Une gestion adéquate de ces résidus miniers nous permet de veiller à la sécurité de nos travailleurs et des communautés locales. Champion travaille à réduire l'empreinte environnementale liée à la gestion de ses résidus miniers, et s'efforce de toujours améliorer sa performance en la matière en surveillant et en anticipant les risques. Les normes internationales lui servent de guides pour que la conception, la construction, l'exploitation et la fermeture de ses infrastructures de gestion des résidus miniers se fassent en toute sécurité.

Notre processus de récupération du minerai de fer, qui sert à produire un concentré de fer de haute pureté, repose principalement sur des systèmes gravimétriques. Il ne fait donc pas appel à la lixiviation de métaux. Par conséquent, les résidus miniers déposés dans nos installations ne contiennent pas de substances chimiques nocives. Ils se composent principalement de silice, une matière stérile naturellement présente dans nos réserves et ressources. La Société est toutefois consciente que la retenue des résidus miniers dans ses installations, depuis lesquelles des ressources en eau peuvent être remises en circulation, peut comporter des risques physiques pour les communautés et l'environnement. Voilà pourquoi elle a recours à une stratégie éprouvée, qui s'appuie sur quatre piliers :

- Sécurité des infrastructures
- Critères de conception rigoureux
- Approche proactive des risques fondée sur la surveillance
- Planification de la période post-opérationnelle axée sur la durabilité

Cette approche est conçue de manière à couvrir le cycle de vie minier en entier, et prend en compte notre plus récente étude de faisabilité (2019), la mise à jour annuelle de notre planification quinquennale de l'entreposage des résidus miniers et nos travaux annuels de construction et de déploiement, soutenus par de rigoureux processus d'ingénierie. Le bilan des ressources et réserves du Lac Bloom annoncé en octobre 2023 a permis de confirmer que le plan de mine optimisé prévoit, après évaluation des réserves minérales, une durée de vie minière de 18 ans.



Notre stratégie innovante et sûre de gestion des résidus miniers consiste à prendre en charge séparément les résidus fins et les résidus grossiers (sable). En procédant ainsi, nous optimisons l'utilisation que nous faisons de l'étendue du site minier et les propriétés et caractéristiques distinctes de chaque élément, ce qui nous permet de réduire globalement les risques. Comme les résidus fins et grossiers retiennent l'eau et se déposent différemment au fil du temps, ils font l'objet d'approches de gestion adaptées. En ajustant notre aménagement à certains facteurs, notamment la capacité de rétention de l'eau, nous concevons, créons et gérons des installations plus stables et plus sécuritaires.

Nos opérations se situent dans le Bouclier canadien, une région géologiquement stable. Nous utilisons un système de rétention d'eau imperméable pour stocker nos résidus fins, endigué par un barrage à étages. Pour les résidus grossiers, qui sont majoritaires, nous utilisons une méthode améliorée de construction en amont qui consiste à utiliser une digue de départ inclinée, filtrante et perméable (drainage libre) construite sur des résidus grossiers stabilisés et des drains français.

Des instruments de surveillance sont installés dans des secteurs désignés en périphérie de nos infrastructures de gestion des résidus miniers pour faciliter, grâce à un système de télécommunications, un suivi continu et en temps réel. Ainsi, nous sommes à même de cibler toute situation nécessitant que des mesures soient prises, que ce soit pour assurer ou améliorer la sécurité des installations et prévenir d'éventuels incidents. Tout au long de l'année, l'ensemble des ouvrages de retenue des résidus miniers font systématiquement l'objet d'inspections visuelles, guidées par un robuste processus cyclique de gestion des risques, et chaque semaine, notre personnel procède à l'inspection de routine des infrastructures majeures.

Gouvernance en matière de résidus miniers

La structure de gouvernance des résidus miniers de Champion vise à garantir le plus haut niveau de sécurité et l'intégrité de nos parcs à résidus. Selon la structure de gouvernance globale décrite à la section [Gouvernance en matière de développement durable](#), notre conseil d'administration établit notre orientation stratégique en matière de gestion des résidus.

Le chef de la direction transmet ensuite cette orientation au chef des opérations qui en est imputable et attribue la responsabilité au directeur des résidus miniers et des eaux qui supervise les opérations de nos installations de gestion des résidus. Les suivis quotidiens au site sont confiés par le directeur général au directeur des résidus miniers et des eaux, qui est à son tour assisté par un surintendant de la gestion des résidus miniers.

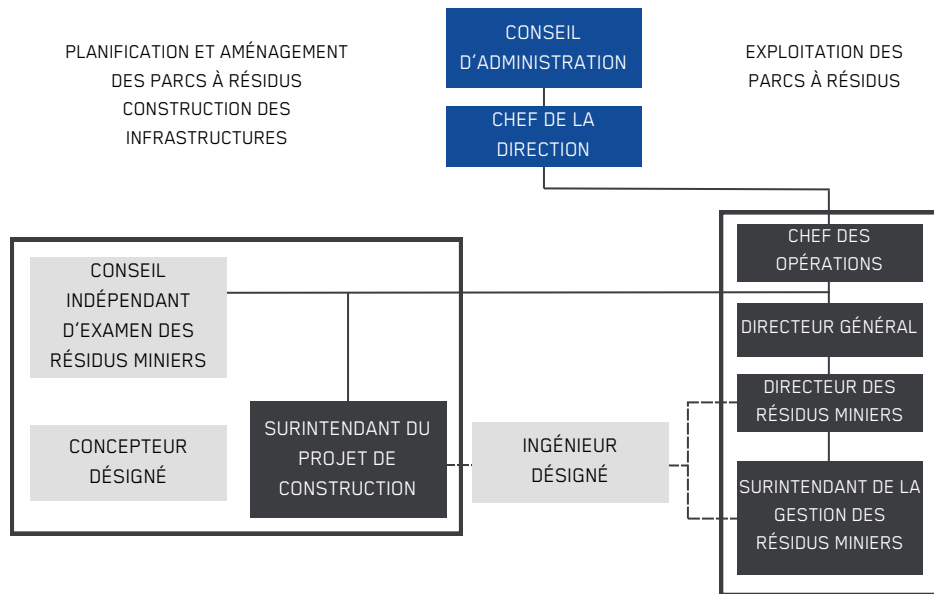
Conformément aux lignes directrices et aux meilleures pratiques de l'industrie, notre cadre de gouvernance fait en outre appel à un ingénieur désigné – un expert indépendant – depuis 2021. Son rôle est assumé par une firme de services d'ingénierie professionnels dont le mandat, qui consiste à examiner en continu les parcs à résidus miniers, comprend une évaluation mensuelle approfondie des éléments cruciaux (digues, fossés, déversoirs, ponceaux, tuyaux, etc.).

Des évaluations externes sont réalisées tous les ans, mais des inspections plus pointues sont aussi effectuées au besoin pour surveiller les irrégularités ou les nouveaux risques constatés au cours des inspections internes ou obligatoires détaillées.

Enfin, notre Comité indépendant d'examen des résidus miniers (CIERM) est formé d'experts indépendants qui ont pour tâche d'examiner et surveiller notre système de gestion des résidus miniers, puis de fournir des conseils impartiaux en se fondant sur les meilleures pratiques et technologies disponibles.

Notre plan d'intervention en cas d'urgence et notre planification des situations d'urgence à l'échelle du site comportent une section sur la gestion d'une éventuelle – et peu probable – défaillance de nos installations de gestion des résidus miniers.

Le tableau qui suit présente des données sur celles-ci et notre structure de gouvernance en la matière.



Nom du parc à résidus	Parc à résidus du complexe minier du Lac Bloom	Parc à résidus du complexe minier du Lac Bloom
Localisation	Fermont, Québec, Canada	Fermont, Québec, Canada
Statut de propriété	Détenu à 100 %	Détenu à 100 %
Statut opérationnel	Actif	Actif
Méthode de construction	Résidus fins : ouvrage de rétention d'eau imperméable	Résidus grossiers : digue de départ perméable et drains français en amont pour le drainage des résidus grossiers, construction en amont améliorée
Quantité d'entreposage maximale autorisée	62 Mm ³	146 Mm ³
Quantité actuelle de résidus entreposés	9,2 Mm ³	44,3 Mm ³
Niveau des conséquences	Important, selon l'ACB	Important, selon l'ACB
Constatations importantes	Non	Non
Mesures d'atténuation	Non	Non
Plan de préparation et d'intervention en cas d'urgence propre au site	Oui	Oui

Notre performance

En 2023, nous avons atteint 100 % des objectifs de notre programme de surveillance des résidus miniers, lequel prévoit des inspections hebdomadaires, mensuelles et obligatoires, conformément aux critères énoncés dans le protocole de [gestion des résidus miniers](#) de l'initiative VDMD. Le tableau qui suit résume notre performance en la matière pour 2021, 2022 et 2023. De plus, nous avons réutilisé 4 % de nos résidus miniers au cours de la période visée.

Tonnes de résidus miniers produits (millions)		Tonnes de résidus miniers réutilisés comme matériaux de construction (millions)	
2023	26,0	2023	1,1
2022	17,3	2022	1,0
2021	13,6	2021	2,3

Tonnes de résidus miniers entreposés (millions)

2023	24,9
2022	16,3
2021	11,3

Notre capacité de production nominale ayant doublé après l'achèvement, en 2022, de la Phase II de notre projet d'expansion, le volume de résidus miniers que nous produisons chaque année a augmenté. En 2023, nous avons produit 26,0 millions de tonnes de résidus, contre 17,3 en 2022.

Ce changement nous pousse à améliorer sans cesse notre gestion des résidus miniers. En 2023, nous avons restructuré notre département de gestion des résidus miniers et de l'eau en ajoutant un poste de direction pour superviser la gouvernance en la matière et en révisant le rôle et les responsabilités des membres de l'équipe qui s'occupent de la gouvernance et des risques de manière à optimiser les opérations. Nous avons aussi visité les installations de gestion des résidus d'autres mines afin de comparer nos pratiques et de voir en quoi nous pourrions nous améliorer.

L'ingénieur désigné a procédé à l'inspection annuelle en juin 2023 et confirmé que nos structures de rétention sont adéquates. Cette inspection n'a pas révélé d'anomalies majeures dans nos structures. Conformément aux recommandations de l'Association canadienne des barrages (ACB), nous avons aussi effectué un examen de la sécurité des barrages.

Cet examen mené par une tierce partie, qui est distinct de ceux de l'ingénieur désigné et du CIERM, comprenait une visite des installations en août 2023, un examen des données et des rapports, un examen de la classification des barrages et une analyse des modes de défaillance et de leurs effets. Le rapport devrait être prêt à brève échéance. Dans le cadre de notre planification des interventions en cas d'urgence, nous avons aussi révisé notre plan annuel de gestion des résidus miniers et entamé la révision de notre analyse de la sécurité en cas de rupture de barrage, qui devrait se terminer prochainement. Nous prévoyons une nouvelle analyse en 2028.

Par ailleurs, plusieurs ouvrages de retenue des résidus miniers ont été achevés au cours de l'année, ce qui correspond à notre objectif de maintenir l'intégrité des structures, d'assurer un contrôle rigoureux de la qualité de la construction et une bonne performance globale de gestion. Nous avons entrepris la construction d'un nouveau barrage, érigé des digues et effectué des travaux de maintenance et d'amélioration sur les fossés périphériques. Nous avons aussi optimisé les instruments prédictifs et réactifs avec lesquels nous surveillons en temps réel les mouvements des digues et des barrages.

Nous effectuons périodiquement des analyses chimiques et des tests de lessivage sur des échantillons représentatifs de résidus miniers fins et grossiers du site du Lac Bloom afin de déterminer leur potentiel acidogène et la lessivabilité des métaux qu'ils renferment, le tout en nous fondant sur les critères établis par le ministère de l'Environnement du Québec. Nos dernières analyses chimiques remontent à 2022 et les résultats étaient inférieurs aux seuils établis. Jusqu'ici, ces analyses ont toujours indiqué que les résidus miniers du Lac Bloom n'ont pas de potentiel acidogène en raison de leur très faible teneur en soufre.

Le CIERM, qui a visité le site pendant l'été 2023, a déposé à la fin de mars 2024 un rapport aux conclusions favorables. Il a également formulé quelques recommandations, que nous sommes en train d'évaluer et que nous avons l'intention d'appliquer au cours de la prochaine année.

Au cours des trois dernières années, la mise en œuvre du protocole de gestion des résidus miniers de l'initiative VDMD de l'AMC a mené à l'adoption de normes rigoureuses pour la gestion responsable des résidus miniers. En 2023, dans le cadre d'une autoévaluation interne, nous avons obtenu le niveau A dans tous les critères du protocole. Cette autoévaluation faisait suite à une évaluation externe qui avait eu lieu en novembre 2022. En septembre 2023, nous avons présenté notre PPIU aux élus municipaux de Fermont.

Finalement, dans le cadre de notre planification des interventions en cas d'urgence, nous avons effectué en octobre 2023 une simulation de défaillance de nos installations de gestion des résidus qui ne faisait pas appel aux parties prenantes externes.

Indicateurs de performance :

GRI 3-3, 413-2, MM03

SASB EM-MM-150a.5, EM-MM-540a.2, EM-MM-540a.3

Gestion des roches stériles, des matières résiduelles et des matières dangereuses

En plus des résidus miniers, les principales sources de matières résiduelles générées par nos activités sur le site comprennent les roches stériles, ainsi que des matières résiduelles non minérales comme les déchets industriels et les ordures ménagères. Nous minimisons ou éliminons à la source les matières résiduelles lorsque cela est possible, et nous maximisons la longévité des produits que nous utilisons, les recyclons s'ils sont recyclables et optimisons nos processus de transport et d'entreposage afin de réduire notre empreinte environnementale. Lorsque des ordures ménagères et des déchets industriels ne peuvent être ni récupérés ni recyclés, nous les éliminons hors du site de manière responsable et conforme. Cette élimination est soumise à des contrôles opérationnels, incluant l'entreposage contrôlé si nécessaire.

Afin d'accéder en toute sécurité aux réserves et ressources de minerai de fer, nos opérations minières impliquent l'extraction des roches stériles, dont la teneur en fer récupérable est minimale ou nulle³⁹. Nous entreposons ces roches dans des aires désignées sur le site, où une certaine proportion est réutilisée comme agrégat pour la construction de routes d'accès et autres infrastructures sur le site, et pour optimiser nos aires d'entreposage de roches stériles afin de réduire les distances de transport. Par ailleurs, nous nous assurons de déposer nos roches stériles selon une configuration stable afin de faciliter la mise en œuvre éventuelle du plan de fermeture de la mine. Les matières résiduelles non minérales produites au Lac Bloom comprennent des matières résiduelles dangereuses et non dangereuses. Nos matières résiduelles non dangereuses sont constituées principalement de ferraille, de terre et de boue contaminées, de déchets industriels inertes, de bois et d'ordures ménagères. Nos matières résiduelles dangereuses sont constituées principalement d'eau huileuse, d'huiles et de graisses usées, de filtres à huile et de chiffons souillés d'hydrocarbures.

Les matières résiduelles sont recyclées et éliminées hors du site, suivant la décision de la Société de ne pas enfouir ni incinérer des matières résiduelles sur le site. Les matières résiduelles dangereuses et non dangereuses sont éliminées de façon responsable hors du site, conformément aux exigences réglementaires.



Notre performance

Il n'y a eu aucun problème de non-conformité légale ou réglementaire lié à nos activités de gestion des matières résiduelles en 2023. Au total, 23,5 millions de tonnes de roches stériles ont été excavées sur le site de la mine du Lac Bloom. Environ 2,6 millions de tonnes ont été réutilisées comme agrégat pour la construction de routes d'accès et autres infrastructures sur le site (une augmentation par rapport à 1,9 million en 2022), tandis que 20,9 millions de tonnes ont été entreposées dans nos aires d'entreposage de roches stériles sur le site. Nous avons continué d'optimiser nos aires d'entreposage de roches stériles et, en 2023, nous avons réduit la hauteur des parois à l'un de nos sites d'entreposage de roches stériles et ainsi réduit la distance à parcourir par les camions de halage, la consommation de carburant, les émissions de GES et les coûts de transport.

Quantité totale de roches stériles excavées (en millions de tonnes)

Roches stériles réutilisées

2023	2,6
2022	1,9
2021	2,3

Roches stériles entreposées

2023	20,9
2022	17,7
2021	17,2

Quantité totale de roches stériles excavées

2023	23,5
2022	19,6
2021	19,2

Quantité totale de concentré de minerai de fer produite (tonnes métriques humides)

2023	13,6
2022	9,9
2021	8,1

Tonne de roches stériles excavées par tonne de minerai de fer produite

2023	1,7
2022	2,0
2021	2,4

Nous surveillons et consignons les quantités de matières résiduelles produites au Lac Bloom, y compris les matières résiduelles dangereuses et non dangereuses, et présentons, sur demande, ces données aux autorités réglementaires. Nous calculons les quantités de matières résiduelles dangereuses et non dangereuses produites au moyen des factures que nous recevons des entrepreneurs qui sont embauchés pour réutiliser, revaloriser, recycler ou éliminer ces matières. Nous prévoyons d'avoir davantage de visibilité sur la façon dont les résidus sont traités par nos entrepreneurs à l'avenir. En 2023, nous avons généré légèrement plus de matières résiduelles dangereuses et non dangereuses qu'en 2022. La quantité totale de matières résiduelles produite, mis à part les roches stériles, est de 8 019 tonnes, par rapport à 7 704³⁹ tonnes en 2022, en raison de l'expansion récente liée à l'achèvement de la Phase II. Toutefois, la quantité de matières résiduelles non minérales générées par tonne de concentré de minerai de fer produite au cours de la période de référence est passée de 0,77 kg par tonne en 2022 à 0,59 kg par tonne en 2023.

Matières résiduelles générées par tonne de concentré de fer produite, en excluant les roches stériles et les résidus miniers (en kilogrammes)

Matières résiduelles non dangereuses générées par tonne de concentré de fer produite ⁴⁰		Matières résiduelles dangereuses générées par tonne de concentré de fer produite	
2023	0,51	2023	0,08
2022	0,67 ⁴²	2022	0,10 ⁴³
2021	0,95 ⁴¹	2021	0,09

Quantité totale de matières résiduelles non minérales générées par tonne de concentré de fer produite

2023	0,59
2022	0,77 ⁴⁵
2021	1,04 ⁴⁴

Parmi les matières résiduelles non dangereuses produites, 35 % ont été réutilisées ou revalorisées hors du site, tandis qu'environ 19 % ont été recyclées hors du site. Conséquemment, 54 % de matières résiduelles non dangereuses ont été détournées de l'élimination, tandis que 46 % ont été éliminées. Parmi les matières résiduelles dangereuses produites, 38 % ont été détournées de l'élimination et recyclées ou revalorisées hors du site, tandis que 62 % ont été éliminées. Autrement dit, 4 121 tonnes (51 %) de matières résiduelles non minérales ont été détournées de l'élimination tandis que 3 899 tonnes (49 %) ont dû être éliminées⁴⁶.



Tonnes de matières résiduelles non dangereuses générées en 2023 (excluant les roches stériles et les résidus miniers)

Réutilisation ou revalorisation hors site

Ferraille		Caoutchouc	
2023	2 154	2023	0
2022	1 761	2022	4
2021	2 227	2021	132
Pneus		Total des matières réutilisées ou revalorisées	
2023	274	2023	2 428
2022	195	2022	1 960
2021	351	2021	2 710

Recyclage hors site

Papier et carton		Bois	
2023	108	2023	1 072
2022	86	2022	1 041
2021	55	2021	2 055

Matières résiduelles non dangereuses mixtes

2023	107	2023	1 288 ⁴⁷
2022	69	2022	1 196
2021	133	2021	2 243

Élimination responsable hors site⁴⁸

Terre et boue contaminées ⁴⁹		Déchets industriels inertes	
2023	2 028	2023	1 215
2022	2 148	2022	1 408
2021	1 718	2021	1 009
Total des matières éliminées hors site		Total des déchets non dangereux générés	
2023	3 243	2023	6 958 ⁵⁴
2022	3 556 ⁵¹	2022	6 712 ⁵³
2021	2 722 ⁵⁰	2021	7 673 ⁵²

En 2023, nous avons mis à jour notre politique environnementale pour faire plus de place à notre engagement à améliorer notre performance en minimisant notre consommation de ressources naturelles et d'énergie, et donc à bonifier nos pratiques en matière de gestion des déchets par davantage de réutilisation et de recyclage. Nous avons aussi cessé d'utiliser des sacs de plastique et des tasses à café jetables à nos camps d'hébergement pour réduire les déchets.

Au cours de la période visée, les discussions amorcées en 2021 se sont poursuivies avec la Ville de Fermont et un autre producteur de minerai de fer de la région afin d'aménager un site local de gestion des matières résiduelles qui pourrait aussi traiter les déchets organiques et ainsi soutenir les futurs efforts de remise en état. Le projet engendrerait d'importantes économies pour la Société, puisque les matières résiduelles sont actuellement envoyées vers un site au sud de la province.



Indicateurs de performance :

GRI 2-4, 2-27, 3-3, 306-1, 306-2 (partiel), 306-3, 306-4, 306-5 (partiel), 413-2
SASB EM-MM-150a.4, EM-MM-150a.6, EM-MM-150a.7, EM-MM-150a.8, EM-MM-150a.9, EM-MM-150a.10

Tonnes de matières résiduelles dangereuses générées en 2023

Recyclage ou revalorisation hors site

Huiles usées

2023	355
2022	247
2021	198

Filtres à huile usagés

2023	33
2022	17
2021	15

Aérosols

2023	4
2022	2
2021	2

Batteries

2023	2
2022	5
2021	7

Antigel

2023	10
2022	15
2021	8 ⁵⁵

Contenants vides contaminés

2023	2
2022	2
2021	1

Total des matières recyclées ou revalorisées

2023	405 ⁵⁷
2022	288
2021	231 ⁵⁶

Élimination responsable hors site

Eaux huileuses

2023	431
2022	474
2021	338

Chiffons souillés par des hydrocarbures

2023	174
2022	156
2021	133

Eaux contaminées

2023	13
2022	1
2021	4

Boue contaminée

2023	0,4
2022	23
2021	3

Graisses usées

2023	11
2022	19
2021	7

Carburant contaminé

2023	8
2022	6
2021	5

Résidus mercuriels

2023	0,6
2022	0,2
2021	0,3

Autres

2023	17
2022	25
2021	13

Total des matières éliminées hors site

2023	655
2022	704
2021	503

Total des déchets dangereux générés

2023	1 061 ⁵⁸
2022	992
2021	734



Énergie et changements climatiques

L'efficacité énergétique joue un rôle central dans notre engagement à réduire notre impact sur les changements climatiques. Comprendre et atténuer les risques que les changements climatiques représentent pour nos opérations et pour la région – et s'y adapter – fait partie du mandat de tout exploitant minier responsable soucieux d'agir dans le respect de ses liens avec les communautés locales et les partenaires des Premières Nations.

Comme facteur financier d'importance, les changements climatiques sont pris en compte dans notre gestion opérationnelle ainsi que dans l'évaluation des occasions de croissance. En effet, divers scénarios de changements climatiques ont été considérés lors de la remise en fonction de la mine du Lac Bloom en 2018, tout au long de l'expansion liée à la Phase II et dans la préparation de nos futures opérations. De telles analyses comprennent nécessairement des étapes de planification et de développement des infrastructures, particulièrement en ce qui a trait à la gestion des résidus miniers et à l'intendance de l'eau. En 2023, nous avons complété une étude sur les risques matériels liés aux changements climatiques, qui nous permettra d'adapter nos opérations en conséquence.

Nous travaillons aussi activement à améliorer notre efficacité énergétique, à réduire nos émissions de GES opérationnelles ainsi que notre empreinte carbone globale. Nous nous engageons à identifier et à gérer stratégiquement les risques et occasions à saisir en lien avec les changements climatiques et, depuis 2021, nous avons harmonisé notre stratégie d'affaires et notre façon de présenter les données avec les recommandations du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC). Il s'agit de notre deuxième rapport conforme aux recommandations du GIFCC, et les détails à cet égard sont présentés à la fin de cette section et en annexe. Étant donné que le GIFCC a rempli son mandat et a été dissous en octobre 2023, et que la Fondation IFRS du Conseil international des normes de durabilité (CIND) a repris la responsabilité des normes de comptabilisation des externalités climatiques en 2024, Champion compte faire ses évaluations et sa planification en fonction des normes du CIND en vue des rapports des prochaines années.

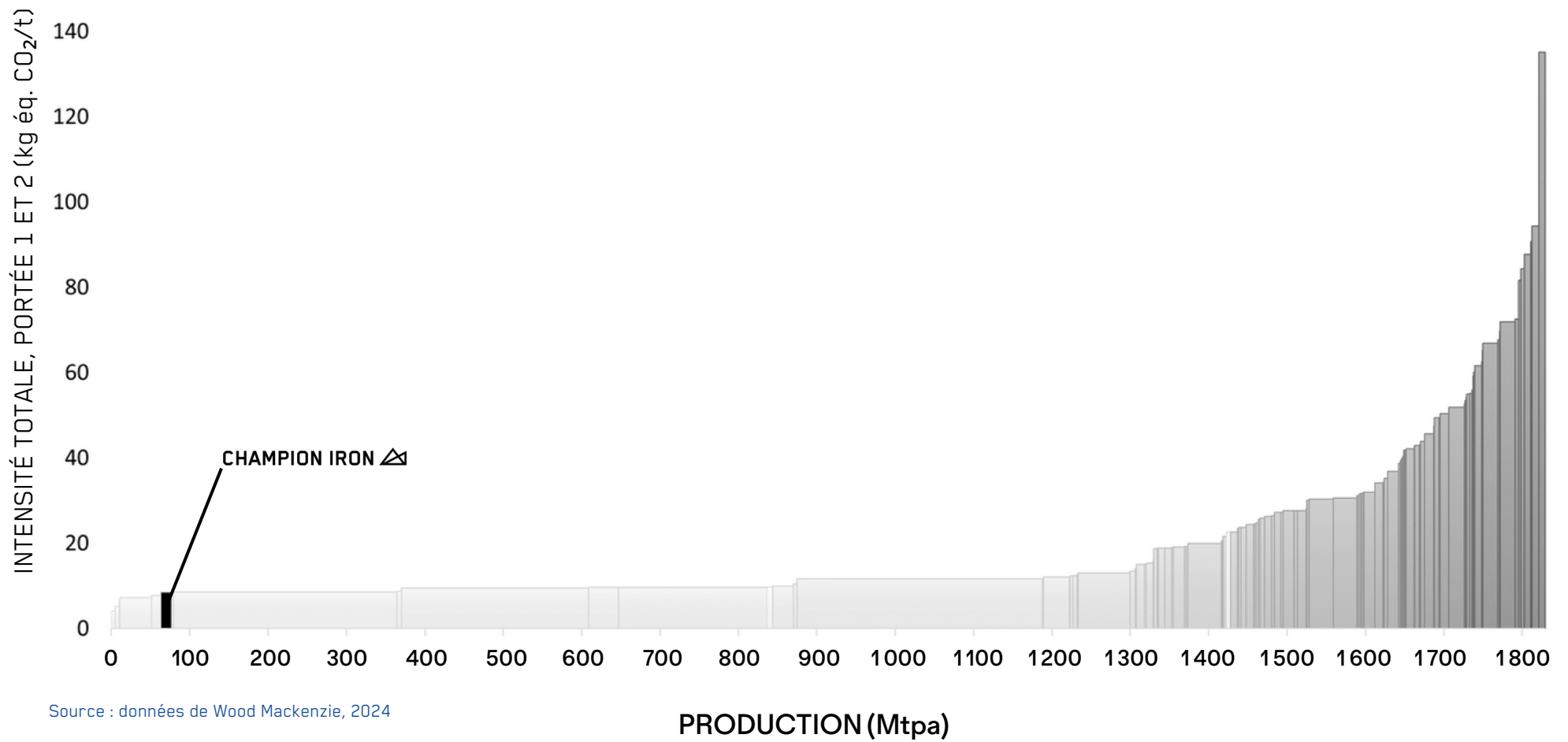
Il s'agit de la première fois que nous rendons compte de notre performance pour la période s'étendant du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024, qui correspond à notre exercice financier. Ainsi, lorsque pertinent, nous incluons des détails sur notre performance du 1^{er} janvier au 31 mars 2023. Les comparaisons d'une année à l'autre dans cette section font référence à l'exercice financier 2024, qui a pris fin le 31 mars 2024, ainsi qu'à l'année civile 2022.

Notre performance

Au cours de l'exercice financier 2024, nos opérations ont consommé un total de 3 708 TJ (ou 3 708 000 GJ) d'énergie, une hausse de 24 % par rapport à l'année précédente, attribuable à une hausse de production de 42 % au site du Lac Bloom. Au total, 56 % (2 063 TJ) de l'énergie consommée durant l'exercice financier 2024 provenait d'hydroélectricité renouvelable (ou de l'électricité du réseau), contre 44 % issue de la combustion de carburant. L'intensité de la consommation d'énergie (énergie consommée par tonne de concentré de fer produite) se chiffrait à 265 MJ, une baisse par rapport à 299 MJ en 2022. Notre consommation totale d'énergie, subdivisée par type d'énergie consommée, est présentée à la [page 60](#) de ce rapport.

En dépit de l'augmentation de notre consommation annuelle totale d'énergie, l'intensité de nos émissions de GES continue, en comparaison de celle de nos pairs ailleurs dans le monde, de se classer avantageusement. Elle s'élève actuellement à 8,95 kg de CO₂ par tonne de concentré de fer produite, une diminution par rapport à 10,6 kg en 2021. Cette intensité d'émissions par tonne produite de minerai de fer haute pureté, la plus basse enregistrée, établit un nouveau record annuel.

Intensité des émissions découlant de la production de minerai de fer destiné au marché maritime (par producteur)*



* Ce graphique comprend les projets de minerai de fer destiné au transport direct (DSO), de concentré de minerai de fer, de morceaux et de fines. Il exclut les émissions liées aux opérations de bouletage.

Aperçu de notre consommation d'énergie et de nos émissions

	Année civile 2021	Année civile 2022	Janvier-mars 2023	Exercice financier 2024 (avril 2023 à mars 2024)
Consommation totale d'énergie (TJ)	2 403	2 838	1 021	3 708
Émissions totales de GES (t éq. CO ₂)	83 918	97 943	39 466	126 786
Énergie consommée par tonne de concentré de fer produite (MJ) ⁵⁹	304	299	331	265
Total d'émissions de GES par tonne de concentré de fer produite (kg éq. CO ₂) ⁶⁰	10,4	9,8	12,8	8,95
Production totale de concentré de minerai de fer (t)	8 049 700	9 971 400	3 084 200	14 162 400

Consommation totale d'énergie (en TJ)

	Année civile 2021	Année civile 2022	Janvier-mars 2023	Exercice financier 2024 (avril 2023 à mars 2024)
Diésel	975	1 131	442	1 515
Essence	45	59	17	64
Propane	51	59	61	66
Hydroélectricité	1 275	1 589	501	2 063
Total	2 403	2 838	1 021	3 708

Nos émissions de GES de portée 1 et de portée 2 ont été calculées en fonction des normes de calcul et de déclaration du Protocole sur les gaz à effet de serre (Protocole GES). En matière de développement durable, un de nos objectifs pour 2023 visait l'adoption d'une méthodologie d'évaluation des émissions de GES de portée 3, qui mènerait à leur divulgation lors du prochain rapport. Pour l'exercice financier 2024, 125 617 t éq. CO₂ (99 %) ont été émises par des sources directes de portée 1, tandis que 1 169 t éq. CO₂ étaient issues de sources hydroélectriques indirectes de portée 2 (1 %). Toutes nos émissions de GES sont visées par la réglementation québécoise et le système de plafonnement et d'échange des émissions de GES. Toutefois, une portion de celles-ci est prise en charge directement par nos fournisseurs, conformément à la loi. Nos émissions, en termes absolus, sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Émissions de GES (t éq. CO₂)⁶¹

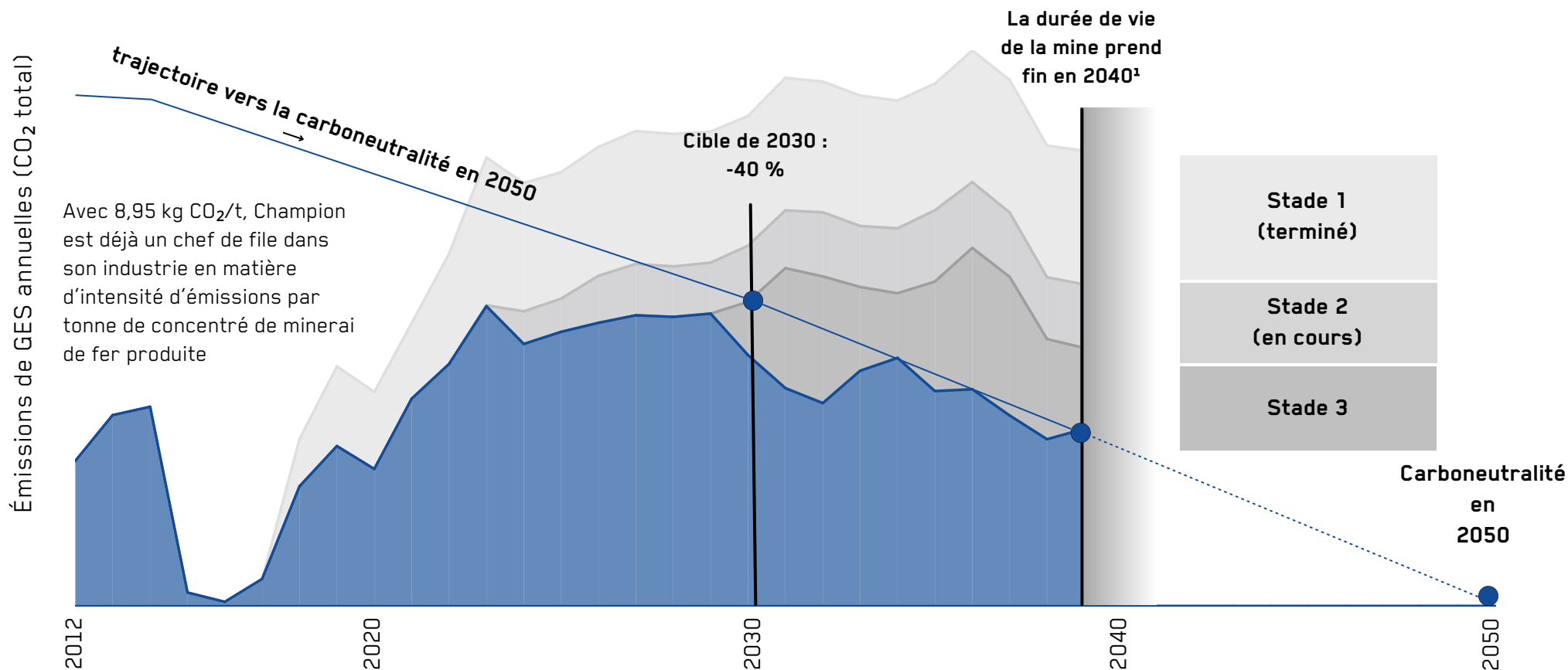
	Année civile 2021	Année civile 2022	Janvier-mars 2023	Exercice financier 2024 (avril 2023 à mars 2024)
Portée 1	83 918	97 281	39 182	125 617
Portée 2	531	662	284	1 169
Total d'émissions de GES par tonne de concentré de minerai de fer produite (kg d'éq. CO ₂) ⁶²	10,49	9,82	12,8	8,95

Notre Société, qui bénéficie d'un accès à l'hydroélectricité renouvelable, compte parmi les chefs de file mondiaux pour ce qui est de l'intensité de ses émissions de portée 1 et de portée 2 par tonne de minerai de fer à haute teneur produite. Tel qu'indiqué à la section [Nos opérations](#), en janvier 2023, Champion a finalisé une étude de faisabilité évaluant les modifications requises pour produire un minerai de fer de qualité réduction directe pour bouletage atteignant 69 % Fe. Ce projet nous permettrait d'approvisionner des producteurs d'acier qui, par le recours aux méthodes FRD et FAE, produisent de l'acier sans utiliser de charbon, ce qui réduit significativement les émissions comparativement aux procédés sidérurgiques traditionnels.

En janvier 2024, le conseil a approuvé l'investissement final dans le projet, qui devrait être mis en service au cours du deuxième semestre de l'année civile 2025, sous réserve de l'achèvement d'étapes clés de la construction à court terme. Durant l'exercice financier 2024, en collaboration avec une société de consultation internationale de renom, nous avons cartographié les émissions générées par notre chaîne d'approvisionnement et élaboré une méthodologie conforme aux recommandations du Protocole GES pour estimer nos émissions de portée 3. Maintenant que cette méthodologie est en place, nous nous fixons l'objectif de rendre compte de nos émissions de portée 3 en 2025. Des détails sur cet objectif se trouvent à la section [Mesures et objectifs](#).

Depuis la remise en opération du site minier du Lac Bloom en 2018, nous avons réussi à réduire nos émissions annuelles moyennes d'équivalent CO₂ par année de 31 % comparativement aux émissions datant de 2014, année de la fermeture de la mine par son ancien propriétaire. À mesure que nous optimisons nos opérations, nous continuons d'évaluer les pistes de solutions requises pour atteindre notre cible de réduction des GES de 2030. En 2022, nous nous sommes donné comme objectif d'atteindre la carboneutralité pour 2050, en plus de nous fixer comme objectif à court terme de réduire nos émissions de 40 % (d'après l'intensité des émissions de 2014) d'ici 2030. Notre feuille de route vers la carboneutralité en 2050 est illustrée à la [page 61](#). Nous travaillons sans relâche au développement de projets susceptibles de réduire l'intensité des émissions liées à l'extraction, au traitement et au transport du minerai et de nous aider à atteindre nos cibles de 2030 et de 2050.

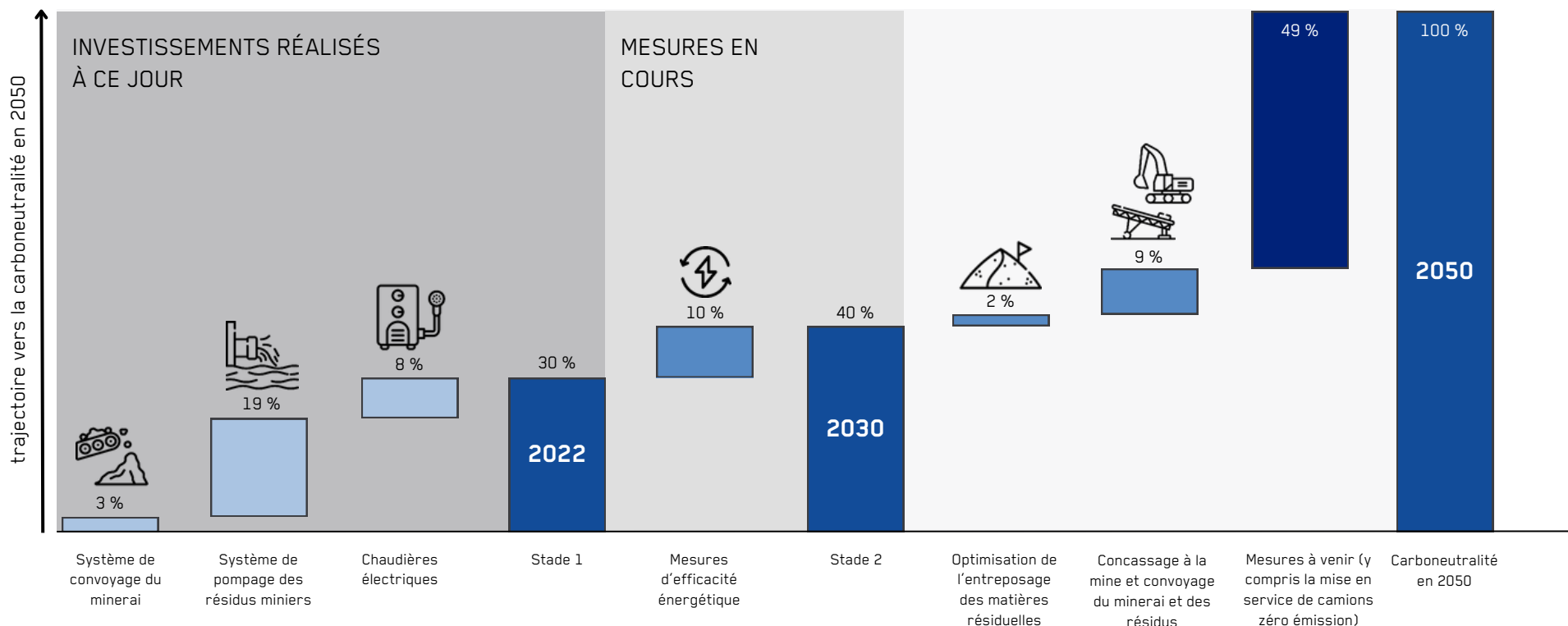
PROGRESSION VERS LA CARBONEUTRALITÉ EN 2050



Source : Champion Iron Limited

1. Selon les prévisions de 2023, la durée de vie de la mine arriverait à échéance durant l'exercice financier 2041, moyennant une production résiduelle. L'exercice financier 2040 serait donc le dernier exercice financier complet de production. Pour le calcul des GES, 2039 est la dernière année complète de production. Pour des détails, consultez la page de divulgation du rapport technique de 2023.

PROGRAMMES DE RÉDUCTION DES ÉMISSIONS, CONFORMÉMENT AUX CIBLES DE LA SOCIÉTÉ



Source : Champion Iron Limited

En 2023, nous avons continué à dresser la liste précise des projets de réduction des GES dont nous avons besoin pour atteindre nos cibles. Cette liste comprend des projets d'électrification et d'efficacité énergétique, tel qu'illustré dans le graphique ci-dessous. Au cours des périodes de référence à venir, nous continuerons de préciser et de piloter ces projets, et de mettre en œuvre ceux qui soutiendront notre progression vers l'atteinte de notre cible de 2030.

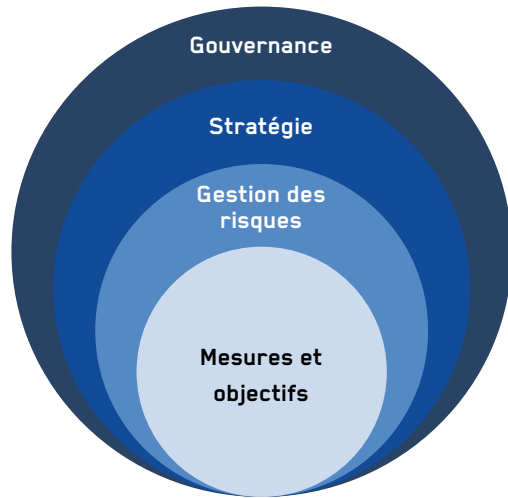
À la suite d'une analyse des lacunes réalisées en 2022, nous nous conformons à la norme ISO 50001 pour soutenir nos cibles de réduction des émissions de GES et d'optimisation de nos systèmes de gestion des GES.

Nos activités s'harmonisent avec le protocole sur les changements climatiques de l'initiative VDMD de l'AMC, qui met l'accent sur les stratégies de réduction et d'adaptation pour gérer les risques liés au climat. En mai 2023, des feux de forêt à 300 km au sud du Lac Bloom ont causé l'interruption du service ferroviaire dont dépendent nos opérations. Bien que le site n'ait subi aucun dommage, ces feux de forêt ont compromis les liaisons ferroviaires du 30 mai au 10 juin, perturbant notre chaîne d'approvisionnement et retardant considérablement la vente de notre concentré de minerai de fer.

À la suite de cet incident, nous avons confié à une tierce partie une évaluation du risque de feux de forêt. Celle-ci a mené à l'identification de mesures d'atténuation qui ont pour la plupart été adoptées ou sont en cours d'adoption. Au nombre des mesures, on compte les suivantes : conserver les liquides inflammables à distance des zones forestières; assurer un approvisionnement adéquat en gicleurs, tuyaux et pompes; élaborer des plans de protection des équipements entreposés, des plans de contingence et de poursuite des activités en cas de panne électrique ou de pénurie de carburant; gérer la végétation. Enfin, en 2023, dans une optique de transparence, une de nos valeurs fondamentales, nous avons participé à notre première évaluation du Carbon Disclosure Project (CDP).

Alignement avec le cadre de référence du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC)

La publication de notre rapport de développement durable 2023 marque notre troisième exercice de divulgation selon les recommandations du GIFCC pour la déclaration de nos données sur les changements climatiques. Il couvre nos progrès et nos actions futures, abordés en vertu des 11 recommandations et divisés en quatre domaines : la gouvernance, la stratégie, la gestion des risques et les mesures et objectifs.



Gouvernance : Notre gouvernance en matière de changements climatiques, notamment en ce qui a trait aux risques et occasions à saisir

Stratégie : L'incidence avérée et potentielle sur nos activités commerciales, notre stratégie et notre planification financière des risques et occasions à saisir en matière de changements climatiques

Gestion des risques : Les processus que nous utilisons pour cerner, évaluer et gérer les risques en matière de changements climatiques

Mesures et objectifs : Les mesures et les cibles utilisées pour évaluer et gérer les risques et occasions à saisir en matière de changements climatiques

Gouvernance

Le conseil d'administration, soutenu par le comité DDAA, est l'organe ultimement responsable de faire le suivi des risques, des occasions à saisir et des stratégies liés aux changements climatiques, et de prendre les mesures requises. Le comité DDAA, qui relève du conseil d'administration et qui se réunit au moins une fois par trimestre, est imputable de tous les aspects de la performance de Champion en matière de développement durable et de changements climatiques, ce qui comprend l'évaluation des risques, la gestion, l'approbation de la stratégie d'entreprise, l'établissement et le suivi de mesures et d'indicateurs de performance, et le suivi et l'approbation des informations publiées en lien avec le climat. Des mises à jour trimestrielles sont planifiées, dans le cadre de la surveillance régulière des opérations, afin de tenir le conseil d'administration informé des dossiers liés au climat. Par ailleurs, les questions jugées importantes par l'équipe de direction peuvent être portées directement à l'attention des membres du conseil, de manière ponctuelle.

Le chef des opérations, avec l'appui d'experts internes et externes de la gestion de l'énergie, est responsable pour la Société de la gestion, de l'évaluation, de la surveillance et de la reddition de comptes en matière d'émissions de GES, en plus de veiller à l'établissement d'objectifs. En conformité avec notre processus officiel d'imputabilité et à dessein d'assurer la reddition de comptes de la performance de Champion au chapitre des changements climatiques, le chef des opérations et l'équipe de direction livrent des rapports réguliers au comité DDAA. Il est lui-même tenu informé par le directeur général, qui se renseigne pour sa part auprès des surintendants de site sur d'éventuelles problématiques et la façon dont celles-ci sont abordées et gérées.

Les politiques, les stratégies et les données relatives aux changements climatiques sont soumises au conseil d'administration et à ses comités dédiés, un processus de gouvernance similaire au processus de révision de l'information financière. Le comité DDAA, composé d'administrateurs qui ne sont pas membres de la direction, rend compte de ses conclusions et recommandations au conseil d'administration et aide la direction à définir des politiques sur les changements climatiques. À ce titre, il exerce une fonction de gouvernance primordiale. De plus amples renseignements se trouvent dans la section [Gouvernance](#).

Tel qu'indiqué dans le rapport de développement durable 2023, nous avons adopté de nouveaux indicateurs clés de la performance en 2023. Ceux-ci rapprochent la rémunération de membres clés de la direction et les pratiques de développement durable de la Société, notamment sa stratégie sur la performance en matière de changements climatiques. Il s'agit, ce faisant, d'harmoniser la rémunération et le plan de réduction des émissions de la Société. L'examen annuel des politiques, incluant la politique environnementale, ainsi que les réalisations comparées aux stratégies de prise en charge de nos émissions de GES sont également liées aux indicateurs clés de la performance qui éclairent la rémunération des membres de la direction. Conséquemment, la divulgation des mesures requises pour atteindre notre cible de 2030 et le développement de notre méthodologie de suivi des émissions de portée 3 ont été mis en relation avec le plan d'incitation au rendement à court terme de l'équipe de direction pour l'exercice financier 2024. Durant l'exercice financier 2025, un de nos engagements fondamentaux à propos du développement durable est de divulguer nos premières données sur les émissions de GES de portée 3 et de donner une plus grande visibilité aux mesures nécessaires pour honorer notre cible de réduction des émissions de 2030. Le comité de la rémunération, du talent et de la gouvernance supervise l'établissement de ces données et objectifs de développement durable, en lien avec la rémunération de la direction. Il soumet des recommandations au conseil, au besoin.



Stratégie

Champion comprend qu'en raison des changements climatiques, des risques tant concrets que transitoires auront un impact sur notre Société, et que ceux-ci évolueront au fil du temps, ce qui signifie que divers incidents climatiques, hypothétiques mais plausibles, sont susceptibles d'influer sur nos activités commerciales. Notre plan stratégique de résilience organisationnelle face aux changements climatiques se fonde donc sur des projections variées et réalistes et prend en compte une multitude de risques et d'occasions à saisir. Trois périodes sont envisagées : 2024-2030, 2030-2050 et 2051-2080.

Planifier les risques physiques

Au cours de l'exercice financier 2024, en partenariat avec un consultant externe, nous avons conduit une analyse des risques physiques posés par les changements climatiques auxquels sont exposées nos opérations et nos infrastructures. L'analyse a également pris en compte l'impact des risques physiques découlant du climat sur des infrastructures essentielles à nos activités appartenant à des tiers, y compris le port de Sept-Îles et le lien ferroviaire entre le Lac Bloom et les installations portuaires. Cette analyse repose sur le CMIP6, à savoir les données les plus récentes du GIEC sur le climat. Conformément aux recommandations du GIFCC, prescrivant de prendre en compte deux scénarios, l'analyse retient les scénarios SSP1-2.6 (une trajectoire prévoyant de très faibles émissions de GES, où les émissions de CO₂ déclinent pour arriver à zéro émission nette vers 2050, ce qui correspond à une perspective de réchauffement climatique inférieure à 2 °C) et SSP3-7.0 (une trajectoire prévoyant des émissions élevées, accompagnée d'importants défis de réduction des dommages environnementaux et d'adaptation, où les émissions de CO₂ doublent pratiquement d'ici 2100). La priorité de l'étude était à la fois le court et le long termes, soit 2024-2030 et 2030-2050⁶³ respectivement.

D'autres études pourraient être envisagées à l'avenir, à mesure que nous précisons notre analyse et notre planification des risques physiques. Divers risques liés aux changements climatiques ont été pris en compte dans cette analyse, notamment la chaleur et le froid extrêmes; les inondations dues aux pluies ou à la crue des rivières ou du fleuve; les pénuries d'eau; les feux de forêt; les glissements de terrain et les ouragans. Les risques physiques liés au climat jugés prioritaires avaient trait aux inondations, aux feux de forêt et à la chaleur extrême. Des sources faisant autorité au sujet des changements climatiques, y compris des études gouvernementales, des rapports d'experts et des travaux de recherche évalués par les pairs, entrevoient dans l'avenir un risque accru d'inondations au Québec dérivant des changements climatiques. Celles-ci représentent donc un élément central des conclusions de notre analyse des risques physiques. Dans les deux scénarios et selon les deux échéances, il est attendu que les précipitations augmentent. Cependant, d'importantes mesures d'adaptation aux risques d'inondations, en considération notamment des tendances climatiques, ont été mises en place au Lac Bloom.

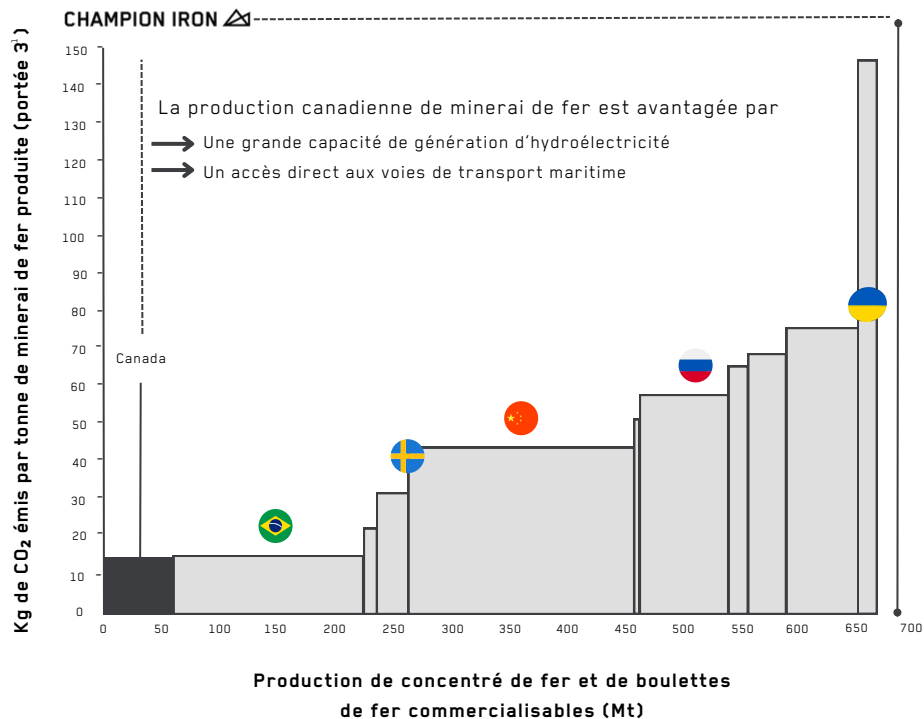


- Le premier risque prioritaire en matière de changements climatiques identifié par l'analyse est une éventuelle interruption des services ferroviaires attribuable à une inondation, des feux de forêt ou une chaleur extrême, moyennant une probabilité et un impact plus élevés selon divers risques climatiques. Les inondations peuvent emporter les rails, tandis que l'accumulation d'eau dans les zones inférieures peut submerger les voies. La fumée des feux de forêt peut occasionner des retards ou des interruptions de services. La chaleur extrême peut faire ployer les rails ou provoquer la défaillance des pneus ou des freins.

Les deuxième et troisième risques physiques prioritaires ciblés par l'analyse se caractérisent par une probabilité et un impact faibles, mais sont particulièrement pertinents pour nos activités.

- Une inondation à la mine représente le deuxième risque prioritaire, susceptible d'avoir des conséquences sur la retenue des résidus miniers ou d'endommager l'équipement. Le risque d'inondation à la mine avait déjà été identifié dans notre étude sur les risques climatiques menée en 2019, qui soulignait des risques à long terme, comme la rupture d'une digue par suite de précipitations extrêmes ou subites, ayant pour conséquence le rejet de résidus miniers dans les écosystèmes. L'analyse de 2023 a révélé que depuis l'étude de 2019, des efforts conséquents pour parer à ce risque ont été déployés à la mine du Lac Bloom.
- Enfin, le troisième risque physique prioritaire lié aux changements climatiques est une tempête ou une inondation aux installations portuaires, qui endommagerait les infrastructures ou bloquerait l'accès pendant une période prolongée. Il ne s'agit toutefois pas d'un risque majeur. L'analyse a par ailleurs conclu que le port est bien conçu, et prêt à affronter de telles situations.

Nous savons que les perturbations opérationnelles qui découleraient de phénomènes climatiques pourraient être importantes et avoir des conséquences financières pour notre Société. À partir de l'information privilégiée recueillie en 2023, nous prévoyons produire une liste des risques à des fins d'analyse financière qui donnerait à la Société les moyens d'estimer les conséquences financières par l'intégration des données financières aux données tant historiques que projetées.



Chiffre du champ d'application 1 pour l'année calendaire 2021 | Le champ d'application 3 s'arrête aux frais de port et de transport de tiers en aval, mais exclut l'approvisionnement en BOF et en minerai de fer; Source : données de Wood Mackenzie, 2020. Champion Iron Limited

Une des plus faibles intensités par tonne de l'industrie

Avec 8,95 kg de CO₂ par tonne produite au cours de l'exercice 2024, Champion se classe avantageusement par rapport à d'autres exploitants canadiens.

La planification des risques de transition

L'étude menée en 2023 ne s'est pas attardée aux éventuels risques et occasions à saisir en lien avec les changements climatiques. Toutefois, l'étude de 2019 a soulevé de potentielles conjonctures, en particulier des étés plus longs, qui pourraient avoir une incidence positive sur notre consommation d'énergie. Cette possibilité pourrait notamment entraîner des économies d'énergie découlant d'une diminution des besoins en chauffage hivernal et pourrait également accélérer la revégétalisation pendant la phase de restauration du site.

Comme mentionné dans notre rapport annuel 2024, nous reconnaissons que nos activités sont énergivores et que les politiques et la réglementation actuelles et futures concernant les niveaux d'émissions de GES, l'efficacité énergétique et la reddition de compte sur les risques liés aux changements climatiques pourraient avoir une incidence sur nous.



Bien que les coûts associés à la réduction des émissions pourraient être compensés par l'efficacité énergétique accrue et l'innovation technologique, la tendance actuelle en matière de réglementation pourrait se traduire par des coûts de transition additionnels en ce qui a trait aux opérations de la Société. De plus, la transition énergétique mondiale vers une économie à plus faibles émissions de carbone pourrait entraîner d'importantes transformations réglementaires, légales, technologiques ainsi que des fluctuations de marchés pour s'adapter aux changements climatiques et se conformer à d'éventuelles mesures d'atténuation. Tributaires de facteurs externes, les risques transitoires pourraient entraîner différents niveaux de risques financiers et réputationnels à la Société.

Ainsi, nous nous concentrons sur la réduction de nos émissions de GES et poursuivons l'élaboration d'une feuille de route pour atteindre une réduction des émissions de 40 % d'ici 2030 ; un objectif aligné avec celui du Canada. Nous prévoyons de nous adapter à toute augmentation future potentielle de la contribution déterminée au niveau national (CDN) du Canada dans le cadre du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) des Nations Unies qui pourrait être transmise au secteur privé. Bien que notre Société se soit engagée à atteindre la carboneutralité d'ici 2050, nous nous classons déjà parmi les chefs de file mondiaux pour l'intensité des émissions de portée 1 et 2 par tonne de minerai de fer de haute pureté produite.

Innovation stratégique pour un acier plus vert

Bien que Champion cherche continuellement à réduire l'impact de ses activités sur le climat, le plus grand impact positif potentiel de la Société réside dans l'utilisation de son produit en aval, dans la fabrication d'acier. Bénéficiant de l'un des concentrés de minerai de fer de la plus haute qualité au monde (66,2 % Fe), Champion permet aux aciéristes de réduire considérablement leur consommation d'énergie dans la fabrication de l'acier en réduisant l'utilisation du charbon.

Parce qu'ils profitent de la capacité nominale accrue de 15 Mtpa de concentré de minerai de fer à haute teneur (66,2 % Fe) de Champion pour s'approvisionner, les utilisateurs finaux peuvent réduire les émissions générées par les procédés de fabrication de l'acier de près de 2 Mt éq. CO₂ par année en utilisant un procédé sidérurgique traditionnel par haut fourneau (HF) et convertisseur à oxygène (CO), comparativement à l'utilisation d'un minerai de fer de moindre qualité à 58 % Fe. Cette réduction des émissions associées à la production d'acier est plus de 20 fois plus importante que les émissions actuellement produites à la mine du Lac Bloom.

Nous innovons continuellement pour améliorer la qualité de notre produit afin de répondre aux exigences de la chaîne d'approvisionnement de l'acier vert et tirer profit de la transition accélérée de l'industrie sidérurgique vers une réduction des émissions. En 2023, nous avons annoncé les conclusions de l'étude de faisabilité du projet RDPB, qui évaluait la possibilité d'accroître la qualité de la production de l'usine de la Phase II d'un produit à 66,2 % Fe à un produit de qualité réduction directe pour bouletage jusqu'à 69 % Fe.

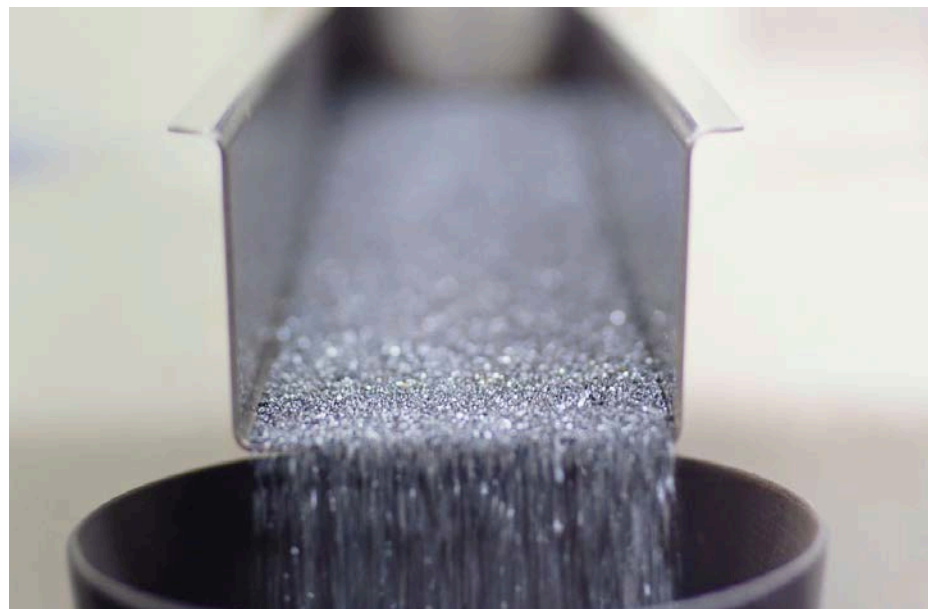
Cette transition permettrait à la Société de desservir des producteurs ayant recours aux méthodes FRD-FAE, qui fabriquent de l'acier sans utiliser de charbon, réduisant ainsi les émissions générées par le procédé sidérurgique de près de 5 Mt éq. CO₂/an⁶⁴ comparativement aux procédés sidérurgiques HF-CO traditionnels.

La Société a la possibilité de convertir, au fil du temps, la totalité de sa capacité nominale de 15 Mtpa du Lac Bloom en minerai de fer de qualité réduction directe pour bouletage, et donc de réduire ses émissions lors du procédé sidérurgique de 9,7 Mt de CO₂ équivalent par an, soit environ 100 fois plus qu'actuellement.

Le concentré de fer de Champion réduit les émissions dans le cadre du procédé sidérurgique par HF/CO. La capacité éprouvée de fabriquer un produit de qualité réduction directe pour bouletage permet à Champion de desservir les aciéristes qui utilisent le procédé FRD-FAE¹.

	Produit actuel	Potentiel du produit de réduction direct
Matériel	15 Mtpa à 66,2 %	15 Mtpa du projet RDPB 69 %
Route	Procédé HF/CO	FRD/FAE
Économies	1,9 Mt éq. CO ₂ /an	9,7 Mt éq. CO ₂ /an
Équivalent	420 000 véhicules/an	2 150 000 véhicules/an

¹ La capacité nominale prévue de la Phase II est de 15 Mtpa. | ² En supposant 4 600 kg d'équivalent CO₂ par véhicule par an (source : Agence de protection de l'environnement des États-Unis et Ressources naturelles Canada). La réduction associée au procédé HF/CO suppose un ratio de 1,5 tonne de concentré de minerai de fer par tonne d'acier produite et une réduction des émissions de 9,6 % pour le minerai de Champion à 66,4 % Fe (selon les résultats de l'exercice 2021) comparativement à 58 % Fe (selon l'estimation de Wood Mackenzie d'une réduction de 8 % du P65 par rapport au P58). La production d'acier par FRD/FAE suppose 1,47 tonne de concentré pour bouletage par tonne d'acier produite (sources : Champion Iron Limited, données de Wood Mackenzie).



Croissance et résilience

Nous entendons continuer à évaluer et à divulguer les risques et les impacts liés aux changements climatiques en suivant l'évolution des pratiques et de la réglementation, puisque nous sommes conscients de l'importance du sujet et de la nécessité de communiquer avec les parties prenantes avec exactitude et transparence sur cette question.

Champion compte élargir son analyse de scénarios des risques et des occasions à saisir en lien avec les changements climatiques à l'évaluation des risques transitoires à court terme. Nous prévoyons également de travailler à améliorer la qualité des communications sur le sujet et de faire valider les renseignements liés aux changements climatiques pour accroître la crédibilité et la redevabilité.

À plus long terme, nous continuerons à examiner de près comment nous pouvons nous préparer à la phase suivant la fermeture, qui risque de se dérouler dans des conditions climatiques différentes de celles qui prévalent actuellement sur le site.

Gestion des risques

Le processus de gestion des risques liés aux changements climatiques de la Société, intégré à notre processus global de gestion des risques, est constitué de quatre éléments : l'identification, l'évaluation, l'action et la surveillance. Notre cadre de gestion des risques, présenté dans la section [Gestion du développement durable](#), nous permet d'avoir une approche cohérente pour identifier, évaluer, gérer et atténuer les risques environnementaux et sociaux dans toutes nos activités et toute notre chaîne de valeurs.

Nous évaluons un ensemble de risques liés aux changements climatiques. Nous faisons notamment une vigie active de la réglementation actuelle et à venir, des facteurs juridiques et des facteurs de marché et de l'évolution technologique en lien avec les occasions d'innovations. Au moyen de méthodes quantitatives et qualitatives, nous évaluons et gérons les risques en mesurant la tolérance au risque, en communiquant les principaux risques et en mettant en place des mesures d'atténuation appropriées.

Tous les employés ont la responsabilité d'identifier les risques liés aux changements climatiques, comme tout autre risque important, tandis que les gestionnaires intègrent la gestion des risques à la planification stratégique de gestion et au processus décisionnel de leur service respectif. Le conseil d'administration détermine les niveaux acceptables de risques et supervise le processus, l'équipe de gestion aligne la gestion des risques à la stratégie d'affaires de la Société et le comité de gestion des risques approuve certaines stratégies précises et en fait le suivi. D'autres membres clés de la Société intègrent la gestion des risques à la stratégie dans leur secteur et les gestionnaires de risques gèrent les réponses à certains risques liés aux changements climatiques.

Les risques sont classés en ordre de priorité par la direction en fonction de leur probabilité et de leur incidence potentielle sur nos activités, en tenant compte de la période au cours de laquelle les risques peuvent survenir. L'importance des risques potentiels est évaluée par l'équipe de direction et fait partie d'un processus périodique d'évaluation de la matérialité. Les processus de suivi interne servent à s'assurer que tous les risques pertinents sont identifiés et portés à l'attention des gestionnaires responsables, et la haute direction assure la surveillance de l'ensemble du processus de gestion des risques.

La gestion des risques liés au climat comme les inondations, les incendies, l'évolution de la réglementation et la sécurité énergétique sont intégrés dans la gestion globale des risques commerciaux de la Société. Nos experts en énergie, soutenus par des consultants externes, assurent le suivi des risques liés au climat et collaborent avec l'équipe de gestion qui livre des rapports au comité DDAA, chargé de surveiller tous les risques liés au climat, et en fait part au conseil d'administration.

Reconnaissant que les ruptures de digues et les événements de déversement d'eau découlant de conditions météorologiques extrêmes constituent des risques importants pour l'industrie, nous intégrons la gestion et la surveillances des facteurs liés aux résidus et à l'eau à notre processus de gestion des risques, comme précisé dans la section [Gestion des résidus miniers](#). Nous révisons continuellement nos procédures d'exploitation pour mettre l'accent sur la prévention et l'atténuation de ces risques suivant l'évolution des normes et des attentes des parties prenantes.

À la suite de l'analyse des risques physiques et des scénario réalisée en 2023, nous allons entreprendre une analyse financière et un processus de quantification de certains risques précis, ce qui permettra à Champion d'estimer l'impact économique et d'approfondir sa compréhension des risques climatiques afin de les intégrer à sa perspective globale de gestion des risques.

Mesures et objectifs

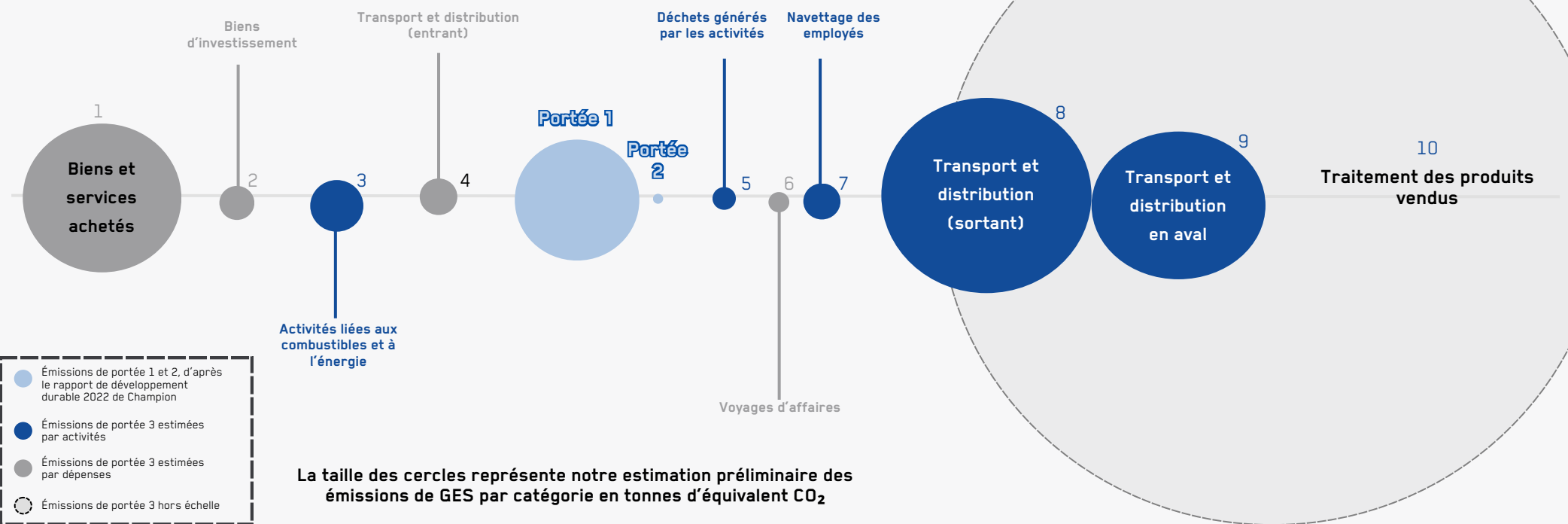
Champion assure actuellement le suivi de ses émissions directes (portée 1) et indirectes (portée 2). Durant la période de référence, pour mieux comprendre l'empreinte totale des émissions de GES de notre chaîne de valeur, nous avons fait appel à un consultant de renommée internationale pour évaluer la répartition de nos émissions dans l'ensemble de notre chaîne de valeur et développer une méthodologie claire et cohérente qui nous permettrait de commencer à quantifier nos émissions de portée 3 à partir du Protocole GES. Nous avons terminé l'évaluation des 15 catégories du Protocole, ce qui nous permet de déterminer quelles sont les plus et les moins importantes.

Cette évaluation a aussi permis de cibler des catégories qui ne s'appliquent pas à nos activités ou sont trop complexes, comme la catégorie 12 (Traitement en fin de vie des produits vendus), puisque notre produit devient de l'acier et que celui-ci est recyclable. Nous avons conclu que la plupart des catégories importantes et pertinentes pour notre chaîne de valeur sont les suivantes : catégorie 1 (Biens et services achetés); catégorie 2 (Biens d'investissement); catégorie 3 (Activités liées aux combustibles et à l'énergie); catégorie 4 (Transport et distribution en amont); catégorie 5 (Déchets générés par les activités); catégorie 6 (Voyages d'affaires); catégorie 7 (Navettage des employés); catégorie 9 (Transport et distribution en aval) et catégorie 10 (Traitement des produits vendus). Pour ces catégories, nous pouvons rendre compte de nos émissions par des approches analytiques établies, en examinant par exemple les dépenses, les moyennes, le carburant, la distance, le type et la quantité de déchets générés.

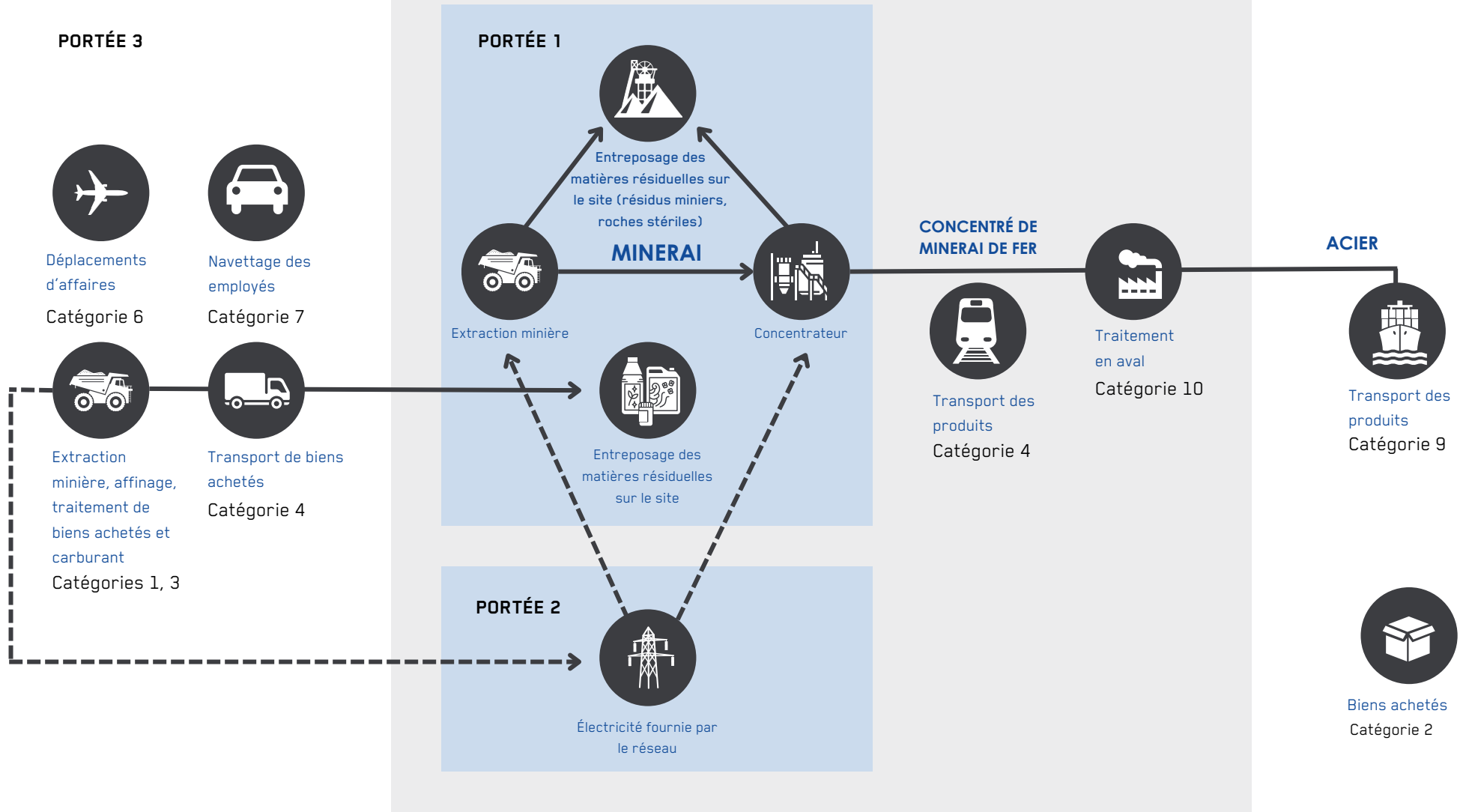
Selon les estimations, la catégorie 10 représenterait plus de 95 % de nos émissions de portée 3, une donnée qui vient étayer notre vision pour le projet RDPB et son potentiel de réduire les émissions dans toute la chaîne d'approvisionnement de l'acier vert.

L'évaluation a également révélé que certaines catégories ne sont pas, à l'heure actuelle, conséquentes ou pertinentes pour nos activités ou notre chaîne de valeur. Il s'agit des catégories 8 (Actifs loués en amont), 11 (Utilisation des produits vendus), 12 (Traitement en fin de vie des produits vendus), 13 (Actifs loués en aval), 14 (Franchises) et 15 (Investissements).

Estimation préliminaire de nos émissions de portée 3 (par catégories)



Périmètre de calcul actuel des émissions de GES de Champion



Champion fait aussi le suivi de diverses autres données pertinentes relatives aux changements climatiques. De plus amples renseignements sont fournis en début de section et dans les sections [Qualité de l'air](#), [Utilisation du territoire et biodiversité](#) et [Intendance de l'eau](#)⁶⁶.

Nos cibles de réduction des GES reflètent actuellement les tendances historiques. Conformément aux recommandations du GIFCC, Champion commencera à utiliser des mesures et des cibles prospectives au cours des périodes futures à mesure que nous approfondirons notre compréhension des risques et des occasions à saisir en matière de changements climatiques.

Qualité de l'air

Les activités d'exploitation minière et de traitement du minerai nécessitent la combustion de carburant, le dynamitage, le transport, la manipulation et l'entreposage de matériaux, ce qui peut se répercuter sur la qualité de l'air. Nous préconisons une approche de gestion préventive pour réduire ou contrôler la production et l'émission de polluants atmosphériques et nous assurons le suivi régulier de nos infrastructures et de nos procédés.

Les principales émissions atmosphériques dérivant de nos activités minières proviennent des particules en suspension totales, qui comprennent les particules de moins de 10 microns (MP10) et les fines particules de poussière de moins de 2,5 microns de diamètre (MP2,5) issues notamment de la circulation des véhicules, du déchargement des matériaux, de l'entreposage des résidus miniers, du dynamitage et du concassage. Nos émissions incluent aussi des gaz générés par la combustion de carburants provenant de sources mobiles ou fixes, y compris du monoxyde de carbone (CO), du dioxyde de soufre (SO₂) et des oxydes d'azote (NO_x), mais elles ne comprennent aucune substance appauvrissant la couche d'ozone ni de polluants atmosphériques dangereux (PAD).



Notre performance

Dans le cadre de nos exigences de conformité, nous sommes tenus de mesurer nos émissions atmosphériques et d'en rendre compte. Au cours de la période de référence, celles-ci n'ont pas dépassé les niveaux réglementaires admissibles. Nous restons déterminés à atténuer l'impact de nos émissions de poussières. Nos efforts de revégétalisation, détaillés dans la section [Utilisation du territoire et biodiversité](#), contribuent à réduire la formation de poussières. En 2023, nous avons testé de nouvelles méthodes d'abattage des poussières, reposant sur l'emploi d'un agent d'élimination des poussières en flocons plutôt que liquide, tel qu'utilisé auparavant. Jusqu'à maintenant, les résultats sont positifs⁶⁷. En attendant d'autres tests concluants, nous entendons donc utiliser cette nouvelle méthode.

Notre recette d'émulsion de dynamitage, élaborée entre 2021 et 2023, a continué à réduire les émissions de NO_x issues des émanations dues au dynamitage. Finalement, en janvier 2024, nous avons installé une station d'échantillonnage pour surveiller la qualité de l'air au camp Mamu, où séjournent certains de nos travailleurs.

Type d'émissions atmosphériques	Année		
	2021	2022	2023
Émissions d'oxyde d'azote (NO _x) par tonne de concentré de fer produite (kg)	0,0295	0,0126	0,0170
Émissions de particules fines (MP2,5) par tonne de concentré de fer produite (kg)	0,0336	0,0338	0,0259

L'augmentation des émissions de gaz (voir le tableau suivant) relève d'une augmentation de la production ayant nécessité qu'une quantité de roches stériles plus grande soit extraite et transportée en 2023, comparativement à 2022, ce qui a également influé sur l'intensité de nos émissions de gaz. Les méthodes d'élimination de la poussière testées en 2023 ont toutefois donné lieu à une réduction des particules PM10 et PM2,5.

Indicateurs de performance :
 GRI 2-4, 3-3, 201-2, 302-1, 302-3, 305-1, 305-2, 305-4, 305-5 (partiel)
 SASB EM-MM-110a.1, EM-MM-110a.2, EM-MM-130a.1

Type d'émissions atmosphériques (en tonnes)	Année		
	2021	2022	2023
Monoxyde de carbone (CO)	233	278	422
Oxyde d'azote (NO _x)	145	147 ⁶⁸	232
Dioxyde de soufre (SO ₂)	9,6	9,6 ⁶⁹	15
Plomb (Pb)	0,015	0,005	0,010
Mercuré (Hg)	0,00006	0,00019	0,00021
Composés organiques volatils	7,8	7,1 ⁷⁰	11,6
Particules < 10 microns (MP10)	2 011 ⁷¹	2 823 ⁷²	2 633
Particules < 2,5 microns (MP2,5)	283 ⁷³	386 ⁷⁴	353

Utilisation du territoire et biodiversité

La perte de biodiversité et les impacts néfastes sur les écosystèmes constituent un risque pour la population et pour l'environnement. La mine du Lac Bloom est située dans la forêt boréale canadienne, qui abrite nombre d'espèces de plantes et d'animaux, ainsi que d'autres ressources naturelles dont dépendent plusieurs Premières Nations et communautés locales. Notre approche en matière de gestion de la biodiversité est fondée d'abord et avant tout sur le principe de précaution qui nous amène, en cas d'incertitude quant à l'impact de nos activités sur les écosystèmes locaux, à toujours pencher du côté des mesures de protection.

La stratégie de Champion en matière de biodiversité repose sur la compréhension de notre dépendance et de nos impacts sur les systèmes naturels, ainsi que sur les espèces importantes qui y vivent, et sur la compréhension des risques et occasions à saisir. Pour ce faire, nous devons comprendre la valeur particulière que nos partenaires des Premières Nations et les communautés locales accordent aux diverses ressources et services écosystémiques de la région. Ces connaissances orientent nos actions prioritaires axées sur la prévention des impacts négatifs. Si de tels impacts ne peuvent être évités, nous mettons en œuvre des mesures pour les atténuer autant que possible par des technologies innovantes, des ajustements techniques ciblés ou des solutions naturelles appropriées. Si les impacts négatifs persistent et que nos opérations provoquent une perte de biodiversité, nous nous engageons à mettre en place des mesures compensatoires équivalentes ou supérieures à la perte.



Notre performance

Un portrait de la biodiversité du secteur de la mine du Lac Bloom produit en 2020 montrait que la végétation était le principal groupe contribuant à la biodiversité locale, représentant 40 % du nombre total d'espèces, suivi par les invertébrés à 33 % et les oiseaux à 20 %. Il n'y a pas de zone officiellement désignée aire protégée ou aire de grande biodiversité au sein ou à proximité de nos opérations. Spécifiquement, aucun des lacs autour de la mine du Lac Bloom, y compris le lac Mazaré, dans lequel nous rejetons l'eau traitée, n'est désigné comme aire protégée à l'échelle locale, provinciale, nationale ou internationale. Cependant, cinq réserves de biodiversité situées à moins de 50 km du site minier sont désignées comme des aires protégées, notamment la réserve de biodiversité Paakumshumwaau-Maatuskaau, la réserve de biodiversité du lac Gensart, la réserve aquatique de la rivière Moisie, la réserve de biodiversité du lac Ménistouc et la réserve de biodiversité du lac Bright Sand. En ce qui concerne les espèces en péril, la végétation et les oiseaux sont les deux groupes ayant la représentation proportionnelle la plus élevée dans le secteur de la mine du Lac Bloom avec 43 % chacun.

Portrait de la biodiversité⁷⁵ dans le secteur de la mine du Lac Bloom

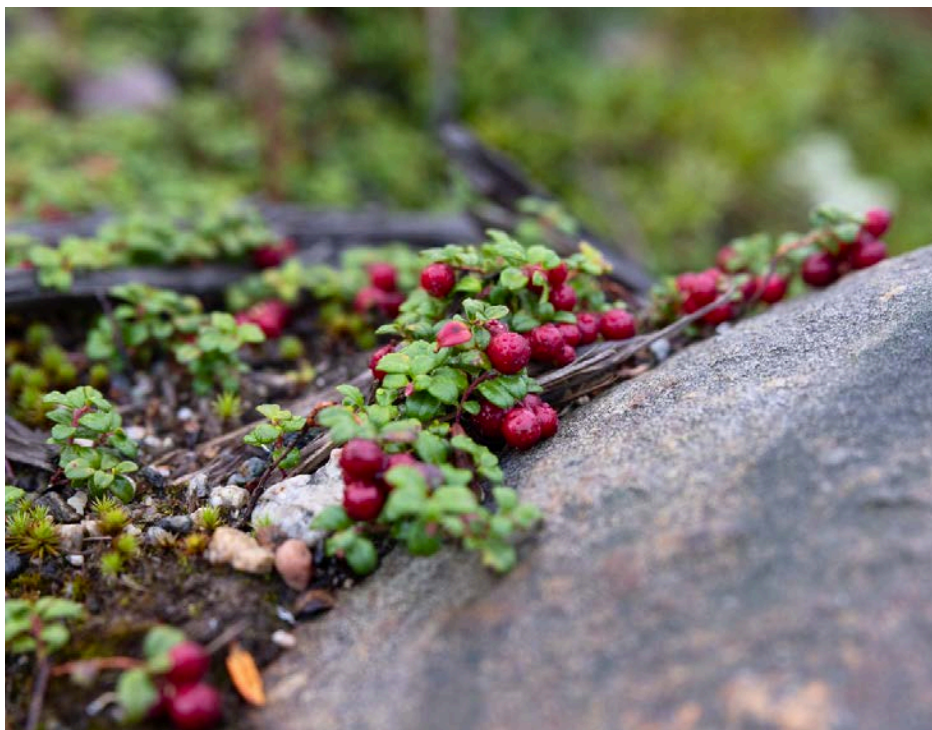
Nombre de familles	204
Nombre d'espèces	880
Nombre d'espèces en péril	33

Indicateurs de performance :
GRI 3-3, 305-6, 305-7, 413-2
SASB EM-MM-120a.1

Durant la période de référence, nous avons mis à jour notre liste des espèces ayant un statut particulier selon l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) à partir de la liste rouge des espèces menacées dressée par l'organisme⁷⁶. Le tableau ci-contre présente les quatre espèces à statut particulier touchées par nos activités, soit trois espèces aviaires, le quiscale rouilleux, le martinet ramoneur et le gros-bec errant et le caribou des bois, un mammifère. Bien que ce dernier ne soit pas présent sur notre site minier, il peut être observé dans la région où nous exerçons nos activités et est important pour les communautés des Premières Nations, ce que nous comprenons.

La principale incidence de nos activités sur ces espèces est la perte d'habitat, que nous cherchons à minimiser en évitant le déboisement lorsque possible et en procédant à la restauration progressive du site afin de rétablir les habitats le plus rapidement possible.

Au cours de la période de référence, nous avons poursuivi la mise en œuvre de notre Plan d'action existant pour la protection et la surveillance de la biodiversité, qui englobe le secteur du site minier du Lac Bloom et couvre la période de 2021 à 2024. Nous travaillons avec des organismes régionaux, avec nos partenaires des Premières Nations et avec les différents paliers de gouvernement pour concrétiser ce plan d'action, qui vise à réduire les menaces à la biodiversité et à accroître la résilience des écosystèmes. Le plan comprend des activités telles que la création d'habitats de nidification pour les hirondelles de rivage, la conservation des chauves-souris et le suivi des populations aquatiques en aval du site minier.



Groupe	Nom scientifique	Nom français	État de conservation de l'UICN ⁷⁷
Mammifère	<i>Microtus chrotorrhinus</i>	Campagnol des rochers	Préoccupation mineure
Mammifère	<i>Rangifer tarandus</i>	Caribou des bois	Vulnérable
Mammifère	<i>Myotis septentrionalis</i>	Vespertilion nordique	Quasi menacée
Oiseau	<i>Aquila chrysaetos</i>	Aigle royal	Préoccupation mineure
Oiseau	<i>Haliaeetus leucocephalus</i>	Pygargue à tête blanche	Préoccupation mineure
Oiseau	<i>Histrionicus histrionicus</i>	Arlequin plongeur	Préoccupation mineure
Oiseau	<i>Bucephala islandica</i>	Garrot d'Islande	Préoccupation mineure
Oiseau	<i>Chaetura pelagica</i>	Martinet ramoneur	Vulnérable
Oiseau	<i>Chordeiles minor</i>	Engoulevent d'Amérique	Préoccupation mineure
Oiseau	<i>Coccothraustes vespertinus</i>	Gros-bec errant	Vulnérable
Oiseau	<i>Riparia riparia</i>	Hirondelle de rivage	Préoccupation mineure
Oiseau	<i>Hirundo rustica</i>	Hirondelle rustique	Préoccupation mineure
Oiseau	<i>Euphagus carolinus</i>	Quiscale rouilleux	Vulnérable
Oiseau	<i>Phalaropus lobatus</i>	Phalarope à bec étroit	Préoccupation mineure
Oiseau	<i>Asio flammeus</i>	Hibou des marais	Préoccupation mineure
Fleur	<i>Drosera linearis</i>	Droséra à feuilles linéaires	Préoccupation mineure

Projets de biodiversité

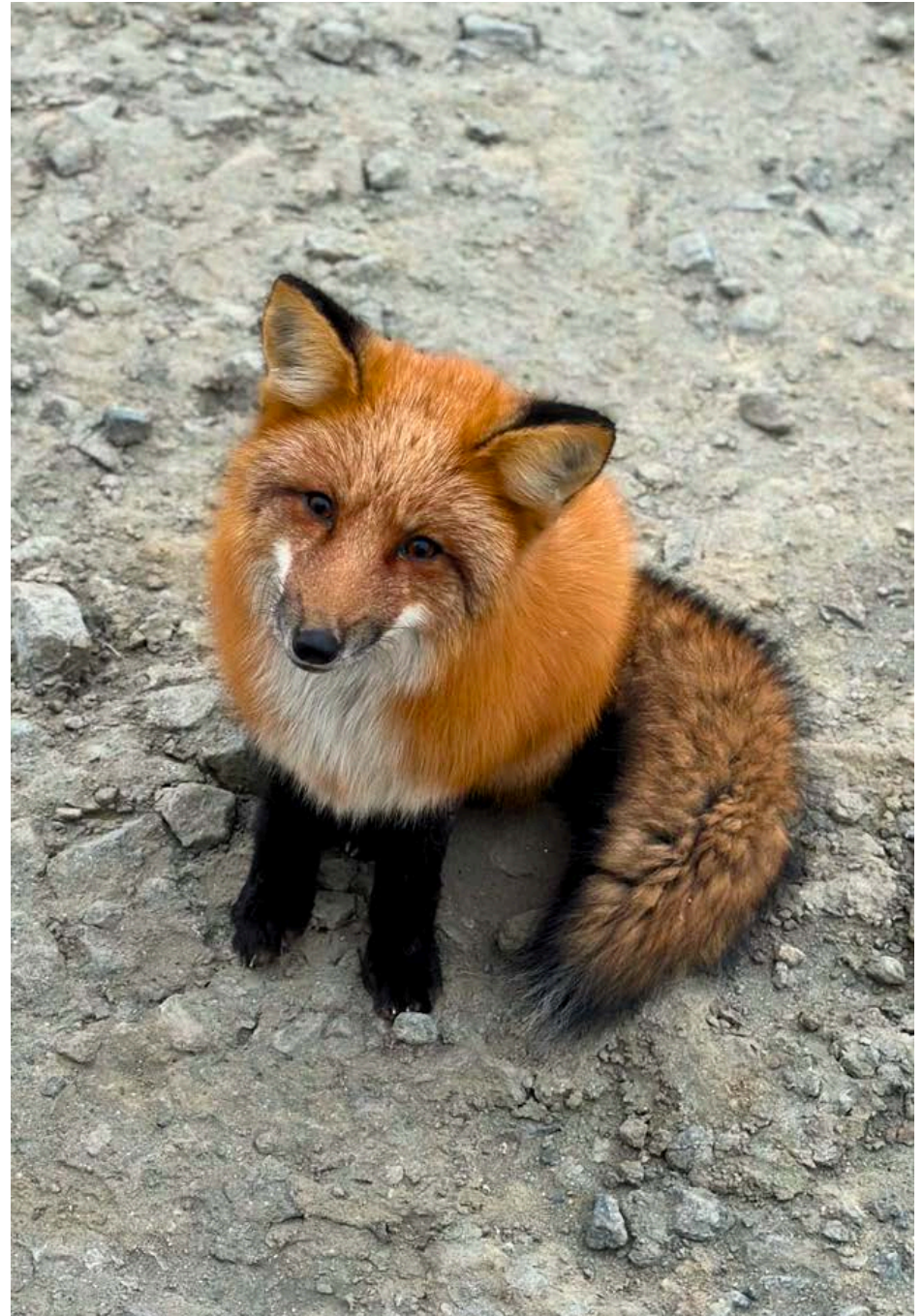
Nous avons poursuivi le déploiement de l'un des principaux projets de biodiversité élaboré avec nos partenaires innus de ITUM. Le projet visait à mieux comprendre l'habitat et les populations de saumons de l'Atlantique dans la rivière Moisie afin d'en améliorer la gestion. Au début de 2023, nous avons prévu de mettre en place un programme de dénombrement, conformément à notre entente avec ITUM, mais les feux de forêt qui sont survenus dans la région nous ont obligés à le reporter. En réponse à ces événements, nous avons convenu avec ITUM de mener une étude sur l'impact des feux de forêt, en particulier sur la sédimentation accrue dans la rivière Moisie. L'étude, qui se concentre sur la qualité de l'eau et des sédiments, se conclura en 2024.

Nous continuons aussi à voir comment nous pouvons installer une barrière de dénombrement qui nous permettrait de compter la population de saumons de la rivière Moisie, comme prévu dans notre entente initiale. Notre autre projet de biodiversité, mené en collaboration avec le gouvernement du Québec, consiste à réduire l'impact négatif de l'activité économique humaine sur l'habitat du caribou des bois. Celui-ci a été suspendu en 2023 en attendant le changement de réglementation.

Au courant de l'année 2023, nous avons également continué d'élaborer notre plan de compensation de l'habitat du poisson en vertu de la réglementation régissant le site du Lac Bloom, qui empiète sur plusieurs plans d'eau abritant des populations de poissons. L'objectif de l'année était de mener une vaste consultation publique de février à mars 2023 et une consultation avec les Premières Nations d'avril à décembre 2023. Le programme, élaboré en collaboration avec nos partenaires des Premières Nations, vise à restaurer les habitats dégradés des poissons et à améliorer l'accès à des sites de frai.

Conformément à nos engagements réglementaires liés à l'expansion de nos installations de gestion des résidus miniers, qui requièrent le déboisement de certaines zones, nous avons effectué une recherche sur l'habitat des pygargues à tête blanche et des chauves-souris. Notre recherche n'a révélé aucun nid de pygargues ou de chauves-souris dans la zone visée. Toutefois, des mesures d'atténuation ont été établies pour le cas où ces espèces seraient éventuellement aperçues.

Enfin, nous sommes arrivés à une entente avec le ministère de l'Environnement du Québec concernant la mise en place d'un plan de compensation pour les habitats en milieux humides. L'un des projets se concentrera sur la stabilisation et la revégétalisation d'une portion des installations minières abandonnées du Lac Jeannine, situées près de la ville fantôme de Gagnon, au Québec. En compensant l'impact de nos activités par des projets précis, nous contribuons à améliorer la qualité des écosystèmes nécessaires à la conservation de la biodiversité et de l'environnement.



Dans le but de réduire notre empreinte écologique et de protéger la végétation locale, nous restaurons et revégétalisons en continu des secteurs touchés par nos activités tout au long du cycle de vie minier. Au cours de la période de référence, nous avons revégétalisé 2 hectares, et notre objectif principal était d'entretenir les zones déjà revégétalisées pour nous assurer de la durabilité de notre travail.

Superficies revégétalisées, perturbées et restaurées (en hectares)			
	2021	2022	2023
Superficies revégétalisées	17	15	2
Superficie utilisée antérieurement et non restaurée	1 297	1 369	1 461
Superficie nouvellement utilisée	89	108	251
Superficie nouvellement restaurée	17	15	2
Superficie utilisée et non restaurée à la fin de l'année	1 369	1 461 ⁷⁸	1 710

Dans la période courante, nous concentrerons nos efforts sur la revégétalisation des zones touchées et sur la mise en œuvre de nos différents projets de biodiversité, y compris ceux qui font partie de notre plan de compensation. Nous entendons également évaluer ce qui serait nécessaire pour que nous commençons à rendre compte de notre performance en matière de biodiversité, conformément aux recommandations du TNFD.

Indicateurs de performance :

GRI 3-3, 304-1, 304-2, 304-3, 304-4, 413-2, MM01, MM02

SASB EM-MM-160a.1, EM-MM-160a.2, EM-MM-160a.3

PLEINS FEUX SUR NOTRE PERFORMANCE



Champion a à cœur de produire des matériaux responsables afin de réduire son empreinte carbone par des pratiques innovantes, avec et pour ceux qui participent au changement.

Nous mesurons et divulguons déjà nos émissions de GES de portée 1 et 2. Nous nous attaquons maintenant à l'évaluation de nos GES de portée 3. En adoptant une méthodologie rigoureuse fidèle au Protocole GES, nous avons collaboré avec des partenaires de renom afin de définir une approche exhaustive couvrant neuf catégories d'émissions de gaz à effet de serre. La méthodologie assure la pertinence opérationnelle et la traçabilité élevée des données de production.

Cet exercice nous permettra de cibler des stratégies concrètes pour réduire notre empreinte carbone d'un bout à l'autre de la chaîne d'approvisionnement et de contribuer encore davantage aux efforts mondiaux de résilience climatique. Fidèle à notre valeur de transparence, nous nous donnons comme objectif de divulguer les premières données sur nos GES de portée 3 dans le rapport annuel 2025.

Notes de fin

- ¹ Pour des raisons administratives, la période de déclaration et l'exercice financier de Champion ne concordent pas.
- ² Nous ne chercherons pas à obtenir de validation externe pour le présent rapport.
- ³ Pour clarifier, l'abréviation RD fait référence au produit de bouletage de qualité réduction directe lui-même, tandis que RDPB fait référence à l'usine de flottation qui produit le matériel de qualité RD.
- ⁴ Total des postes permanents et contractuels.
- ⁵ Les fournisseurs directs sont ceux avec qui Champion travaille directement.
- ⁶ Nos politiques de gouvernance et de développement durable ne font pas explicitement référence au principe de diligence raisonnable et à l'application du principe de précaution, mais elles sont guidées par ces principes.
- ⁷ Les périodes de compilation annuelle varient selon les ICP, mais demeurent les mêmes d'une année à l'autre, à l'exception de celles des émissions de gaz à effet de serre, qui sont maintenant compilées sur la base de l'exercice financier.
- ⁸ Les parties prenantes ne sont pas représentées au sein du conseil d'administration.
- ⁹ M. O'Keeffe, à titre de président du conseil, est également membre de la haute direction et est couvert par la clause sur les conflits d'intérêts du code de conduite de Champion.
- ¹⁰ Les conflits d'intérêts ne sont pas divulgués aux actionnaires.
- ¹¹ Les activités minières de Champion se déroulent exclusivement au Canada. Nous n'avons aucune production dans les pays qui figurent aux 20 derniers rangs de l'Indice de perception de la corruption publié par Transparency International.
- ¹² Ce pourcentage est légèrement différent de celui publié dans notre communiqué du 29 février 2024, où nous annonçons une nouvelle convention collective depuis la fin de la période de référence, le 31 décembre 2023.
- ¹³ Valeurs rapportées par 200 000 heures travaillées.
- ¹⁴ L'analyse de la sécurité des tâches vise une tâche en particulier, afin de s'assurer que la tâche puisse être effectuée en toute sécurité. L'analyse préalable de la sécurité des tâches est axée sur la connaissance que la personne a de la tâche et de l'environnement de travail, afin de s'assurer que cette personne peut effectuer la tâche en toute sécurité avant de commencer.
- ¹⁵ Nous définissons une blessure invalidante comme toute blessure qui empêche une personne d'effectuer un travail régulièrement établi pendant une journée complète (24 heures) au-delà du jour de l'accident.
- ¹⁶ Nombre moyen de jours perdus par blessure.
- ¹⁷ Valeurs rapportées par 200 000 heures travaillées (excluant les entrepreneurs et les sous-traitants), basées sur la norme internationale de l'Occupational Safety and Health Administration.
- ¹⁸ Les données sur les employés sont calculées en fonction du dénombrement de l'effectif. Nous ne colligeons pas de données sur les travailleurs qui ne sont pas nos employés mais dont le travail est contrôlé par l'organisation (incluant les entrepreneurs), à l'exception des données sur le nombre de travailleurs des Premières Nations indirectement employés par MFQ. Cependant, notre système de SST fait le suivi des paramètres de SST des entrepreneurs qui travaillent sur le site.
- ¹⁹ 0,35 % de nos employés à temps plein sont donc des employés contractuels non permanents.
- ²⁰ Nous n'avons aucun employé à temps partiel ou dont les heures n'étaient pas garanties en 2022. Les données sont en date du 31 décembre de chaque année civile.
- ²¹ Ce chiffre diffère légèrement de celui divulgué dans le communiqué de presse du 29 février 2024 concernant l'annonce d'une nouvelle convention collective, puisque la période de référence du présent rapport se termine le 31 décembre 2023.

- ²² Les employés temporaires n'ont pas accès aux régimes de retraite et aux régimes d'assurances collectives, incluant le service de télémédecine.
- ²³ Nous ne colligeons pas de données sur les heures de formation reçues subdivisées en fonction du genre.
- ²⁴ Nos sites d'exploitation ne sont pas situés dans des secteurs où de l'exploitation minière artisanale ou de l'orpaillage a lieu, ni près de ceux-ci. Aucun de nos sites ou de nos inventaires de réserves n'est situé dans des zones de conflit actif.
- ²⁵ Notre ERA a été conclue avec la communauté de Uashat mak Mani-utenam, mais comprend également des dispositions relatives aux avantages pour la communauté de Matimekush-Lac John.
- ²⁶ Inclut tous les travailleurs des Premières Nations et les employés locaux (de Fermont) qui ne sont pas membres des Premières Nations.
- ²⁷ N'inclut pas le niveau local (de Fermont).
- ²⁸ Entreprises des Premières Nations ou entreprises qui sont des partenaires des Premières Nations.
- ²⁹ Les données présentées dans cette section sont celles l'année civile 2023, sauf pour les données sur l'eau, qui couvrent la période de 12 mois s'étendant du 1^{er} octobre 2022 au 30 septembre 2023, et pour les données sur l'énergie et les GES, qui correspondent à l'exercice financier s'étendant du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024.
- ³⁰ Le dénoyage des fosses inclut les eaux de surface et les eaux souterraines.
- ³¹ Une valeur erronée de 1,5 a été présentée dans le rapport de développement durable 2022 en raison d'une erreur de saisie.
- ³² Le prélèvement d'eau total inclut le dénoyage des fosses, les précipitations sur le site et l'eau puisée dans les lacs environnants.
- ³³ Nous avons mis à jour notre méthodologie pour mieux refléter notre consommation totale d'eau, car l'intensité de l'eau n'incluait pas les précipitations sur le site.
- ³⁴ Conformément à la GRI, nous définissons le prélèvement d'eau comme suit : somme de l'eau de surface, de l'eau souterraine, de l'eau de mer et de l'eau de tiers prélevée pour tout usage durant la période de référence. Dans le contexte de nos opérations, cela comprend l'eau prélevée dans les lacs environnants, l'eau des précipitations sur le site, l'eau souterraine et l'eau de ruissellement.
- ³⁵ Une valeur erronée de 14,8 Mm³ a été présentée dans le rapport de développement durable 2022 en raison d'une erreur de calcul.
- ³⁶ L'eau prélevée des lacs environnants inclut celles des lacs Bloom et Confusion.
- ³⁷ Définie comme une zone incapable de répondre à la demande humaine et écologique en eau.
- ³⁸ La roche stérile inclut la roche non rentable à traiter, mais n'inclut pas le mort-terrain.
- ³⁹ Une valeur erronée de 7 735 a été présentée dans le rapport de développement durable 2022 en raison d'une erreur de saisie.
- ⁴⁰ Ce nombre n'inclut pas les roches stériles ni les matières résiduelles dangereuses.
- ⁴¹ Une valeur erronée de 1,01 a été présentée dans le rapport de développement durable 2022 en raison d'une erreur de calcul.
- ⁴² Une valeur erronée de 0,60 a été présentée dans le rapport de développement durable 2022 en raison d'une erreur de calcul.
- ⁴³ Une valeur erronée de 0,09 a été présentée dans le rapport de développement durable 2022 en raison d'une erreur de calcul.
- ⁴⁴ Une valeur erronée de 0,11 a été présentée dans le rapport de développement durable 2022 en raison d'une erreur de calcul.
- ⁴⁵ Une valeur erronée de 0,69 a été présentée dans le rapport de développement durable 2022 en raison d'une erreur de calcul.

- ⁴⁶ Puisque les nombres ont été arrondis, le pourcentage total de matières résiduelles non dangereuses recyclées et réutilisées hors du site (53 %) ne correspond pas exactement à la somme des pourcentages de matières résiduelles réutilisées ou revalorisées et de matières résiduelles non dangereuses recyclées (54 %).
- ⁴⁷ Puisque les nombres ont été arrondis, la quantité totale de matières résiduelles non dangereuses recyclées hors du site (1 288) ne correspond pas exactement à la somme de chaque catégorie présentée ci-dessus (1 287).
- ⁴⁸ Dans les rapports de développement durable de 2021 et de 2022, nous avons inclus les matières résiduelles biomédicales (334 tonnes en 2021 et 31 tonnes en 2022). Toutefois, ces nombres étaient erronés en raison d'une erreur de conversion. Le total de nos matières résiduelles biomédicales est négligeable en 2023 (0,002 tonnes), d'où notre décision de ne pas en faire mention.
- ⁴⁹ Dans les rapports de développement durable précédents, nous avons séparé les données concernant la terre et la boue. Toutefois, pour des raisons administratives, cela n'est plus possible, d'où la présentation de données combinées.
- ⁵⁰ Une valeur erronée de 3 056 a été présentée dans le rapport de développement durable 2022 en raison d'une erreur de données sur les matières résiduelles biomédicales.
- ⁵¹ Une valeur erronée de 3 587 a été présentée dans le rapport de développement durable 2022 en raison d'une erreur de données sur les matières résiduelles biomédicales.
- ⁵² Une valeur erronée de 8 007 a été présentée dans le rapport de développement durable 2022 en raison d'une erreur de données sur les matières résiduelles biomédicales.
- ⁵³ Une valeur erronée de 6 743 a été présentée dans le rapport de développement durable 2022 en raison d'une erreur de données sur les matières résiduelles biomédicales.
- ⁵⁴ Puisque les nombres ont été arrondis, la quantité totale de matières résiduelles non dangereuses générées (6 958) ne correspond pas exactement à la somme de chaque catégorie présentée ci-dessus (6 959).
- ⁵⁵ Une valeur erronée de 12 a été présentée dans le rapport de développement durable 2022 en raison d'une erreur de calcul.
- ⁵⁶ Une valeur erronée de 234 a été présentée dans le rapport de développement durable 2021 en raison d'une erreur de calcul.
- ⁵⁷ Puisque les nombres ont été arrondis, la quantité totale de matières résiduelles dangereuses recyclées ou revalorisées hors site (405) ne correspond pas exactement à la somme de chaque catégorie présentée ci-dessus (406).
- ⁵⁸ Puisque les nombres ont été arrondis, la quantité totale de matières résiduelles dangereuses générées (1 061) ne correspond pas exactement à la somme de chaque catégorie présentée ci-dessus (1 060).
- ⁵⁹ Calculé en fonction de la consommation totale d'énergie incluant le diesel, l'essence, le propane, le mazout léger et l'hydroélectricité.
- ⁶⁰ Calculé en fonction des émissions totales de GES, incluant les émissions de portée 1 (transport de matériaux, combustion de sources fixes et mobiles et explosifs) et de portée 2 (hydroélectricité).
- ⁶¹ Dans les rapports de développement durable précédents, nous avons présenté nos émissions de portée 1 par sources (transport de matériaux, combustion de sources fixes et mobiles et explosifs). En raison du changement de période de référence, nous ne sommes toutefois pas à même de fournir ces données pour l'exercice financier 2024.
- ⁶² Calculé en fonction des émissions totales de GES, incluant les émissions de portée 1 (transport de matériaux, combustion de sources fixes et mobiles et explosifs) et de portée 2 (hydroélectricité).
- ⁶³ La période 2051-2080 faisait partie de l'étude des risques climatiques réalisées en 2019.
- ⁶⁴ Les réductions de GES estimées sont liées à la production de 7,5 Mtpa de minerai de fer de qualité réduction directe pour bouletage à 69 % Fe, y compris la différence d'émissions entre les procédés sidérurgiques HF-CO et FRD-FAE.
- ⁶⁵ Dans les rapports de développement durable précédents, ce graphique incluait les catégories 11 à 15. Cependant, à la suite d'une évaluation approfondie, celles-ci ont été jugées non pertinentes. Dans la présente mise à jour du graphique, elles ont donc été retirées afin de rendre compte des limites du calcul des émissions de la Société.
- ⁶⁶ Les données sur les terrains revégétalisés, les eaux usées minières et les effluents dans le présent rapport sont présentées en valeurs absolues.
- ⁶⁷ La formule en flocons que nous utilisons est approuvée par le ministère de l'Environnement du Québec. Elle est considérée comme sûre pour l'environnement et est conforme à la norme BNQ 2410-300.
- ⁶⁸ Une valeur erronée de 142 a été présentée dans le rapport de développement durable 2022 en raison d'une erreur de calcul.
- ⁶⁹ Une valeur erronée de 9,2 a été présentée dans le rapport de développement durable 2022 en raison d'une erreur de calcul.
- ⁷⁰ Une valeur erronée de 6,7 a été présentée dans le rapport de développement durable 2022 en raison d'une erreur de calcul.
- ⁷¹ Une valeur erronée de 1 891 a été présentée dans le rapport de développement durable 2022 en raison d'une erreur de calcul.
- ⁷² Une valeur erronée de 2 766 a été présentée dans le rapport de développement durable 2022 en raison d'une erreur de calcul.
- ⁷³ Une valeur erronée de 265 a été présentée dans le rapport de développement durable 2022 en raison d'une erreur de calcul.
- ⁷⁴ Une valeur erronée de 378 a été présentée dans le rapport de développement durable 2022 en raison d'une erreur de calcul.
- ⁷⁵ Ceci inclut la végétation, les invertébrés, les oiseaux, les mammifères, l'herpétofaune et les poissons.
- ⁷⁶ Ce processus d'identification a donné lieu à une plus longue liste d'espèces incluses dans la liste rouge de l'UICN que celle présentée dans notre dernier rapport de développement durable, basée sur notre étude d'impact environnemental de 2019 et faisant référence à la liste rouge de l'UICN ainsi qu'à la liste des espèces en péril du Canada.
- ⁷⁷ Les espèces vulnérables sont considérées comme faisant face à un risque élevé d'extinction à l'état sauvage. Les espèces quasi menacées ne sont pas encore vulnérables, mais sont à risque de se retrouver dans cette catégorie dans un avenir rapproché. Les espèces classées dans la catégorie « Préoccupation mineure » ne répondent pas aux critères de la catégorie « Quasi menacée ».
- ⁷⁸ Comme les nombres ont été arrondis, une valeur de 1 462 a été présentée dans le rapport de développement durable 2022.

GRI Index des contenus

Déclaration d'usage	Champion Iron a présenté son rapport conformément aux conventions de la GRI pour la période allant du 1 ^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, à l'exception des données sur l'intendance de l'eau, qui couvrent la période de 12 mois se terminant le 30 septembre 2023, comme dans les rapports précédents, et des données sur l'énergie et les changements climatiques, qui correspondent à notre exercice financier. Les données financières présentées correspondent à l'exercice financier 2024 de la Société, clos le 31 mars 2024.
Norme(s) sectorielle(s) GRI applicable(s)	G4 Divulgateur sur le secteur des mines et des métaux

NORME GRI / AUTRE SOURCE	DIVULGATION	EMPLACEMENT	OMISSION		
			EXIGENCE OMISE	RAISON	EXPLICATION
DIVULGATION GÉNÉRALE					
GRI 2 : Informations générales 2021	2-1 Détails sur l'organisation	À propos de ce rapport p. 4 À propos de Champion p. 8-12	Une cellule grise indique que les motifs d'omission ne sont pas autorisés pour la divulgation ou que le numéro de référence de la norme sectorielle GRI n'est pas disponible.		
	2-2 Entités incluses dans le report de durabilité de l'organisation	À propos de ce rapport p. 4			
	2-3 Période, fréquence et point de contact du rapport	À propos de ce rapport p. 4			
	2-4 Reformulations d'informations	Intendance de l'eau p. 50 Utilisation du territoire et biodiversité p. 72			
	2-5 Assurance externe	À propos de ce rapport p. 4			
	2-6 Activités, chaîne de valeur et autres relations d'affaires	Nos opérations p. 9 Nos produits p. 11 Notre chaîne de valeur p. 12			
	2-7 Employés	Nos équipes p. 36-37			
	2-8 Travailleurs qui ne sont pas des employés	Nos équipes p. 36-37			

2-9 Structure et composition de la gouvernance	Gouvernance p. 22-25 Circulaire d'information de la direction 2023 p. 53-61			
2-10 Nomination et sélection des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé	Gouvernance p. 23			
2-11 Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé	Gouvernance p. 23			
2-12 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la supervision de la gestion des impacts	Gouvernance p. 23-26			
2-13 Délégation de la responsabilité de la gestion des impacts	Gouvernance p. 23-26			
2-14 Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le report de durabilité	Gouvernance p. 23-26			
2-15 Conflits d'intérêts	Gouvernance p. 27 Code de conduite			
2-16 Communication des préoccupations majeures	Gouvernance p. 24	i. Nombre et nature des préoccupations critiques portées à l'organe de gouvernance le plus élevé de gouvernance.	Informations non disponibles/incomplètes	Actuellement, nous ne collectons pas ces informations.
2-17 Connaissance partagée de l'organe de gouvernance le plus élevé	Gouvernance p. 24			
2-18 Évaluation de la performance de l'organe de gouvernance le plus élevé	Gouvernance p. 24	i. Détails sur ce qui est inclus dans l'évaluation des performances de l'organe de gouvernance le plus élevé.	Informations non disponibles/incomplètes	Actuellement, nous ne collectons pas ces informations.
2-19 Politiques de rémunération	Gouvernance p. 24-25 Circulaire d'information de la direction 2023 p. 12-15			

2-20 Processus de détermination de la rémunération	Gouvernance p. 24-25 Circulaire d'information de la direction 2023 p. 16-27		
2-21 Ratio de rémunération totale annuelle		Toutes les données requises sous 2-21.	Actuellement, nous ne collectons pas ces informations.
2-22 Déclaration sur la stratégie de développement durable	Message du PDG p. 7		
2-23 Engagements politiques	Notre approche du développement durable p. 13 Structure de gouvernance p. 23 Droits de la personne p. 29 - Politique sur les droits de la personne - Politique environnementale - L'approvisionnement responsable - Santé et sécurité au travail - Prévention du harcèlement et de la discrimination au travail - Dons et commandites		
2-24 Intégration des engagements politiques	Notre approche du développement durable p. 13 - Droits de la personne - L'approvisionnement responsable		
2-25 Processus de remédiation des impacts négatifs	Gestion du développement durable p. 15 Mécanismes de dénonciation et de rétroaction p. 28 Droits de la personne, esclavage moderne et travail des enfants p. 29 Nos équipes - Relations de travail p. 38 Droits des Premières Nations, engagement et protection du patrimoine culturel p. 44		

2-26 Mécanismes permettant de demander conseil et de soulever des préoccupations	Mécanismes de dénonciation et de rétroaction p. 28 Nos équipes - Relations de travail p. 38 Droits des Premières Nations, engagement et protection du patrimoine culturel p. 44
2-27 Conformité aux législations et aux réglementations	Conformité aux lois et à l'éthique - Code de conduite
2-28 Adhésion à des associations	Lignes directrices en matière de développement durable p. 14 Relations avec les parties prenantes et les communautés autochtones p. 16
2-29 Approche de l'engagement des parties prenantes	Relations avec les parties prenantes et les communautés autochtones p. 16
2-30 Négociations collectives	Droits de la personne, esclavage moderne et travail des enfants p. 29

Thèmes pertinents				
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-1 Processus pour déterminer les thèmes pertinents	Évaluation de la matérialité des enjeux p. 17-18	Une cellule grise indique que les motifs d'omission ne sont pas autorisés pour la divulgation ou que le numéro de référence de la norme sectorielle GRI n'est pas disponible.	
	3-2 Liste des thèmes pertinents	Évaluation de la matérialité des enjeux p. 17-18		
Performance économique				
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	Code de conduite et éthique en affaires p. 27		
GRI 201 : Performance économique 2016	201-1 Valeur économique directe générée et distribuée	Taxes et impôts payés p. 28 Faits marquants de notre performance en 2023 p. 19 Nos contributions économiques p. 10 Rapport annuel 2024		
	201-2 Implications financières et autres risques et opportunités dus au changement climatique	Alignement avec le cadre de référence du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) p. 63		
	201-3 Obligations liées au régime à prestations déterminées et autres régimes de retraite	Politiques de rémunération p. 64		
	201-4 Aide financière publique		Toutes les données requises au point 201-4.	Informations non disponibles/incomplètes
Présence sur le marché				
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	Relations de travail p. 38 Communautés et Premières Nations p. 43		
GRI 202 : Présence sur le marché 2016	202-1 Ratios entre le salaire au premier échelon standard par genre comparé au salaire minimum local	Relations de travail p. 38 Approvisionnement et emploi locaux et des Premières Nations p. 46-47		
	202-2 Part de cadres supérieurs recrutés dans la communauté locale	Approvisionnement et emploi locaux et des Premières Nations p. 46-47	i. Part de cadres supérieurs recrutés dans la communauté locale.	Informations non disponibles/incomplètes

Impacts économiques indirects

GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	Communautés et Premières Nations p. 43
GRI 203 : Impacts économiques indirects 2016	203-1 Investissements dans les infrastructures et mécénat	Communautés et Premières Nations - Notre performance p. 44-46 Faits marquants de notre performance en 2023 p. 19
	203-2 Impacts économiques indirects significatifs	Communautés et Premières Nations - Notre performance p. 44-46

Pratiques d'achats

GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	Communautés et Premières Nations p. 43
GRI 204 : Pratiques d'achats 2016	204-1 Part de dépenses auprès de fournisseurs locaux	Approvisionnement et emploi locaux et des Premières Nations p. 46-47 Faits marquants de notre performance en 2023 p. 19

Lutte contre la corruption

GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	Gouvernance p. 22 Code de conduite p. 3
GRI 205 : Lutte contre la corruption 2016	205-1 Activités évaluées en termes de risque lié à la corruption	Code de conduite et éthique en affaires p. 27-28
	205-2 Communication et formation relatives aux politiques et procédures de lutte contre la corruption	Code de conduite et éthique en affaires p. 27-28
	205-3 Cas avérés de corruption et mesures prises	Code de conduite et éthique en affaires p. 27-28

Comportement anticoncurrentiel

GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	Gouvernance p. 22
GRI 206 : Comportement anticoncurrentiel 2016	206-1 Actions en justice contre le comportement anticoncurrentiel et les pratiques antitrust	Code de conduite et éthique en affaires p. 27

Fiscalité

GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	Code de conduite et éthique en affaires p. 27			
GRI 207 : Fiscalité 2019	207-1 Approche de la politique fiscale	Code de conduite et éthique en affaires p. 27	i. Éléments liés à la stratégie fiscale, à la gouvernance et au développement durable.	Informations non disponibles/incomplètes	Actuellement, nous ne collectons pas ces informations.
	207-2 Gouvernance fiscale, contrôle et gestion des risques		i. Toutes les données requises au point 201-2.	Informations non disponibles/incomplètes	Actuellement, nous ne collectons pas ces informations.
	207-3 Implication des parties prenantes et gestion des questions liées à la politique fiscale		i. Toutes les données requises au point 201-3.	Informations non disponibles/incomplètes	Actuellement, nous ne collectons pas ces informations.
	207-4 Report pays par pays	Rapport annuel 2024	ii. Toutes les données requises au point 207-4 b.	Informations non disponibles/incomplètes	Actuellement, nous ne collectons pas ces informations.

Matière				
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	Consommation et production responsables p. 30		
GRI 301 : Matières 2016	301-1 Matières utilisées par poids ou par volume	Consommation et production responsables p. 30 Faits marquants de notre performance en 2023 p. 19		
	301-2 Matières recyclées utilisées	Consommation et production responsables p. 30 Faits marquants de notre performance en 2023 p. 19		
	301-3 Produits et matériaux d'emballage valorisés		i. Toutes les données requises au point 301-3.	N'est pas applicable Pas applicable à nos opérations.
Énergie				
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	Énergie et changements climatiques p. 58		
GRI 302 : Énergie 2016	302-1 Consommation énergétique au sein de l'organisation	Environnement : Notre performance p. 58-60 Faits marquants de notre performance en 2023 p. 19		
	302-2 Consommation énergétique en dehors de l'organisation			Informations non disponibles/incomplètes Actuellement, nous ne collectons pas ces informations.
	302-3 Intensité énergétique	Environnement : Notre performance p. 58-60		
	302-4 Réduction de la consommation énergétique		i. Toutes les données requises au point 302-4.	Informations non disponibles/incomplètes Actuellement, nous ne collectons pas ces informations.
	302-5 Réduction des besoins énergétiques des produits et des services		i. Toutes les données requises au point 302-5.	Informations non disponibles/incomplètes Actuellement, nous ne collectons pas ces informations.
Eau et effluents				
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	Environnement : Intendance de l'eau p. 49		
GRI 303 : Eau et effluents 2018	303-1 Interactions avec l'eau en tant que ressource partagée	Intendance de l'eau p. 50-51		

	303-2 Gestion des impacts liés au rejet d'eau	Intendance de l'eau p. 50-51
	303-3 Prélèvement d'eau	Intendance de l'eau p. 50-51
	303-4 Rejet d'eau	Intendance de l'eau p. 50-51
	303-5 Consommation d'eau	Intendance de l'eau p. 50-51
Biodiversité		
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	Utilisation du territoire et biodiversité p. 71
GRI 304 : Biodiversité 2016	304-1 Sites d'activité détenus, loués ou gérés, situés dans ou bordant des aires protégées et des zones riches en biodiversité à l'extérieur des aires protégées	Utilisation du territoire et biodiversité p. 71-74
	304-2 Impacts significatifs des activités, produits et services sur la biodiversité	Utilisation du territoire et biodiversité p. 71-74
	304-3 Habitats protégés ou restaurés	Utilisation du territoire et biodiversité p. 71-74 Faits marquants de notre performance en 2023 p. 19
	304-4 Espèces sur la liste rouge de l'UICN et sur la liste de conservation nationale dont les habitats sont situés dans des zones affectées par les opérations	Utilisation du territoire et biodiversité p. 71-72
GRI G4 : Mines et métaux	MM01 Superficie des terres perturbées ou réhabilitées	Utilisation du territoire et biodiversité p. 75
GRI G4 : Mines et métaux	MM02 Sites identifiés comme nécessitant des plans de gestion de la biodiversité selon les critères énoncés et sites avec des plans en place	Utilisation du territoire et biodiversité p. 71-73

Émissions

GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	Environnement : Énergie et changements climatiques p. 58			
GRI 305 : Émissions 2016	305-1 Émissions directes de GES (champ d'application 1)	Environnement : Énergie et changements climatiques p. 60			
	305-2 Émissions indirectes de GES (champ d'application 2)	Environnement : Énergie et changements climatiques p. 60			
	305-3 Autres émissions indirectes de GES (champ d'application 3)		i. Toutes les données requises au point 305-3.	Informations non disponibles/incomplètes	Actuellement, nous ne collectons pas ces informations.
	305-4 Intensité des émissions de GES	Émissions de GES p. 60			
	305-5 Réduction des émissions de GES	Émissions de GES p. 60	Réductions totales de CO ₂ en équivalent tonnes métriques (nous fournissons une moyenne).	Informations non disponibles/incomplètes	Nous fournissons une moyenne réduite par rapport à l'année de base.
	305-6 Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO)	Qualité de l'air p. 70-71			
	305-7 Émissions d'oxydes d'azote (NO _x), d'oxydes de soufre (SO _x) et autres émissions atmosphériques significatives	Qualité de l'air p. 70-71			

Déchets

GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	Gestion des roches stériles, des matières résiduelles et des matières dangereuses p. 55			
GRI 306 : Déchets 2020	306-1 Génération de déchets et impacts significatifs liés aux déchets	Gestion des roches stériles, des matières résiduelles et des matières dangereuses p. 55-58			
	306-2 Gestion des impacts significatifs liés aux déchets	Gestion des roches stériles, des matières résiduelles et des matières dangereuses p. 55-58	Nous ne fournissons pas d'informations détaillées concernant la surveillance de la conformité de notre prestataire de gestion des déchets aux critères environnementaux.	Informations non disponibles/incomplètes	Actuellement, nous ne collectons pas ces informations.

GRI G4 : Mines et métaux	306-3 Déchets générés	Gestion des roches stériles, des matières résiduelles et des matières dangereuses p. 55-58			
	306-4 Déchets non destinés à l'élimination	Gestion des roches stériles, des matières résiduelles et des matières dangereuses p. 55-58			
	306-5 Déchets destinés à l'élimination	Gestion des roches stériles, des matières résiduelles et des matières dangereuses p. 55-58	Nous ne fournissons pas de détails sur la manière dont les déchets sont traités une fois qu'ils ont quitté le site pour être éliminés.	Informations non disponibles/incomplètes	Actuellement, nous ne collectons pas ces informations.
	MM03 Quantité totale de mort-terrain, de roches, de résidus miniers et de boues, et leurs risques associés	Gestion des résidus miniers p. 52			
Évaluation environnementale des fournisseurs					
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	Gestion de la chaîne de valeur p. 30			
	308-1 Nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères environnementaux	Gouvernance : Gestion de la chaîne de valeur p. 30	Nous n'indiquons pas le pourcentage de nouveaux fournisseurs contrôlés selon des critères environnementaux.	Informations non disponibles/incomplètes	Actuellement, nous ne collectons pas ces informations.
	308-2 Impacts environnementaux négatifs dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	Gouvernance : Gestion de la chaîne de valeur p. 30			
Emploi					
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	Relations de travail p. 38			
	GRI 401 : Emploi 2016	401-1 Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel	Nos équipes p. 40	Nous ne fournissons pas d'informations sur les nouvelles embauches par régions.	Informations non disponibles/incomplètes

	401-2 Avantages accordés aux salariés à temps plein et non aux employés temporaires ou à temps partiel	Nos équipes p. 39-42
	401-3 Congé parental	Nos équipes p. 39-42
Relations employés-direction		
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	Nos équipes p. 36
GRI 402 : Relations employés-direction 2016	402-1 Périodes minimales de préavis pour les modifications opérationnelles	Nos équipes p. 39
GRI G4 : Mines et métaux	MM04 Grèves et lock-outs	Nos équipes p. 38
Santé et sécurité au travail		
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	Santé et sécurité p. 32 Politique de santé et sécurité au travail
GRI 403 : Santé et sécurité 2018	403-1 Système de gestion de la santé et de la sécurité au travail	Santé et sécurité p. 33
	403-2 Identification des dangers, évaluation des risques et investigation des événements indésirables	Santé et sécurité p. 33-34
	403-3 Services de santé au travail	Santé et sécurité p. 33-34

	403-4 Participation et consultation des travailleurs et communication relative à la santé et à la sécurité au travail	Santé et sécurité p. 33-34			
	403-5 Formation des travailleurs à la santé et à la sécurité au travail	Santé et sécurité p. 34			
	403-6 Promotion de la santé des travailleurs	Santé et sécurité p. 34-35			
	403-7 Prévention et réduction des impacts sur la santé et la sécurité au travail directement liés aux relations d'affaires	Santé et sécurité p. 34-35			
	403-8 Travailleurs couverts par un système de gestion de la santé et de la sécurité au travail	Santé et sécurité p. 33			
	403-9 Accidents du travail	Santé et sécurité p. 34 Faits marquants de notre performance en 2023 p. 19			
	403-10 Maladies professionnelles	Santé et sécurité p. 34			
Formation et éducation					
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	Nos équipes p. 36			
GRI 404 : Formation et éducation 2016	404-1 Nombre moyen d'heures de formation par an par employé	Nos équipes p. 39	i. Formation moyenne par sexe	Informations non disponibles/incomplètes	Actuellement, nous ne collectons pas ces informations.

	404-2 Programmes de mise à niveau des compétences des employés et programmes d'aide à la transition	Nos équipes p. 39
	404-3 Pourcentage d'employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière	Nos équipes p. 39
Diversité et égalité des chances		
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	Nos équipes p. 36
GRI 405 : Diversité et égalité des chances 2016	405-1 Diversité des organes de gouvernances et des employés	Nos équipes p. 40
	405-2 Ratio du salaire de base et de la rémunération des femmes et des hommes	Nos équipes p. 41
Lutte contre la discrimination		
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	Droits de la personne, esclavage moderne et travail des enfants p. 29 - Prévention du harcèlement et de la discrimination au travail
GRI 406 : Lutte contre la discrimination 2016	406-1 Cas de discrimination et mesures correctives prises	Droits de la personne, esclavage moderne et travail des enfants p. 29
Liberté syndicale et négociation collective		
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	Nos équipes p. 36
GRI 407 : Liberté syndicale et négociation collective 2016	407-1 Sites opérationnels et fournisseurs pour lesquels le droit de liberté syndicale et de négociation collective peut être en péril	Nos équipes p. 38

Travail des enfants		
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	Droits de la personne, esclavage moderne et travail des enfants p. 29 Déclaration sur l'esclavage moderne
GRI 408 : Travail des enfants 2016	408-1 Sites opérationnels et fournisseurs présentant un risque significatif lié au travail des enfants	Droits de la personne, esclavage moderne et travail des enfants p. 29
Travail forcé ou obligatoire		
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	Droits de la personne, esclavage moderne et travail des enfants p. 29 Déclaration sur l'esclavage moderne
GRI 409 : Travail forcé ou obligatoire 2016	409-1 Sites opérationnels et fournisseurs présentant un risque significatif de travail forcé ou obligatoire	Droits de la personne, esclavage moderne et travail des enfants p. 29
Pratiques de sécurité		
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	Droits de la personne, esclavage moderne et travail des enfants p. 29 Déclaration sur l'esclavage moderne
GRI 410 : Pratiques de sécurité 2016	410-1 Formation du personnel de sécurité sur les politiques et procédures relatives aux droits de la personne	Droits de la personne, esclavage moderne et travail des enfants p. 29
Droits des peuples autochtones		
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	Communautés et Premières Nations p. 43-44
GRI 411 : Droits des peuples autochtones 2016	411-1 Cas de violations des droits des peuples autochtones	Droits des Premières Nations, engagement et protection du patrimoine culturel p. 44

GRI G4 : Mines et métaux	MM05 Sites opérationnels situés à l'intérieur ou à proximité de territoires autochtones	Communautés et Premières Nations p. 44
GRI G4 : Mines et métaux	MM08 Nombre de sites opérationnels de la Société où de l'orpaillage ou de l'exploitation minière à petite échelle a lieu sur ou à proximité du site, les risques associés et les mesures prises pour gérer et atténuer les risques	Communautés et Premières Nations p. 44
Communautés locales		
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	Communautés et Premières Nations p. 43-44
GRI 413 : Communautés locales 2016	413-1 Sites opérationnels avec des mesures d'engagement, des évaluations des impacts et des programmes de développement pour les communautés locales	Communautés et Premières Nations p. 44-47
	413-2 Sites opérationnels générant des impacts négatifs substantiels réels ou potentiels sur les communautés locales	Communautés et Premières Nations p. 44-47 Fermeture p. 26
GRI G4 : Mines et métaux	MM06 Litiges concernant l'utilisation des terres, les droits coutumiers, les communautés locales et les peuples autochtones	Communautés et Premières Nations p. 45
GRI G4 : Mines et métaux	MM07 Recours à des mécanismes de traitement des plaintes et résultats	Communautés et Premières Nations p. 44-45

Évaluation sociale des fournisseurs

GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	Gestion de la chaîne de valeur p. 30			
GRI 414 : Évaluation sociale des fournisseurs 2016	414-1 Pourcentage de nouveaux fournisseurs analysés à l'aide de critères liés aux droits de la personne	Gouvernance : Gestion de la chaîne de valeur p. 30	i. Pourcentage de fournisseurs sélectionnés selon des critères sociaux.	Informations non disponibles/incomplètes	Actuellement, nous ne collectons pas ces informations.
	414-2 Impacts sociaux négatifs sur la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	Gouvernance : Gestion de la chaîne de valeur p. 30			

Politiques publiques

GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	Code de conduite et éthique en affaires p. 27			
GRI 415 : Politiques publiques 2016	415-1 Contributions politiques	Code de conduite et éthique en affaires p. 27			

Santé et sécurité des consommateurs

GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents			N'est pas applicable	
GRI 416 : Santé et sécurité des consommateurs 2016	416-1 Évaluation des impacts des catégories de produits et de services sur la santé et la sécurité			N'est pas applicable	
	416-2 Cas de non-conformité concernant les impacts des produits et des services sur la sécurité et la santé			N'est pas applicable	

Commercialisation et étiquetage

GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents			N'est pas applicable	
	417-1 Exigences relatives à l'information sur les produits et les services, et l'étiquetage			N'est pas applicable	

	417-2 Cas de non-conformité concernant l'information sur les produits et services et l'étiquetage	N'est pas applicable
	417-3 Cas de non-conformité concernant la communication marketing	N'est pas applicable
Confidentialité des données des clients		
GRI 3 : Thèmes pertinents 2021	3-3 Gestion des thèmes pertinents	Cybersécurité p. 31
GRI 418 : Confidentialité des données des clients 2016	418-1 Plaintes fondées relatives à l'atteinte à la confidentialité des données des clients et aux pertes de données des clients	Cybersécurité p. 31
Autres informations sur le secteur des mines et métaux		
GRI G4 : Mines et métaux	MM09 Sites où des ménages ont été relocalisés, nombre de ménages relocalisés pour chaque site, et comment leurs moyens de subsistance ont été affectés dans le processus.	Communautés et Premières Nations p. 44-47
GRI G4 : Mines et métaux	MM10 Nombre et pourcentage de sites opérationnels ayant un plan de fermeture	Gouvernance : Fermeture p. 31

Conseil des normes comptables en matière de durabilité - Index des contenus

Champion Iron a présenté son rapport conformément aux conventions du Conseil des normes comptables en matière de durabilité 2023 (SASB) pour les métaux et les mines pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, à l'exception des données sur l'intendance de l'eau, qui couvrent la période de 12 mois se terminant le 30 septembre 2023, comme dans les rapports précédents, et des données sur l'énergie et les changements climatiques, qui correspondent à notre exercice financier. Les données financières présentées correspondent à l'exercice financier 2024 de la Société, clos le 31 mars 2024.

SUJETS DE DIVULGATION DE LA DURABILITÉ ET INDICATEURS COMPTABLES

Code SASB	Secteurs des mines et des métaux	Paramètre comptabilisé	Unité de mesure	Référence	Commentaire
ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE					
EM-MM-110a.1		Émissions brutes mondiales de portée 1, pourcentage couvert par des réglementations limitant les émissions	Tonnes métriques d'éq. CO ₂	(a) 97 943 tonnes d'éq. CO ₂ (b) 15 % sont couverts par le système de plafonnement et d'échange du Québec	
EM-MM-110a.2		Discussion de la stratégie ou du plan à court et à long terme pour gérer les émissions de portée 1, les objectifs de réduction des émissions, et analyse des performances par rapport à ces objectifs	S. O.	Énergie et changements climatiques : Alignement avec le cadre de référence du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) - Stratégie p. 64-69	
QUALITÉ DE L'AIR					
EM-MM-120a.1		Émissions atmosphériques des polluants suivants : 1) CO, (2) NO _x (sauf N ₂ O), (3) SO _x , (4) particules (PM10), (5) mercure (Hg), (6) plomb (Pb) et (7) composés organiques volatils (COV)	Tonnes métriques (t)	(1) CO - 278 t (2) NO _x - 142 t (3) SO _x - 9,2 t (4) PM10 - 2,766 t (5) Hg - 0,00019 t (6) Pb - 0,005 t (7) COV - 6,7 t	Qualité de l'air p.70-71
GESTION DE L'ÉNERGIE					
EM-MM-130a.1		(1) Énergie totale consommée, (2) pourcentage d'électricité de réseau, (3) pourcentage d'énergie renouvelable	1) Gigajoules; 2) Pourcentage	(1) 3 708 TJ (2) 44 % de combustion de carburant (3) 56 % d'hydroélectricité renouvelable	Énergie et climatiques : Performance p.60

GESTION DE L'EAU

EM-MM-140a,1	(1) Prélèvement total d'eau douce, (2) Consommation totale d'eau douce, pourcentage de chacun dans des régions subissant un stress hydrique de référence élevé ou extrêmement élevé	1) Milliers de mètres cubes 2) Pourcentage	(1) 16,24 millions de mètres cubes, 0 % provenant de régions avec un stress hydrique de base élevé ou extrêmement élevé (2) 11,12 millions de mètres cubes d'eau consommés, 0 % provenant de régions avec un stress hydrique de base élevé ou extrêmement élevé	
EM-MM-140a,2	Nombre d'incidents de non-conformité associés aux permis, normes et règlements	Nombre	0	Aucun incident de non-conformité associé aux permis, normes et réglementations sur la qualité de l'eau n'a été enregistré pendant la période de rapport.

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET DES MATIÈRES DANGEREUSES

EM-MM-150a,4	Poids total de matières résiduelles non minérales	Tonnes métriques (t)	Total des déchets non minéraux générés par tonne de concentré de fer produit : 0,59 kg par tonne	
EM-MM-150a,5	Poids total de résidus miniers produits	Tonnes métriques (t)	Total des résidus miniers produits : 26 millions de tonnes	
EM-MM-150a,6	Poids total de roches stériles générées	Tonnes métriques (t)	Total des roches stériles générées : 23,5 millions de tonnes.	
EM-MM-150a,7	Poids total de matières résiduelles dangereuses générées	Tonnes métriques (t)	0,08 kg par tonne de concentré de fer produit	Pour définir les déchets dangereux, nous appliquons la réglementation du Québec relative aux matières dangereuses.
EM-MM-150a,8	Poids total des matières résiduelles dangereuses recyclées	Tonnes métriques (t)	405 tonnes	Nous n'employons pas de définition spécifique des déchets dangereux recyclables. Nous recyclons les matériaux de déchets dangereux qui sont acceptés par le sous-traitant tiers qui gère nos déchets dangereux.
EM-MM-150a,9	Nombre d'incidents significatifs associés à la gestion des matières dangereuses et des matières résiduelles	Nombre	0	Il n'y a eu aucun problème de non-conformité légale ou réglementaire en 2023 lié à nos activités de gestion des déchets.
EM-MM-150a,10	Description des politiques et des procédures de gestion des matières résiduelles et des matières dangereuses pour les sites opérationnels actifs et inactifs	S. O.	Gestion des roches stériles, des matières résiduelles et des matières dangereuses p. 55-58	

IMPACT SUR LA BIODIVERSITÉ

EM-MM-160a,1	Description des politiques et pratiques de gestion environnementale pour les sites actifs	S. O.	Utilisation du territoire et biodiversité p. 71-74	Le Plan de protection et de suivi de la biodiversité du Lac Bloom a été préparé par un tiers.
EM-MM-160a,2	Pourcentage de sites miniers où le drainage rocheux acide est : (1) prédit, (2) activement atténué, et (3) en cours de traitement ou de remise en état	Pourcentage	0	Intendance de l'eau p.50 Les opérations ne provoquent pas de drainage rocheux acide susceptible d'affecter négativement les cours d'eau ou les écosystèmes avoisinants
EM-MM-160a,3	Pourcentage de réserves (1) prouvées et (2) probables situées dans ou près de sites ayant un statut de conservation protégé ou d'habitats d'espèces menacées	Pourcentage	(1) Prouvé 100 % (2) Probable 100 %	Cinq réserves situées dans un rayon de 50 km du site minier sont désignées comme des zones protégées, notamment : la réserve de biodiversité Paakumshumwaa-Maatuskaau, la réserve de biodiversité du lac Gensart, la réserve aquatique de la rivière Moisie, la réserve de biodiversité du lac Ménistouc et la réserve de biodiversité du lac Bright Sand. En ce qui concerne les espèces menacées, la végétation et les oiseaux sont les deux groupes les plus représentés de manière proportionnelle dans la région de la mine du Lac Bloom, chacun à 43 %.

SÉCURITÉ, DROIT DE LA PERSONNE ET DROITS DES PEUPLES AUTOCHTONES

EM-MM-210a,1	Pourcentage de réserves (1) prouvées et (2) probables situées dans ou près de zones de conflit	Pourcentage	(1) Prouvé : 0 % (2) Probable : 0 %	Droits de la personne, esclavage moderne et travail des enfants p.29 Aucune réserve prouvée ou probable n'est située dans des zones de conflit actif.
EM-MM-210a,2	Pourcentage de réserves (1) prouvées et (2) probables situées dans ou près de territoires autochtones	Pourcentage	(1) Prouvé : 100 % (2) Probable : 100 %	Communautés et Premières Nations p.44
EM-MM-210a,3	Discussion des processus d'engagement et de pratiques de diligence raisonnable en matière de droits de la personne, de droits autochtones et d'activités dans des zones de conflit	S. O.	Communautés et Premières Nations p. 44 Droits des Premières Nations, engagement et protection du patrimoine culturel p. 29 Notre approche du développement durable p. 13	

RELATIONS COMMUNAUTAIRES

EM-MM-210b,1	Discussion du processus de gestion des risques et des opportunités associés aux droits et aux intérêts des communautés	S. O.		Communautés et Premières Nations p. 44-47
EM-MM-210b,2	Nombre et durée (nombre de jours) de retards de production non techniques	Nombre	0	Aucun retard technique ou arrêt n'a été causé par des troubles communautaires au cours de la période de déclaration.

RELATIONS DE TRAVAIL

EM-MM-310a,1	Pourcentage de la main-d'œuvre active couverte par des conventions collectives, ventilé pour les employés américains et les employés étrangers	Pourcentage	62,20 %	Nos équipes p.38
EM-MM-310a,2	Nombre et durée des grèves et des lock-outs	Nombre, Jours	0	Aucun arrêt de travail, grève ou lock-out lié au travail n'a eu lieu pendant la période de déclaration.

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

EM-MM-320a,1	(1) Taux d'incidence total MSHA, (2) taux de mortalité, (3) taux de fréquence des accidents évités de justesse (NMFR) et (4) nombre moyen d'heures de formation en santé, sécurité et intervention d'urgence pour (a) les employés à temps plein et (b) les employés contractuels.	Taux	(1) Taux de fréquence des incidents enregistrés - 2,85 (2) Taux de mortalité - 0 (3) Taux de fréquence des accidents évités de justesse - 8,27 (4) Nous ne sommes pas aptes à divulguer cette information pour des raisons techniques.	Santé et sécurité p.33-34
---------------------	---	------	---	---

ÉTHIQUE EN AFFAIRES ET TRANSPARENCE

EM-MM-510a,1	Description du système de gestion servant à prévenir la corruption et les pots-de-vin tout au long de la chaîne de valeur	S. O.		Code de conduite et éthique en affaires p. 27-28
EM-MM-510a,2	Production dans les 20 pays au bas du classement selon l'Indice de perception de la corruption de Transparency International	Tonnes métriques (t) vendables	0	Champion n'a aucune production dans les pays figurant parmi les 20 pays les moins bien classés dans l'Indice de perception de la corruption de Transparency International. Ses opérations sont exclusivement menées au Canada.

GESTION DES INSTALLATIONS DE STOCKAGE DE RÉSIDUS MINIERS

EM-MM-540a.1	Inventaire des installations de stockage des résidus miniers sous forme de tableau : (1) nom de l'installation, (2) emplacement, (3) statut de propriété, (4) état opérationnel, (5) méthode de construction, (6) capacité maximale de stockage autorisée, (7) quantité actuelle de résidus stockés, (8) classification des conséquences, (9) date du plus récent examen technique indépendant, (10) constatations importantes, (11) mesures d'atténuation, (12) plans de préparation et d'intervention en cas d'urgence propres aux sites	Divers	Le tableau d'inventaire du parc à résidus se trouve dans Gestion des résidus miniers p. 53
EM-MM-540a.2	Résumé des systèmes de gestion des résidus et de la structure de gouvernance utilisés pour surveiller et maintenir la stabilité des installations de stockage des résidus	N/A	Gestion des résidus miniers p. 53-54
EM-MM-540a.3	Approche utilisée pour élaborer des plans de préparation et d'intervention en cas d'urgence pour les installations de stockage des résidus	N/A	Gestion des résidus miniers p. 53-54

Code SASB	Paramètre comptabilisé	Unité de mesure	Section	Commentaire
-----------	------------------------	-----------------	---------	-------------

EM-MM-000. A	Production de (1) minerais métalliques et (2) produits métalliques finis	Tonnes métriques (t) vendables	(1) 14 162 400 tonnes métriques humides de concentré de minerai de fer produites (2) 11 643 700 tonnes métriques sèches de concentré de fer vendues
EM-MM-000. B	Nombre total d'employés, pourcentage de contractuels	Nombre, Pourcentage	Parmi nos 1 145 employés à temps plein, 4 (0,35 %) détiennent des contrats non permanents.

Index du cadre de référence du groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC)

Champion Iron a présenté son rapport conformément aux recommandations du GIFCC pour la période allant du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024. Les numéros de page en référence ci-dessous renvoient au rapport de développement durable 2023 de la Société.

DIVULGATION	CIA Réponse
Gouvernance (GIFCC-G)	Remarques
a) Décrire la surveillance exercée par le conseil d'administration des risques et des opportunités liés au climat.	Énergie et changements climatiques : Alignement avec le cadre de référence du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) - Gouvernance p. 63 Rapport annuel 2024
b) Décrire le rôle de la direction dans l'évaluation et la gestion des risques et des opportunités liés au climat.	Énergie et changements climatiques : Alignement avec le cadre de référence du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) - Gouvernance p. 63
Stratégie (GIFCC -S)	Remarques
a) Décrire les risques et les opportunités liés au climat que l'organisation a identifiés à court, moyen et long terme.	Énergie et changements climatiques : Alignement avec le cadre de référence du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) - Stratégie p. 64-67
b) Décrire l'impact des risques et des opportunités liés au climat sur les activités, la stratégie et la planification financière de l'organisation.	Énergie et changements climatiques : Alignement avec le cadre de référence du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) - Stratégie p. 64-67
c) Décrire la résilience de la stratégie de l'organisation, en tenant compte de différents scénarios liés au climat, y compris un scénario de 2 °C ou moins.	Énergie et changements climatiques : Alignement avec le cadre de référence du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) - Stratégie p. 64-67
Gestion des risques (GIFCC-R)	Remarques
a) Décrire les processus d'identification et d'évaluation des risques liés au climat de l'organisation.	Énergie et changements climatiques p. 58 Alignement avec le cadre de référence du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) - Gestion des risques p. 67
b) Décrire les processus de gestion des risques liés au climat de l'organisation.	Énergie et changements climatiques p. 58 Alignement avec le cadre de référence du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) - Gestion des risques p. 67
c) Décrire comment les processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques liés au climat sont intégrés dans la gestion globale des risques de l'organisation.	Énergie et changements climatiques p. 58 Alignement avec le cadre de référence du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) - Gestion des risques p. 67

Mesures et objectifs (GIFCC -M)	Notes
<p>a) Divulguer les mesures utilisées par l'organisation pour évaluer les risques et les opportunités liés au climat conformément à sa stratégie et à son processus de gestion des risques.</p>	<p>Énergie et changements climatiques : Alignement avec le cadre de référence du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) - Mesures p. 67-69 Qualité de l'air p. 70-71 Utilisation du territoire et biodiversité p. 71-74 Intendance de l'eau p. 50-51</p>
<p>b) Divulguer les émissions de GES de portée 1, de portée 2 et, s'il y a lieu, de portée 3, ainsi que les risques connexes.</p>	<p>Énergie et changements climatiques - Notre performance p. 58 Énergie et changements climatiques : Alignement avec le cadre de référence du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) - Mesures p. 67-69</p>
<p>c) Décrire les objectifs fixés par l'organisation pour gérer les risques et les opportunités liés au climat et sa performance par rapport aux objectifs.</p>	<p>Énergie et changements climatiques : Alignement avec le cadre de référence du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) - Mesures p. 67-69 Qualité de l'air p. 70-71 Utilisation du territoire et biodiversité p. 71-74 Intendance de l'eau p. 50-51</p>

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent rapport de développement durable (le « rapport ») contient certaines informations et certains énoncés qui peuvent constituer de l'« information prospective » aux termes des lois sur les valeurs mobilières applicables (collectivement, les « énoncés prospectifs »). Les énoncés prospectifs sont des énoncés qui ne sont pas des faits historiques et qui se caractérisent généralement, mais pas forcément, par l'emploi de termes comme « planifie », « s'attend à », « est prévu », « budget », « échéancier », « estime », « continue », « prévoit », « projette », « prédit », « a l'intention de », « anticipe », « vise », « cible », « est d'avis » ou toute variation de ces termes, y compris leur négation, ou des énoncés à l'effet que certaines actions, événements ou résultats « peuvent », « pourraient », « devraient » ou « pourront » survenir, se réaliser ou être entrepris.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS SPÉCIFIQUES

Tous les énoncés prospectifs comportent des risques inhérents, des incertitudes et d'autres facteurs qui ne peuvent être prédits ni contrôlés par la Société. À l'exception des énoncés de faits historiques, tous les énoncés dans le présent rapport concernant des cibles, des objectifs ou des événements futurs, des développements ou des réalisations que Champion s'attend à voir se réaliser, sont des énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs incluent, sans s'y limiter, les attentes de la direction en ce qui a trait aux initiatives, objectifs, cibles et prévisions sur les questions environnementales, sociales, de gouvernance et de développement durable, leurs implications attendues et le positionnement de la Société en lien avec ces éléments; la transition de l'industrie de l'acier vers des méthodes de production plus sobres en carbone et vers l'acier vert, et la participation et le positionnement de la société en lien avec ces éléments, y compris la recherche et développement en ce sens et la transition de l'offre de produit de la Société et les bénéfices qui pourraient en découler; le projet de faire passer le concentré de minerai de fer du Lac Bloom à un concentré de minerai de fer de grade supérieur contenant moins de contaminants, et de produire pour la commercialisation un produit de qualité réduction directe pour bouletage, la durée prévue du projet, les dépenses en capital, le budget et le financement, les données de production, les paramètres techniques, l'empreinte environnementale et les retombées prévues; l'étude du projet Kami, son utilité, y compris l'évaluation de la possibilité de produire un minerai de fer de qualité réduction directe, la durée prévue du projet, les données de production, les paramètres techniques, l'empreinte environnementale et les retombées prévues ainsi que l'implication des parties prenantes et des partenaires stratégiques; les occasions à saisir en lien avec Cluster II et les occasions croissance de la Société en général.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS RÉPUTÉS

Les énoncés portant sur les « réserves » ou les « ressources » sont considérés comme des énoncés prospectifs puisqu'ils impliquent une évaluation implicite, basée sur certaines estimations et hypothèses, voulant que les réserves et les ressources décrites existent dans les quantités prédites ou estimées et que les réserves pourront être exploitées à profit dans l'avenir. Les réserves et les ressources réelles pourraient être supérieures ou inférieures aux estimations.

RISQUES

Bien que Champion croie que les attentes exprimées ou sous-entendues dans ces énoncés prospectifs sont basées sur des hypothèses raisonnables, de tels énoncés prospectifs sont sujets à des risques, incertitudes et autres facteurs connus et inconnus, dont la plupart sont hors du contrôle de la Société, ce qui peut faire varier substantiellement les résultats, performances ou accomplissements réels de la Société par rapport à ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans ces énoncés prospectifs. Des facteurs susceptibles de causer de telles variations entre les résultats réels et ceux avancés dans les énoncés prospectifs incluent, sans s'y limiter : les résultats des études de faisabilité; les changements aux hypothèses utilisées dans le cadre des études de faisabilité; les délais dans les projets; l'incertitude et le temps de transition vers l'acier vert et les méthodes FAE, influant sur la demande de concentré à haute teneur; la disponibilité continue de capital ou de financement ainsi que l'état général de l'économie, du marché et des affaires; les incertitudes générales économiques, concurrentielles, politiques et sociales; les prix futurs du minerai de fer; les coûts futurs du transport; des défaillances des usines, des équipements ou des processus à opérer comme prévu; des retards dans l'obtention d'approbations gouvernementales, des permis nécessaires ou dans l'achèvement d'activités de développement ou de construction; et l'impact de catastrophes et de crises de santé publique, y compris la COVID-19, sur l'économie mondiale, le marché du minerai de fer et les opérations de Champion; ainsi que les facteurs traités dans la section intitulée « Facteurs de risque » dans la notice annuelle 2024 de la Société et les risques et incertitudes abordés dans le rapport de gestion pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2024 de la Société, tous deux disponibles sur SEDAR à l'adresse www.sedarplus.ca, auprès de l'ASX à l'adresse www.asx.com.au et sur le site Web de la Société à l'adresse www.championiron.com. Rien ne garantit que cette information se révélera exacte, les résultats réels et les événements futurs pouvant être sensiblement différents de ceux prévus dans l'information prospective.

MISES À JOUR ULTÉRIEURES

Tous les énoncés prospectifs formulés dans le présent rapport sont faits en date des présentes ou à toute autre date spécifiée dans ces énoncés et sont fondés sur des hypothèses et des estimations émises par la direction de Champion à partir de l'information à sa disposition en date des présentes. Champion rejette toute intention ou obligation de mettre à jour ou de réviser tout énoncé prospectif, que ce soit à la lumière de nouveaux renseignements ou d'événements futurs, à moins que la législation ne l'y oblige. Si la Société publie une mise à jour de l'un ou de plusieurs énoncés prospectifs, l'on ne doit pas supposer que d'autres mises à jour suivront à propos de ces énoncés prospectifs ou d'autres énoncés prospectifs. Champion met en garde le lecteur à l'effet que la liste de risques et d'incertitudes ci-dessus n'est pas exhaustive. Les lecteurs devraient considérer les facteurs ci-dessus avec attention, ainsi que les incertitudes qu'ils représentent et les risques qu'ils comportent.

CONTACTEZ-NOUS

MONTRÉAL (SIÈGE SOCIAL)

1155, boul. René-Lévesque Ouest

Bureau 3300

Montréal (Québec) H3B 3X7

Tél. : +1 514 316-4858

AUSTRALIE

91 Evans Street

Rozelle NSW 2039

Tél. : +61 2 98107816

TORONTO

20 Adelaide Street East

Suite 200

Toronto (Ontario) M5C 2T6

Tél. : +1 416 866-2200